



Commune de
Val-de-Travers

**Rapports de gestion
des différents dicastères
relatifs à l'exercice 2011**

Rapports :

Préambule et bilan de législature

Dicastères de l'administration & de la sécurité publique

Dicastères de l'éducation et de l'enseignement & de la culture, des loisirs et des sports

Dicastères de l'urbanisme et du développement durable & des affaires sociales

Dicastères des travaux publics & des bâtiments

Dicastères de l'économie & des finances

Introduction.....	5
Un grand rêve d'avenir... qui se concrétise !.....	5
Bilan de législature 2008-2012	7
Dicastère de l'administration – DA.....	14
1. Généralités.....	14
2. Chancellerie.....	14
2.1. Rôle et fonction du service	14
2.2. Commissions du Conseil général	15
2.3. Activité 2011.....	15
2.4. Effectif du personnel.....	17
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	17
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	18
3. Service des ressources humaines (RH)	18
3.1. Rôle et fonction du service	18
3.2. Commissions.....	19
3.3. Activité 2011.....	20
3.4. Effectif du personnel.....	21
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	22
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	22
4. Secrétariat central	22
4.1. Rôle et fonction du service	22
4.2. Activité 2011.....	23
4.3. Effectif du personnel.....	23
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	23
5. Archives.....	24
5.1. Rôle et fonction du service	24
5.2. Activités 2011	25
5.3. Effectif du personnel.....	25
6. Budget et comptes.....	26
Dicastère de la sécurité publique (DSP)	27
1. Généralités.....	27
2. Police administrative et du feu.....	27
2.1. Police administrative	27
2.2. Police du feu	30
2.3. Centre de secours (CS).....	31
2.4. Le corps des sapeurs-pompiers (CSP).....	36
3. Protection civile – OPC	40
3.1. Rôle et fonction du service	40
3.2. Activités 2011	40
3.3. Effectif du personnel.....	41
3.4. Projets importants	42
3.5. Etat de la situation.....	42
3.6. Budgets et comptes.....	43
4. Service des ambulances.....	43

4.1. Rôle et fonction du service	43
4.2. Activités 2010.....	44
4.3. Effectif du service	45
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	45
4.5. Budgets et comptes.....	47
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	47
Dicastere de l'éducation et de l'enseignement	50
1. Généralités.....	50
2. Ecole Jean-Jacques Rousseau	53
2.1. Rôle et fonction du service	53
2.2. Commission du Conseil communal.....	53
2.3. Activités enseignement 2011.....	56
2.4. Effectif du personnel.....	61
2.5. Statistiques diverses	62
2.6. Activités inhérentes à la vie de l'école et diverses	62
3. Crèche communale et secteur parascolaire	68
3.1. Rôle et fonction du service	68
3.2. Mission de la crèche de Val-de-Travers.....	69
3.3. Activité du service	71
3.4. Effectif du personnel.....	72
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	73
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	73
3.7. Accueil parascolaire	73
Dicastère de la culture, des loisirs et des sports.....	74
1. Généralités.....	74
2. Activités culture	76
3. Activités loisirs	80
4. Activités sports	81
4.1. Centre sportif régional du Val-de-Travers et restaurant.....	82
4.2. Piscine des combes	84
4.3. Coopérative de la patinoire.....	86
Dicastères de l'urbanisme et du développement durable et des affaires sociales.....	88
1. Introduction	88
2. Service de l'urbanisme et du développement durable	89
2.1. Rôle et fonction du service	89
2.2. Commission de l'urbanisme et du développement durable (cuedd).....	89
2.3. Activité 2011.....	89
2.4. Effectif du personnel.....	91
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	91
3. Service de l'eau	97
3.1. Rôle et fonction du service	97
3.2. Activité 2011.....	97
3.3. Effectif du personnel.....	97
3.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	97
3.5. Etat de situation à la fin de l'année 2011	97

4. Service de l'épuration	98
4.1. Rôle et fonction du service	98
4.2. Activité 2011.....	98
4.3. Effectif du personnel.....	98
4.4. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	98
4.5. Etat de situation à la fin de l'année 2011	98
Dicastère de l'aide sociale	99
1. Guichet social régional	99
1.1. Rôle et fonction du service	99
1.2. Commissions du Conseil communal.....	99
1.3. Activité 2011.....	99
1.4. Effectif du personnel.....	100
1.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	100
1.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	101
2. EcoVal Programme d'insertion	102
2.1. Rôle et fonction du service	103
2.2. Commissions du Conseil communal.....	104
2.3. Activité 2011.....	104
2.4. Effectif du personnel.....	108
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	108
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	109
Dicastères des travaux publics et des bâtiments.....	112
1. Généralités.....	112
2. Dicastère des travaux publics.....	114
2.1. Rôle et fonction du service	114
2.2. Commissions du Conseil communal.....	114
2.3. Activité 2011.....	115
2.4. Effectif du personnel.....	116
2.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	116
2.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	117
3. Dicastère des bâtiments	118
3.1. Rôle et fonction du service	118
3.2. Commissions du Conseil communal.....	118
3.3. Activité 2011.....	119
3.4. Effectif du personnel.....	120
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	120
3.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	122
Dicastères de l'économie et des finances.....	124
1. Généralités.....	124
2. Direction de l'économie et des finances	125
2.1. Rôle et fonction du service	125
2.2. Commissions du Conseil communal.....	125
2.3. Activité 2011.....	126
2.4. Effectif du personnel.....	134
2.5. Projets importants réalisées ou initiés en 2011.....	135
2.6 Etat de situation à la fin du premier exercice	138

3. Service forestier.....	138
3.1. Rôle et fonction du service	138
3.2. Commission forestière.....	139
3.3. Activité 2011.....	139
3.4. Effectif du personnel.....	141
3.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	141
3.6. État de situation à la fin de l'année 2011	141
4. Equipe forestière	142
4.1. Rôle et fonction du service	142
4.2. Commissions du Conseil communal.....	142
4.3. Activité 2011.....	142
4.4. Effectif du personnel.....	143
4.5. Projets importants réalisés ou initiés en 2011.....	144
4.6. Etat de situation à la fin de l'année 2011	144

UN GRAND RÊVE D'AVENIR... QUI SE CONCRÉTISE !

Monsieur le Président du Conseil général,

Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux,

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Travers a choisi de doter ce rapport de gestion 2011, d'un préambule en guise de bilan de fin de législature.

Le Conseil communal de Val-de-Travers se réjouit d'avoir su travailler en bonne intelligence, dans un climat empreint de respect, d'écoute et de quête permanente de consensus durant toute la durée de la législature. L'état d'esprit constructif qui a animé l'Exécutif a permis à tous ses membres de consacrer toute leur énergie à la recherche des meilleures solutions pour la région et sa population.

Au travers de son programme de législature, le Conseil communal de Val-de-Travers avait affirmé des volontés fortes et unanimement soutenues pour construire l'avenir de la commune à long terme. Des priorités avaient été définies, accompagnées d'objectifs sectoriels et transversaux déclinés en plan d'action, afin de permettre à la commune de se préparer à relever les défis futurs. De larges éléments résumant cette palette d'objectifs figurent dans le présent rapport.

Au-delà du travail du Conseil communal, c'est à une multitude d'acteurs et de partenaires que Val-de-Travers doit ses succès actuels. Le personnel communal mérite d'être cité en tête de cette énumération, lui qui a œuvré avec engagement pour que la fusion soit un succès. Le Conseil général et ses commissions ont consacré un temps et une énergie d'importance afin d'absorber un volume de travail conséquent. Les communes partenaires et les services cantonaux ont apporté leur contribution au travail de collaborations multipliées. Enfin et surtout, la population et les entreprises de la région ont, par-delà leurs intérêts particuliers, cultivé au quotidien une solidarité locale et en engagement citoyen qui font, avec la qualité de vie associative, la force de notre région.

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Travers vous remercie de votre précieuse attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, sa respectueuse considération.



« Un grand rêve d'avenir » Jean Jaurès

Quand le rêve devient réalité !

Sous ce titre, le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté son bilan à 100 jours du terme de la première législature de l'existence de la nouvelle Commune de Val-de-Travers. A cette occasion, outre un message politique introductif, les membres du Conseil communal ont présenté une vue d'ensemble des objectifs sectoriels et de leur degré d'accomplissement, une revue des objectifs transversaux, l'atteinte des priorités de législature ainsi que les défis ouverts pour l'avenir.

Le Conseil communal a choisi le prétexte du rapport de gestion 2011 pour présenter ce bilan de législature dans sa partie introductive.

Message politique

Ensemble, nous avons été plus forts à l'intérieur et plus forts à l'extérieur.

Tel est le message fondamental que le Conseil communal souhaite transmettre. Grâce à une excellente ambiance de travail, fort d'une volonté consensuelle d'union, de solidarité et de complémentarité des compétences, le Conseil communal est heureux de pouvoir présenter un bilan extrêmement positif au terme de la présente législature. Dans un souci permanent de dégager des solutions satisfaisantes pour tous et pour chacun, le Conseil communal de Val-de-Travers a effectué un immense travail, dans le respect du programme de législature qu'il s'est fixé.

Le mérite de cette magnifique réussite ne revient pas uniquement aux membres de l'exécutif. Un personnel communal admirable de motivation et d'engagement, un législatif extrêmement rigoureux et présent au sein des diverses commissions, des entreprises, des artisans et des artistes ayant démontré leur volonté d'être des acteurs constructifs du changement et une population confiante en ses autorités, tels sont les ingrédients qui auront largement contribué au succès de cette première législature.

Les défis sont immenses ! Toutefois, grâce aux Aînés sans lesquels nous ne serions pas là aujourd'hui, grâce à un présent de bon augure, l'avenir de Val-de-Travers a de beaux jours devant lui. A condition de poursuivre le travail. Ensemble !

Vue d'ensemble des objectifs sectoriels

Le programme de législature 2008-2012 du Conseil communal de Val-de-Travers comportait vingt-cinq objectifs. Ceux-ci ont servi de balises durant l'entier de la législature, selon une attention soutenue et une rigoureuse méthodologie de travail. Tous les objectifs ou presque étaient interconnectés si bien que chacun des membres de l'exécutif s'est approprié l'ensemble des mesures, afin d'en favoriser une application optimale.

Plus concrètement, sur ces 25 objectifs déclinés en 117 actions, 88 d'entre ces dernières ont été réalisés, 27 sont en cours de réalisation et 2 n'ont pas été amorcées à ce jour, soit 75% des objectifs pleinement réalisés.

Parmi ceux-ci, nous en relèverons quelques-uns, au travers de chacun des dicastères :

Au sein du dicastère de l'administration, la transition de neuf administrations généralistes en une seule administration s'est avérée particulièrement judicieuse par la spécialisation ainsi générée, par l'uniformisation des traitements et par les synergies dégagées par la centralisation des services sur deux sites.

La réalisation de substantielles économies d'échelle dans les domaines de la gestion du portefeuille d'assurances harmonisées, par la centralisation de l'économat, la diminution des connexions informatiques, la localisation nouvelle des services sans diminution de prestations ainsi que les suppressions de postes réalisées sans licenciement ont représenté des gains majeurs, en termes d'économie structurelle.

Au sein du dicastère de l'éducation et de l'enseignement, l'objectif majeur atteint est sans doute aucun la mise en « conformité » de l'école et de sa direction, dans le respect des standards établis par le concordat HarmoS et la configuration nouvelle de l'organisation scolaire neuchâteloise. A ces changements d'ordre organisationnel, il convient d'ajouter la mise en œuvre d'une politique éducative et pédagogique de citoyenneté, axe essentiel manifesté autour d'actions telles que l'attribution de l'aide communale au développement par les élèves de la scolarité obligatoire ainsi que la participation de ces derniers à l'occasion du dépôt de résolutions citoyennes lors des landsgemeinde de la Fête du 24 février.

Au sein du dicastère de l'action sociale, les réponses aux besoins sociaux des différents groupes de population ont été initiées, notamment par l'aide apportée à la création d'un centre de jeunesse, dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale, notamment avec le programme ECOVAL.

Au dicastère des travaux publics, la mise en place d'une organisation efficiente des divers secteurs d'activités ainsi que la définition des missions et des prestations de la voirie sont des objectifs aujourd'hui pleinement réalisés.

Quant aux bâtiments, la mise en place d'un réseau de conciergerie efficace sur l'ensemble des sites communaux est également effectuée.

Au sein du dicastère de l'économie, la commune a développé de nombreuses collaborations, notamment avec les « fleurons ». En étroite collaboration avec le dicastère de l'urbanisme et les partenaires cantonaux et intercantonaux, des locaux et des terrains ont été mis à disposition des entreprises. Ces exemples démontrent la forte volonté de soutenir le développement économique et touristique de la région tout entière.

En ce qui concerne les finances communales, un mécanisme de maîtrise des finances a été rapidement mis en place. La gestion financière de la commune a été professionnalisée.

Citons encore deux objectifs non encore réalisés, à savoir l'indépendance énergétique de la commune et la mise en place de la société 2000 watts ainsi que l'amélioration des transports publics avec les régions voisines.

Revue des objectifs transversaux

En ce qui concerne les objectifs transversaux, au nombre de cinq – équité, efficacité, rayonnement, cohésion sociale et démarche participative -, force est de constater que la plupart d'entre eux ont été réalisés.

En voici un résumé, sous la forme d'un inventaire succinct :

Equité :

- Uniformisation de la réglementation communale ;
- Uniformisation de la gestion du personnel communal et création d'une commission du personnel;
- Uniformisation des prestations.

Efficacité :

- Mise en synergie de divers services communaux – conciergerie, gestion d'infrastructures sportives - ;
- Gestion unique du portefeuille d'assurances et des emprunts bancaires ;
- Vision élargie de l'utilisation et du développement du territoire ;
- Centralisation des services des ressources humaines et des finances.

Rayonnement :

- Obtention d'une identité propre et reconnue ;
- Reconnaissance de notre statut de ville au travers d'une intégration dans diverses commissions cantonales ;
- Signal politique fort pour les divers processus de fusion en cours ;
- Ouverture sur la France voisine et le canton de Vaud.

Cohésion sociale :

- Organisation de nombreuses manifestations tournées vers diverses catégories d'âges – journée des naissances, fête de la citoyenneté, remise d'attestations de fin de scolarité, manifestation en l'honneur des nouveaux citoyens et des personnes naturalisées ; cérémonie à l'occasion des « noces d'or », courses des Aînés, fête des centenaires- ;

Démarche participative :

- Mise en place de cafés-citoyens dans tous les villages ;
- Rencontres avec les entreprises – petits-déjeuners et cocktails - ;
- Attribution de compétences aux élèves pour l'aide au développement ;
- Landsgemeinde à l'occasion de la Fête du 24 février ;
- Rencontre avec les acteurs touristiques de la région ;
- Mise en œuvre d'une table ronde culturelle ;
- Présence soutenue de la Commune de Val-de-Travers dans diverses manifestations d'importances – Comptoir et Modhac – et de manifestations villageoises.

Priorités de législature

En termes de priorité, trois axes majeurs caractérisent la volonté du Conseil communal de Val-de-Travers au cours de la présente législature :

- Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous les citoyens ;
- Résorber de manière méthodique et volontariste le déficit structurel dont souffre la commune, sans augmenter le coefficient fiscal ;
- Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

Si les deux premiers objectifs ont été atteints voire même dépassés, force est de noter que si le volet « développement économique » peut être associé aux deux premiers en termes de pleine et totale réussite, l'aspect démographique ne rencontre pas encore les résultats espérés. Certes, nombre de projets ont été initiés mais ils ne sont toutefois pas encore entrés dans une phase de concrétisation. Dès lors, ce volet appartiendra aux défis à relever !

Défis

Au plan des défis, cinq chapitres méritent d'être explorés :

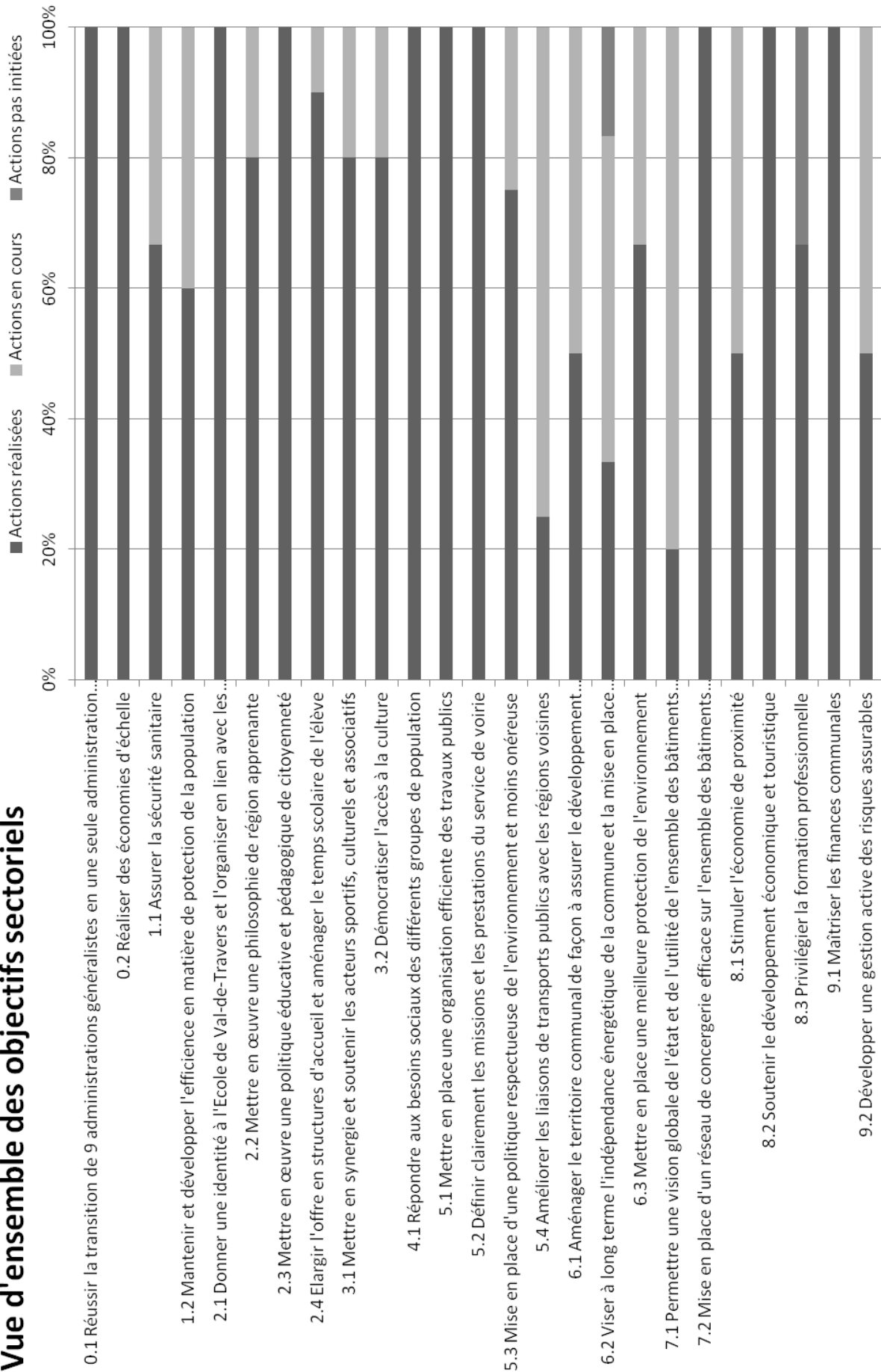
- Le positionnement, la place et le rôle de Val-de-Travers dans le monde, l'Arc jurassien et le RER neuchâtelois ;
- Le développement de la vocation industrielle et des services de proximité de Val-de-Travers ;
- La qualité de vie et la maîtrise de la démographie ;
- La complémentarité des différents villages en termes d'attribution de « rôles » ;
- Les transports vers l'extérieur.

Ces cinq défis sont d'importance en même temps qu'ils sont extrêmement intriqués également. Dès lors, les prochaines autorités de Val-de-Travers auront à cœur de tout mettre en œuvre pour les relever dans une vision globale de développement et de place de Val-de-Travers dans le canton de Neuchâtel, dans l'Arc jurassien et dans le monde.

En conclusion...

Un immense travail a été réalisé au cours de cette première législature. Sans doute bien plus important que prévu ! Qui plus est un travail de qualité, grâce à la collaboration de tous et grâce à l'esprit constructif relevé plus haut. Certes les défis demeurent de taille. Toutefois, à l'image des pionniers venus s'installer dans cette région il y a plusieurs siècles, les gens de ce « coin de pays » auront à cœur de poursuivre la tâche, avec sérieux et rigueur, pour assurer l'avenir de leurs enfants. En acteurs constructifs !

Vue d'ensemble des objectifs sectoriels



Dicastères
de l'administration
et
de la sécurité publique

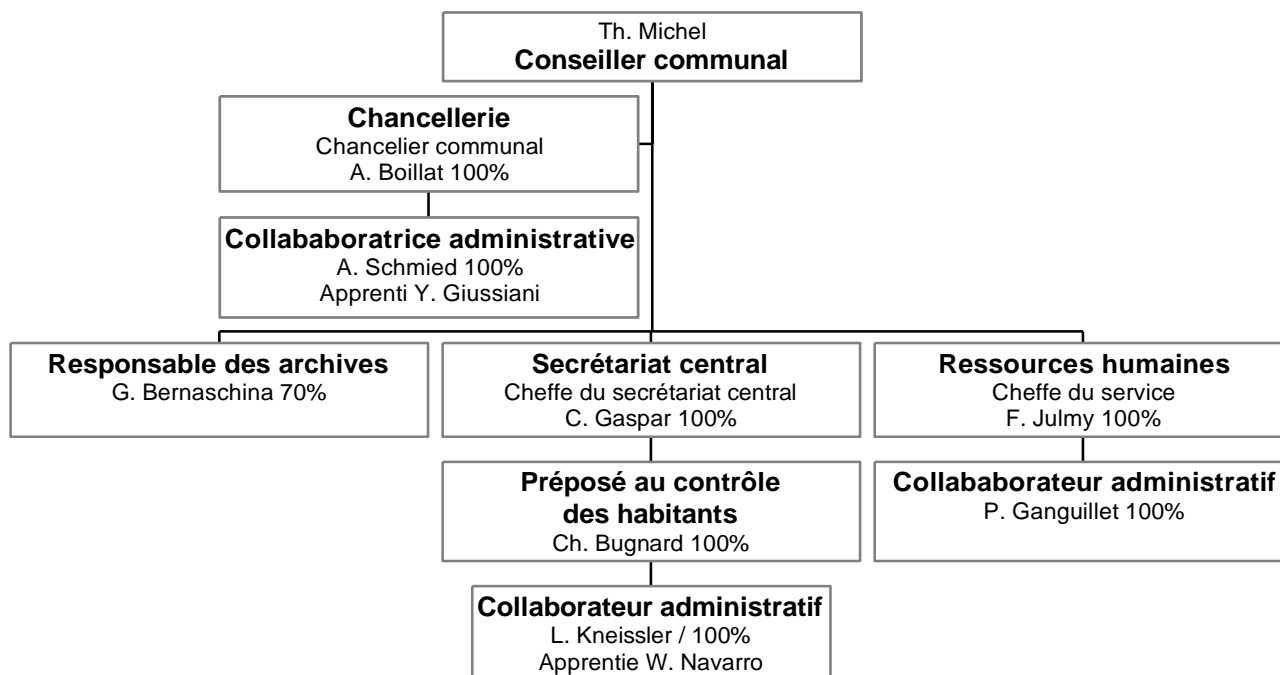
DICASTÈRE DE L'ADMINISTRATION – DA

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Le Dicastère de l'administration a connu en 2010 une diminution drastique de son personnel, au niveau du Secrétariat central qui a vu son effectif diminuer de 45%, soit une baisse de 2,5 EPT (dont 0,5 EPT liés à l'intégration de l'agence AVS au GSR). Cette diminution de postes s'est en outre déroulée sans diminution de la qualité des prestations rendues. Cela a été possible grâce aux précieuses compétences et à l'engagement du personnel en place ainsi qu'à une nouvelle organisation. Cette dernière a tout d'abord consisté, en 2010, à centraliser les guichets villageois. Afin de pérenniser la situation, le DA a ensuite regroupé l'ensemble de ses services sur un seul site au 1^{er} janvier 2011, à l'Hôtel de ville à Fleurier. Cette localisation du dicastère en un seul lieu (contre 3 sites principaux et 5 guichets villageois en 2009) a permis de développer les synergies nécessaires à l'interne. La prochaine étape consistera à mettre en place des suppléances pour les chefs de service afin de pérenniser l'efficacité recherchée.

1.2. ORGANIGRAMME



2. CHANCELLERIE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La Chancellerie est le secrétariat des Autorités (Conseil communal et Conseil général). Elle n'assume pas un rôle transversal dans l'appareil communal, mais assure le suivi des décisions prises et prend les dispositions nécessaires pour qu'elles soient mises en application.

La Chancellerie est la gardienne des institutions. A ce titre, elle est garante du respect des droits politiques et de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet de traitement des données.

La Chancellerie est en charge du protocole et de l'organisation des manifestations officielles organisées par le Conseil communal, ainsi que des relations avec les médias, avec la publication des annonces dans la rubrique hebdomadaire de « La vie communale » en page 2 du Courrier du Val-de-Travers et la diffusion des communiqués de presse du Conseil communal.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Chancellerie centralise les convocations des trois commissions du Conseil général, à savoir :

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (CGF)

7 convocations (24 janvier, 21 et 28 mars, 12 avril, 30 mai, 22 août, 26 septembre, et 14 novembre 2011). Cette commission a enregistré 2 mutations au sein de ses membres, les nouveaux commissaires ont été élus tacitement lors des séances du Législatif des 15 février et 24 octobre.

COMMISSION DES NATURALISATIONS ET AGRÉGATIONS (CNAT)

6 convocations (18 janvier, 29 mars, 8 juin, 24 août, 29 septembre et 19 novembre 2011). Deux commissaires ont été élus tacitement lors des séances du Conseil général des 11 avril et 24 octobre, en remplacement des membres démissionnaires.

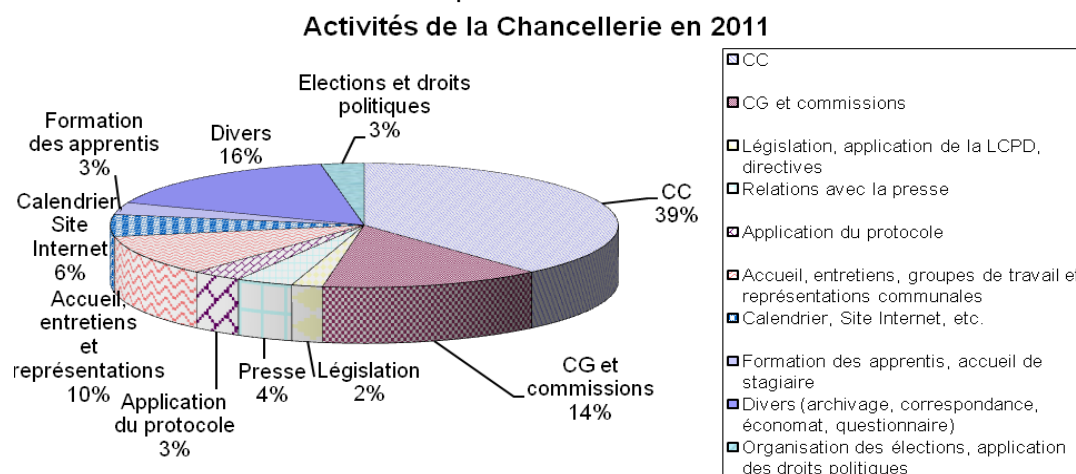
COMMISSION DES RÈGLEMENTS (CREGL)

6 convocations (22 mars, 24 mai, 23 août, 13 septembre, 4 octobre et 8 novembre 2011). Cette commission a connu une démission. Un nouveau commissaire a été élu lors de la séance du Conseil général du 20 juin 2011. Elle a préavisé le règlement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire et les modifications à apporter aux règlements du Conseil d'établissement scolaire et des déchets. Elle a en outre consacré 4 de ses séances à la révision du règlement général de commune, adopté le 15 décembre 2008 par le Législatif et sanctionné le 16 mars 2009 par le Conseil d'Etat.

La Chancellerie a participé activement à la révision du règlement général de commune. En sus des travaux d'ordre rédactionnel, elle a assuré le rôle de courroie de transmission avec les différents services de l'Etat concernés par cette mise à niveau réglementaire.

2.3. ACTIVITÉ 2011

Les missions de la Chancellerie se sont réparties de la manière suivante :



2.3.1. CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a tenu 44 séances représentant la rédaction de 743 pages de procès-verbaux et l'adoption de 17 arrêtés et de 2 règlements.

Suite à l'annonce de la démission de M. Pierre-Alain Rumley avec effet au 31 mars 2011, qui était alors président du Conseil communal, M. Christian Mermet a été élu par le Conseil général par 33 voix et 2 bulletins blancs lors de sa séance du 17 janvier 2011. M. Mermet qui était conseiller général a déposé sa démission avec effet au 18 janvier pour éviter toute confusion pour son entrée en fonction au sein de l'Exécutif. Dans sa séance du 5 avril 2011, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau 2011-2012 comme suit :

Président M. Claude-Alain Kleiner
Vice-président M. Thierry Michel
Secrétaire M. Jean-Nat Karakash

M. Mermet a succédé à M. Rumley en reprenant la charge des dicastères des affaires sociales (DAS) et de l'urbanisme et du développement durable (DUDD). Ainsi, les 4 autres membres du collège ont conservé leurs dicastères.

Lors de ses séances hebdomadaires, le Conseil communal a reçu différents comités, groupes de travail, ou Conseils d'administration pour collaborer et faire avancer certains projets. Des entrevues ont été fixées au sujet du projet de Maison de l'Absinthe, pour discuter de l'avenir du CNIP, des projets de développement de TBRC, de la réalisation du centre de jeunesse, de l'Hôpital de Val-de-Travers, du subventionnement communal au CORA et des projets de parcs éoliens.

En outre, il rencontre également la Députation valloisienne à rythme régulier, afin d'échanger les différents points de vue sur les dossiers étudiés en session du Grand Conseil, 6 rencontres se sont déroulées. Il a également mis en place des rencontres régulières avec les entreprises de la région, par le biais des 7 à 9 de l'économie, après la tenue du cocktail des entreprises, le 27 avril 2011.

Dans le cadre des relations qu'il entretient avec le Gouvernement cantonal, les villes et les communes amies, et afin de consolider les liens de collaboration tissés durant les 2 premières années de la législature ou encore de présenter « la fusion », le Conseil communal a rencontré :

16 mars Conseil municipal de Sainte-Croix
22 mars Conseil d'Etat
5 mai Conseil communal de La Chaux-de-Fonds
9 mai Mairie de Pontarlier
26 octobre Saignelégier – Fusion des communes du district des Franches-Montagnes
21 novembre Commune de Courroux – Fusion des communes du Val Terbi

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un ou plusieurs de ses membres, ou le chancelier, à une multitude de manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des sociétés diverses neuchâteloises tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et malheureusement le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, uniquement pour des raisons d'agenda. Le calendrier 2011 a été riche de 95 représentations officielles.

2.3.2. CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 7 reprises pour notamment adopter les comptes 2010 lors de sa séance du 2 mai 2011 et le budget 2012 lors de celle du 12 décembre 2011, ainsi que pour étudier 25 rapports qui ont abouti à l'adoption de 29 arrêtés, 4 règlements et 4 motions classées. 2 motions ont été déposées et une seule d'entre elle a été transmise au Conseil communal afin qu'il présente un rapport au Conseil général à son sujet. Ces 7 séances représentent la rédaction de 170 pages de procès-verbaux.

En 2011, 7 nouveaux conseillers généraux ont été proclamés élus suite aux démissions de membres des groupes PLR et socialiste.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

La Chancellerie est dotée de 2 postes équivalents plein temps (EPT), soit une secrétaire et un chancelier. Du 1^{er} janvier au 14 août, ce service compte également une apprentie à 80% dans son effectif, puis dès le 15 août d'un apprenti à 100%.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

2.5.1. APPLICATION DU PROTOCOLE

A l'instar des années 2009 et 2010, la Chancellerie a organisé la réception des Nouveaux citoyens fêtant leurs 18 ans, avec 71 participants, et des couples fêtant leurs Noces d'Or, 30 couples y ont pris part. Elle a également présenté les vœux du Conseil communal, avec remise d'un cadeau, à 40 personnes fêtant leur 90^{ème} anniversaire.

La Chancellerie a prêté mains fortes au DCLS dans l'organisation de la 2^{ème} édition de la fête du 24 février, via la création et la diffusion des programmes, la mise en place du cérémonial et en conviant les communes invitées d'honneur et les différentes autorités politiques.

2.5.2. COMMUNICATION À LA POPULATION ET RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Chancellerie a poursuivi son travail sur le nouveau site Internet communal et se charge de la mise à jour du volet politique, dans la partie « vivre ». Dans ce cadre, elle a élaboré le Recueil systématique communal de Val-de-Travers (RSVDT). Il comprend la réglementation communale classée par thématiques, ainsi qu'un recueil chronologique. La numérotation des rubriques est similaire à celle du plan comptable. Sous ce chapitre figurent les règlements et arrêtés du Conseil général ou du Conseil communal ayant trait à l'intérêt général de la collectivité publique.

49 parutions de la rubrique de « La vie communale » sont recensées en page 2 du Courrier du Val-de-Travers. Sans oublier, l'élaboration du calendrier communal 2012.

Dans ses relations avec les médias, la Chancellerie a transmis les invitations à 4 conférences de presses, le 17 mars pour défendre l'antenne du Lycée Denis-de-Rougemont ; le 31 mai en collaboration de La Mobilière pour aborder les mesures de protection contre les chutes de pierres dans le secteur de Belle-Roche (Fleurier) ; le 10 octobre pour informer de l'état d'avancement du projet NeuchEole en collaboration des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel ; et le 22 novembre pour présenter le budget 2012. 5 invitations à des point-presse ont été adressées, tout d'abord le 9 février pour présenter le programme des festivités prévues pour la 2^{ème} commémoration en l'honneur de la naissance de notre commune ; en date du 30 mars pour introduire le projet de règlement communal sur l'aide humanitaire et la coopération au développement ; le 13 avril pour la présentation des comptes 2011 ; le 23 mai pour présenter la

nouvelle plateforme communale web 2.0 www.val-de-travers.ch et le 29 juin pour exposer l'inventaire des éléments naturels en milieu urbain.

Suite à l'acceptation du règlement communal sur l'aide humanitaire et la coopération au développement par le Conseil général le 11 avril 2011, le choix du projet soutenu par la commune a été laissé aux élèves de toutes les classes de dernière année d'école obligatoire de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau parmi 2 projets présélectionnés par Latitude 21. La Chancellerie a apporté son appui logistique en s'occupant de la mise en place du scrutin qui s'est déroulé le 18 novembre, via l'élaboration des documents nécessaires à l'organisation de ce premier scrutin (vot'info, carte de vote, bulletins, enveloppes de vote et de transmission, procès-verbal de dépouillement) afin qu'il se rapproche le plus possible d'une votation populaire traditionnelle. La presse a été conviée le jour du vote à la proclamation des résultats.

31 communiqués de presse ont été diffusés aux représentants des médias.

2.5.3. COMMUNICATION « CONSEIL COMMUNAL -> PERSONNEL »

Afin d'améliorer la communication à l'interne de ses dicastères et services, le Conseil communal a décidé d'informer régulièrement l'ensemble du personnel communal sur les décisions prises lors de ses séances hebdomadaires et ayant un caractère public ou le concernant directement. Cette diffusion doit aussi permettre à nos collaborateurs de mieux renseigner la population et d'être en quelque sorte des ambassadeurs de notre commune.

La Chancellerie est en charge de la rédaction et de la diffusion des « Brèves communications du Conseil communal ». Cette mesure est en place depuis le début décembre 2011.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

La Chancellerie est un véritable service d'état-major des autorités exécutive et législative communales et est garante de leur fonctionnement. Avec des ressources humaines limitées, elle travaille sur une corde de plus en plus tendue et est au maximum de ses capacités. L'exécution de nouvelles tâches passera soit par l'abandon de certaines missions actuellement réalisées, soit par une réorganisation du DA. La Chancellerie se fait un devoir d'exercer ses activités en 3 « D » : Disponibilité, Diplomatie et Discrétion !

3. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Service des ressources humaines (RH) connaît pour mission prioritaire la gestion des salaires. En effet, il s'agit de garantir une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des traitements mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour chaque versement salarial.

Outre le paiement des salaires et la gestion administrative des dossiers, le service des ressources humaines:

- a) Veille à garantir une équité de traitement entre les collaborateurs ;
- b) Assure un suivi de l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux ;
- c) Gère les dossiers liés aux assurances sociales (AVS-AC, LAA, LPP, APG, AI, ALFA) ;
- d) Veille à la bonne application des dispositions légales et réglementaires sur l'ensemble de l'administration ;

- e) Evalue les salaires initiaux ;
- f) Examine les demandes de réévaluation salariale et les modifications des cahiers des charges ;
- g) Apporte un soutien et un appui aux autres services sous forme de conseils, notamment dans les procédures de recrutement et de gestion du personnel ;
- h) Gère les contrats de travail (élaboration, modification, résiliation) ;
- i) Veille à la bonne application des horaires de travail et de la gestion du temps de travail ;
- j) Organise et assure le recrutement centralisé des apprentis et coordonne la formation professionnelle (employé de commerce, socio-éducateur, agent d'exploitation et forestier bûcheron) et continue.

3.2. COMMISSIONS

3.2.1. LA COMMISSION DU PERSONNEL

Conformément à l'Arrêté sur la commission du personnel du 8 juillet 2009 édicté par le Conseil Communal, une commission du personnel été créée.

La commission est composée de 10 membres désignés par le personnel, un par domaine d'activités, soit :

- Administration
- Sécurité publique
- Crèche, enseignement et formation
- Culture, loisirs et sports
- Action sociale
- Travaux publics
- Urbanisme et développement durable
- Economie et finances
- Bâtiments
- Forêts

La commission du personnel est la représentante de l'ensemble du personnel de l'administration communale vis-à-vis du Conseil communal. Elle fonctionne indépendamment des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie. Depuis sa création en octobre 2009, la commission a siégé à quatre reprises en 2009, six en 2010 et cinq en 2011.

3.2.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉVOYANCE.NE

La Commune est également représentée au sein de la caisse de pension prévoyance.ne par le chef de dicastère qui siège au Conseil d'administration. Ce dernier s'est réuni à 6 reprises. L'assainissement de la caisse de pension a bien entendu été le sujet phare de l'année 2011. Le Conseil d'administration a dû faire face à une diminution drastique du degré de couverture, de 70% en 2008 (année de la mise en place de la nouvelle caisse) à 51% en 2011. Cette diminution est principalement liée aux effets suivants :

- 1) Krach des marchés financiers en 2008 : -10 pts
- 2) Crise de la dette souveraine en 2011 : - 5 pts

- 3) Augmentation de l'espérance de vie (1 an de rentes à verser en plus tous les 10 ans) et baisse des expectatives de rendement sur le long terme qui ont diminué le taux technique (nouvelles bases LPP 2010) : - 4 pts

Le Conseil d'administration a nommé une commission d'assainissement afin de trouver des solutions. Cette dernière a rendu son rapport final le 4 novembre 2011. Sur la base des différentes variantes retenues, un groupe de négociation tripartite (assurés actifs, employeurs et rentiers) a été constitué avec pour mission d'élaborer une proposition consensuelle au Conseil d'administration pour le 1^{er} semestre 2012.

3.3. ACTIVITÉ 2011

L'effectif du personnel communal était le suivant au 31 décembre 2011.

Nombre de collaborateurs, personnel administratif et enseignant	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011
Nombre de collaborateurs administratifs et d'exploitation	154	162	150
Femmes	52%	51%	49%
Hommes	48%	49%	51%
Nombre d'EPT, personnel administratif et d'exploitation	124.63	125.72	123.93
Nombre de collaborateurs personnel enseignant	144	140	127
Femmes	75%	73%	78%
Hommes	25%	27%	22%
Nombre d'équivalent plein-temps, personnel enseignant	97.71	97.10	94.92

L'effectif du personnel administratif et d'exploitation tient également compte de la direction de l'école JJR et des membres du Conseil communal. Est également comprise l'internalisation au 1^{er} janvier 2010 des 5 collaborateurs d'Ecoval et du Service de l'eau.

Cette synthèse ne comprend ni le personnel auxiliaire, dont le temps de travail n'est pas constant, ni les apprentis formés au sein de la commune, qui sont au nombre de 17 (7 employés de commerce, 5 socio-éducatrices, 3 agents d'exploitation et 2 forestiers-bûcherons).

Mutations fiches salaire	2009	2010	2011
Personnel communal	727	1117	1146
Remplacements enseignants	89	53	102

LES MISSIONS DES RH SE SONT RÉPARTIES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

	2009	2010	2011
Gestion et suivi des dossiers RH	35%	40%	38%
Mutations des salaires	25%	40%	42%
Gestion des assurances	15%	10%	13%
Timelead	17%	5%	4%
Divers	8%	5%	3%

FORMATION PROFESSIONNELLE

En matière d'apprentissage, l'année 2011 a nécessité un engagement soutenu de la part des formateurs, notamment dans l'appui aux apprentis, la fixation d'objectifs ou toute autre mesure destinée à améliorer les connaissances professionnelles ou scolaires ainsi que l'encadrement général des apprentis.

L'action conduite vise à développer le rôle des formateurs, notamment dans leur mission d'intégration des apprentis dans le milieu professionnel. En 2011, 17 places d'apprentissage étaient occupées, soit :

- 7 apprenti-e-s employé-e-s de commerce
- 5 apprenti-e-s socio-éducatif
- 3 agents d'exploitation
- 2 forestiers bûcherons

A noter que le ratio « apprentis-collaborateurs » est très favorable à la Commune de Val-de-Travers, en comparaison avec la moyenne des administrations publiques. Celui-ci résulte d'un rapport entre le nombre de places occupées par les apprentis et les EPT de l'ensemble de l'administration; il est de 14% en 2011 pour notre commune, contre 4% pour la moyenne suisse.

DEPARTS EN RETRAITE ET DEMISSIONS (SANS LES ENSEIGNANTS)

Au 31 décembre 2011, les RH ont enregistré 5 départs en retraite et 7 démissions contre 10 engagements de collaborateurs.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Les RH sont dotés de 2 EPT, soit une cheffe de service et un collaborateur administratif.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

EVALUATION DES FONCTIONS

La mise en place de l'évaluation des fonctions s'est terminée en décembre 2010 et les premières mesures ont débuté en janvier 2011.

Compte tenu de l'évolution des fonctions, de l'étendue des missions et responsabilités, ainsi que des compétences exigées, il a été procédé durant l'année 2011 à la révision de 31 cahiers des charges entraînant un nombre identique de réévaluations salariales.

POLITIQUE RH ET FORMATION CONTINUE

Le Conseil communal souhaite mettre en œuvre une politique RH et en faire un élément majeur de sa stratégie, notamment :

- dans la gestion du personnel,
- en généralisant l'introduction d'entretiens d'appréciation,
- en développant des compétences par la formation continue.

Suite à ces mesures, les RH ont reçu pour mission de mettre en place, pour 2012, un catalogue de formation continue, pour l'ensemble du personnel communal.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Après la mise en place des projets d'évaluation des fonctions, des professions pénibles et des indemnités de piquet, il s'agira pour les RH d'opérer certains ajustement en 2012 et de consolider les réalisations afin d'en exploiter le potentiel.

Jusqu'à ce jour, il est plutôt question « d'administration » du personnel que de gestion des ressources humaines. Les RH ont fonctionné dans cette vision administrative et les questions de développement des ressources n'ont que trop peu été prises en compte.

La gestion des activités administratives reste néanmoins essentielle et fait toujours partie du cœur de l'activité du service. L'exactitude et la précision dans le versement des salaires ainsi que la maîtrise du nombre de postes de travail sont incontournables puisque c'est sur la qualité de ces prestations que se fonde la crédibilité d'un service du personnel compétent.

C'est dans ce contexte de changement que nous allons redéfinir et développer une politique RH moderne qui vise à bénéficier de collaborateurs motivés, compétents et performants dans leur fonction.

4. SECRÉTARIAT CENTRAL

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le Secrétariat central est au service de la population pour toutes les prestations liées au contrôle des habitants (arrivées et départs, attestations de domicile, documents d'identité, permis de séjour,...). Il a également reçu pour mission de distribuer et gérer les cartes moloks. De plus, il gère l'affichage dans les vitrines officielles, il tient les registres des cimetières et assume la notification des commandements de payer en collaboration avec le dicastère de la sécurité publique.

D'autre part, il offre les prestations suivantes aux autres services de l'appareil communal : tri et distribution du courrier, gestion de la téléphonie fixe et mobile, gestion du parc informatique et celui des multifonctions (copieurs, imprimantes, scanner, fax) et gestion de la partie « vivre » du site Internet, qui présente notamment les activités des services.

4.2. ACTIVITÉ 2011

Les mutations suivantes ont notamment été effectuées par le Secrétariat central :

Mutations	2009	2010	2011
Déménagements	891	966	877
Arrivées	654	547	612
Départs	615	554	562
Décès	113	110	121
Naissances	90	86	95
TOTAL	2363	2263	2267

Les documents suivants ont notamment été établis :

Documents	2009	2010	2011
Documents d'identités – Suisse	987	722	821
Documents d'identités – Etrangers	908	759	896
Attestations	782	1153	1306
TOTAL	2677	2634	3023

Enfin, le Secrétariat central a été chargé d'organiser les 3 votations populaires et les élections fédérales 2011.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le Secrétariat central dispose de 3 EPT ainsi que d'une apprentie au 31 décembre 2011.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

Le Secrétariat central a continué de mener les différents travaux liés à l'harmonisation des registres des bâtiments et des logements (RegBL / ETIC), conformément aux directives et délais fixés par la Confédération.

En collaboration avec le CEG, la Chancellerie et le Dicastère de l'économie et des finances, le Secrétariat central a mis en place le nouveau site Internet de la commune.

Conformément à ce qui a été convenu lors de la centralisation des guichets, le Secrétariat central a participé aux différents travaux pour l'intégration des prestations administratives eGov sur le site

Internet communal de Val-de-Travers. Ces prestations seront vraisemblablement opérationnelles avant la fin de l'année 2012.

Le cadre du projet « Référence eGov CH » s'inscrit plus largement dans les efforts menés par la Confédération dans le domaine de la cyberadministration. L'objectif de ce projet est que l'ensemble des communes et le Guichet unique puissent proposer des prestations identiques à toute la population.

Plus précisément, ce projet vise à optimiser les processus administratifs entre les citoyens et les Offices communaux, cantonaux et fédéraux par une utilisation judicieuse des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette collaboration s'appuie sur une utilisation concertée de ressources partagées entre les administrations publiques en termes d'infrastructure et de services (annuaires de références, description de prestations métier, ...).

Les groupes de travail formés dans le canton avec des délégués des communes et des services de l'Etat ont œuvrés de 2010 à 2011. Le résultat de ces travaux est la rédaction et la mise à disposition des communes et de l'Etat de vingt prestations destinées aux citoyens dans les domaines :

- du contrôle des habitants (attestations, annonces, papiers d'identités, ...);
- de l'état civil (annonces diverses, commandes d'actes, ...);
- de la sécurité (extrait du casier judiciaire);
- de l'inscription au Guichet unique.

A noter que le paiement en ligne est prévu pour certaines prestations.

En parallèle, le Secrétariat central a également participé aux différents travaux liés au réaménagement (qui devrait intervenir dans le courant de l'année 2012) du Guichet informationnel des communes qui se trouve sur les sites Internet des communes neuchâteloises ayant choisi cette prestation proposée par le CEG.

5. ARCHIVES

5.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les archives communales se définissent comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par la commune dans le cadre de son activité.

Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration).
- 2) La justification des droits et obligations de la commune et de ses administrés (valeur de preuve).
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique tant du point de vue politique, économique que social).

La commune a une responsabilité légale sur ses archives, elle doit en assurer la conservation et le classement, et les entreposer dans un local sûr, sec et à l'abri du feu. Quant au Conseil communal, il est chargé d'assurer la conservation et le classement des archives de la commune. Cette dernière doit également permettre l'accès aux documents officiels à toute personne qui en fait la demande. Pour faciliter l'exercice de ce droit, elle doit disposer d'un plan de classement de ses documents conformément au principe qui permet à toute personne d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la législation sur la transparence des activités étatiques

(LTAE), du 28 juin 2006. En conséquence, le Conseil communal est chargé de veiller à ce que le classement des documents officiels soit assuré de telle manière que leur accès soit facilité. Enfin, la commune se doit de garantir la protection des données nominatives, conformément à la législation sur la protection de la personnalité.

5.2. ACTIVITÉS 2011

Le travail qui a été effectué en 2011 par la responsable des archives a consisté à poursuivre le tri, à conditionner les documents de nos anciennes communes et syndicats et à harmoniser les pratiques de conservation et de classement des archives de la nouvelle commune par différentes directives.

Les réflexions visant à centraliser la gestion des archives sur un nombre de sites restreint, voire sur un seul site, ont été poursuivies avec différents partenaires afin de s'assurer de la mise à disposition de locaux adaptés sur le long terme. Une analyse a également été effectuée sur cinq bâtiments communaux susceptibles de recueillir l'ensemble des archives communales. Vu les contraintes particulières liées au stockage d'archives, la réflexion devra être étendue sur d'autres bâtiments. Cet objectif sera prioritaire pour l'année 2012 si l'on veut s'assurer une bonne conservation de la mémoire communale. A ce sujet, le Conseil général, dans sa séance de décembre 2011, a accepté la création d'une réserve de Fr. 500'000.- provenant de la dissolution du fonds d'aide à la fusion.

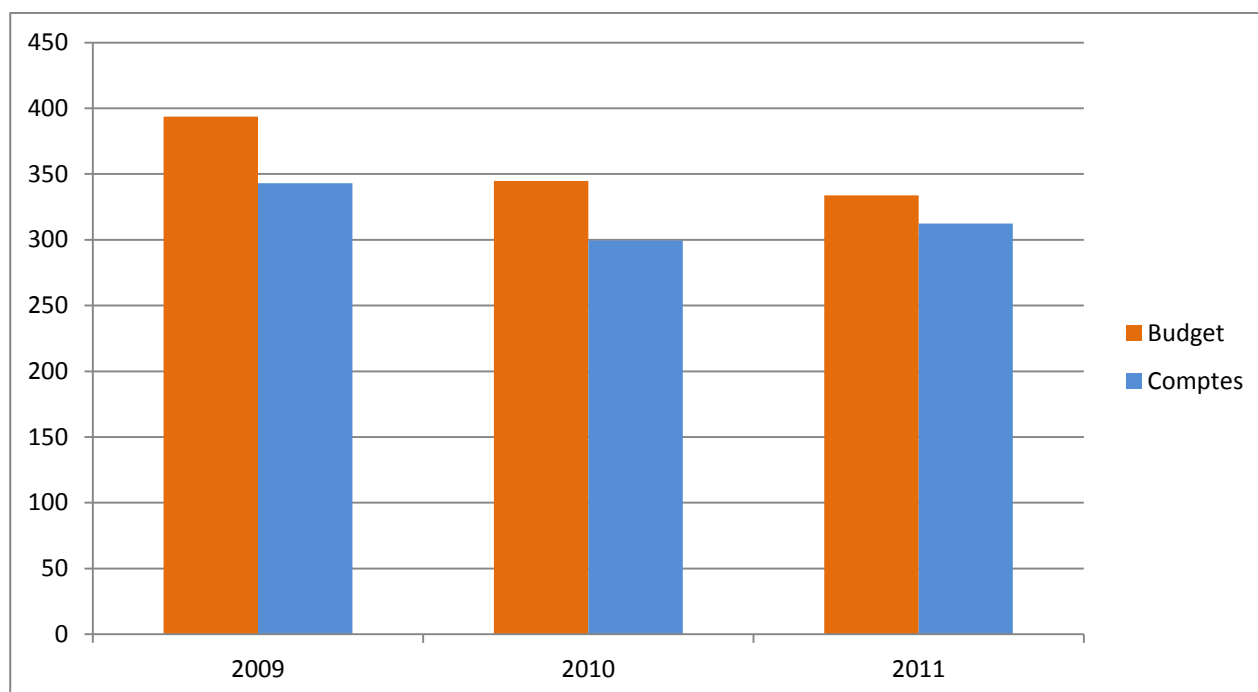
5.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Les archives des anciennes communes ont révélé 1'365 mètres linéaires d'archives répartis sur neuf sites, sans les syndicats intercommunaux et les archives scolaires. Selon les recommandations de l'Office cantonal des archives, lui-même se basant sur les recommandations intercantionales, la gestion courante de 1 km linéaire d'archives devrait être assurée par 1 EPT pour éviter une détérioration ou une perte des ouvrages ainsi que pour assurer une mise à disposition du public de certains documents comme l'exige la législation. Cela signifie un minimum de 1,35 EPT pour notre commune alors que notre responsable des archives est seule pour affronter cette masse de document avec un taux d'occupation de 70%.

Les moyens limités à disposition des archives, notamment liés à un effectif insuffisant et des documents répartis en une multitude d'endroits, nécessitent de devoir trouver un fonctionnement visant à optimiser et mieux soutenir le travail de la responsable. Cela passera notamment par une centralisation géographique des activités.

6. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes du DA durant cette première législature est la suivante (charges nettes en Francs par habitant) :



Cette diminution des charges nettes de Fr. 332'476.- (- Fr. 31.-/hab), entre les comptes 2009 et 2011, s'explique principalement par la diminution du personnel au DA. Cette diminution de postes s'est en outre déroulée sans diminution de la qualité des prestations rendues. Cela a été possible grâce aux précieuses compétences et à l'engagement du personnel en place ainsi qu'à une nouvelle organisation. L'harmonisation de la gestion du portefeuille d'assurance personnes ainsi que la centralisation de l'économat et de la gestion des multifonctions expliquent également ce bon résultat.

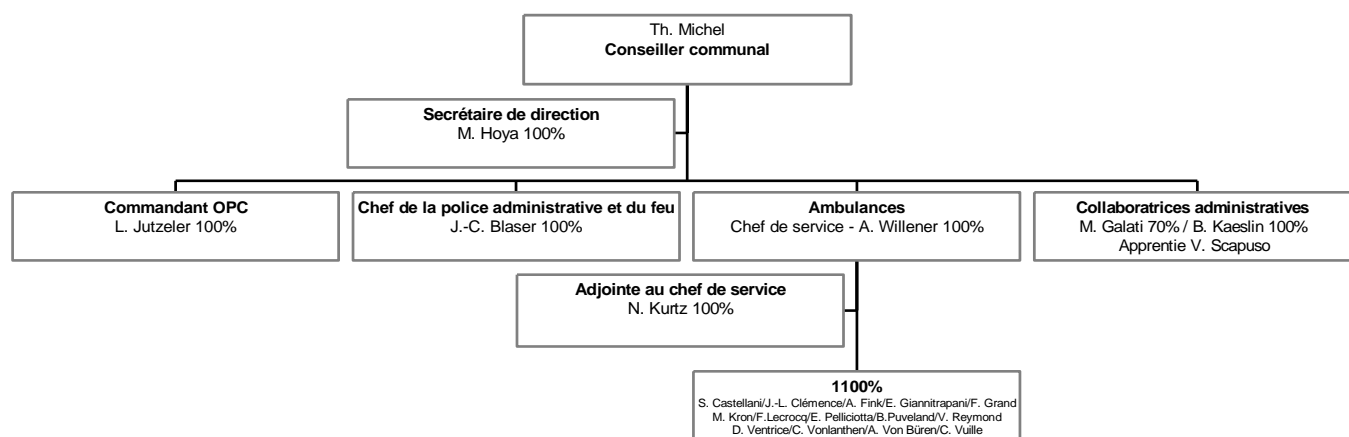
DICASTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DSP)

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

En 2011, afin de pouvoir remplir les missions que la commune doit légalement assurer dans le domaine de la sécurité publique, le DSP a employé un total de 23 personnes correspondant à 19,5 EPT, dont 13 ambulanciers, une apprentie technicienne ambulancière, une apprentie employée de commerce et le conseiller communal. En revanche, il est à rappeler que la défense incendie (corps des sapeurs-pompiers et centre de secours) et la protection civile reposent sur un système de milice qui nécessite un engagement important de la part de la population et des entreprises qui acceptent de libérer leurs collaborateurs lors des interventions. Que ces partenaires soient sincèrement remerciés pour leur précieux soutien qui permet d'assurer un bon niveau d'efficacité de la protection de la population dans notre région.

1.2. ORGANIGRAMME



2. POLICE ADMINISTRATIVE ET DU FEU

2.1. POLICE ADMINISTRATIVE

2.1.1. RÔLE ET FONCTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

L'une des missions principales de la police administrative est son rôle d'interface entre la commune et la police neuchâteloise (PNE). Plus précisément, par l'intermédiaire d'un mandat de prestations, la commune s'engage à financer l'équivalent de 0,869 EPT à la police neuchâteloise, soit Fr. 134'000.-.

L'économie réalisée avec la conclusion du mandat de prestations est intéressante, mais il convient de rappeler que de nombreuses tâches n'ont pas été reprises par la police neuchâteloise (voir 2.1.3).

2.1.2. COMMISSIONS

Le DSP assure le secrétariat de la commission des naturalisations et agrégations du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission). La commission des naturalisations s'est réunie à 6 reprises en 2011, elle a traité au total 28 dossiers impliquant 57 personnes. 60 personnes ont obtenu la nationalité suisse dont 51 par une demande ordinaire, 9 par une procédure facilitée, contre 51 en 2010 et 91 en 2009.

Le DSP assure également le secrétariat du groupe circulation. Ce dernier est une commission interne à l'administration et regroupe les chefs des dicastères de l'urbanisme et du développement durable, des travaux publics et de la sécurité publique. Participent également aux séances la secrétaire de direction du DSP, le voyer-chef et le chef de la police administrative et du feu. Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches avec un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public,..). En 2011, le groupe circulation s'est réuni à 10 reprises et a traité 67 dossiers.

A noter encore que la commune siège au Conseil cantonal de la sécurité publique, par l'intermédiaire du chef de dicastère.

2.1.3. ACTIVITÉ 2011

En sus de sa mission principale d'interlocuteur de la Police neuchâteloise, la police administrative intervient dans les domaines suivants :

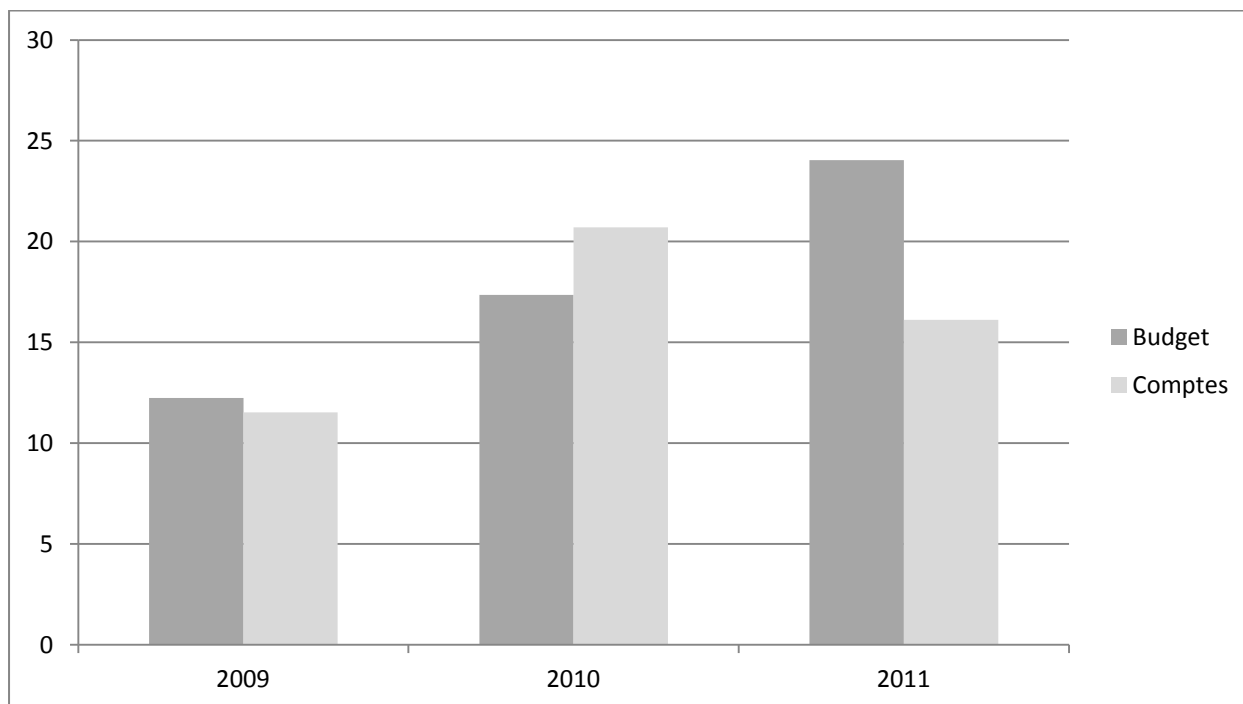
- Gestion administrative des 1'950 notifications de commandement de payer en étroite collaboration avec le Secrétariat central.
- Police du commerce : heures d'ouverture, utilisation du domaine public, activités foraines, contacts avec l'Office cantonal du commerce,...
- Etablissements publics (73 patentes fixes + les patentes provisoires) : heures d'ouverture, permissions tardives (32 demandes), vente de boissons alcoolisées, utilisation du domaine public,...
- Sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PNE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, police-route, police du commerce et des établissements publics).
- Objets trouvés.
- Gestion complète des foires de Couvet (115 exposants 2 jours par année) et de Travers (26 exposants un jour par année) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (52 stands et forains durant 3 jours).
- Plans de signalisation : fermetures de route, déviations, manifestations, travaux,...
- Circulation routière : sécurité générale de la circulation et des piétons sur le domaine public.
- Application du règlement de police.
- Véhicules sans plaques.
- Naturalisations (voir 2.1.2.).
- Police sanitaire et salubrité publique (7 rapports d'intervention).
- Renseignements à la population.

2.1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour faire face aux nombreuses demandes de la population et assurer le suivi des dossiers courants, la police administrative a nécessité un effectif de 1,42 EPT qui s'additionne au mandat de prestations avec la police neuchâteloise et au travail accompli par le service de la voirie, principalement dans le domaine de la pose et l'entretien de la signalisation routière (fixe et mobile).

2.1.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant cette première législature est la suivante :



L'année 2009 aura été particulière du point de vue des charges liées à notre mandat de prestations avec la PNe. En effet, Fr. 50'000.- n'ont pas été facturés par cette dernière en compensation du nombre d'heures qui avaient été payées par les anciennes communes en 2008 mais non effectuées.

Pour pouvoir répondre aux sollicitations de la population, le nombre d'heures consacrées aux missions figurant au chapitre 2.1.3. a dû être revu à la hausse en 2010 (+ Fr. 122'000.-) et 2011 (+ Fr. 89'000.-) par rapport à 2009. Cette augmentation a été partiellement compensée en 2011 par une augmentation du produit des amendes (+ Fr. 33'000.- par rapport à 2009). Cette dernière est notamment due à une campagne radar mieux ciblée sur les zones sensibles (écoles, chemins menant aux écoles, zones 30, quartiers comprenant des facteurs accidentogènes,...). A noter que les contrôles radars représentent le 70% du produit des amendes.

2.2. POLICE DU FEU

2.2.1. RÔLE ET FONCTION DE LA POLICE DU FEU

La police du feu au sens strict est l'une des missions les plus importantes du DSP sous l'angle de la prévention incendie. Elle est impérative pour limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal.

Selon la loi sur la police du feu et son règlement d'application, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des Normes et Directives AEAI, notamment en ce qui concerne :

- Les visites périodiques de bâtiments ;
- Les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- La sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- Le contrôle des demandes de permis de construire ;
- Les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAI.

2.2.2. COMMISSION DE LA POLICE DU FEU ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Le DSP bénéficie du travail réalisé par une commission de police du feu et de salubrité publique, présidée par le chef de dicastère et forte de 9 commissaires, appuyés par une trentaine d'inspecteurs bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois planifiées et organisées par le DSP (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers).

En outre, le DSP assume toutes les visites complexes, comme par exemple certains établissements publics et les industries.

2.2.3. ACTIVITÉS 2011

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2009	2010	2011
Visites lors de transformation, constructions nouvelles, changement d'affectation	129	121	161
Bâtiments devant être visités au moins tous les 8 ans	409	443	458
Bâtiments devant être visités au moins tous les 4 ans	138	174	166
Bâtiments devant être visités au moins tous les 2 ans	27	21	26
Bâtiments devant être visités annuellement	6	2	0
Nombre total de bâtiments visités	709	761	811

Ces 811 visites ont donné lieu à 122 décisions rendues pour non conformité, contre 167 en 2009 et 118 en 2010.

A ce nombre de visites, s'ajoutent 22 décisions pour non conformité faisant suite aux 124 installations de chauffage contrôlées par le ramoneur.

Par ce nombre important de visites, l'objectif est de conduire à une baisse du nombre de sinistres incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi notablement améliorée et les frais de sinistres diminués. Par ailleurs, avec ce pourcentage de visites, le DSP répond aux exigences de la Loi sur la police du feu.

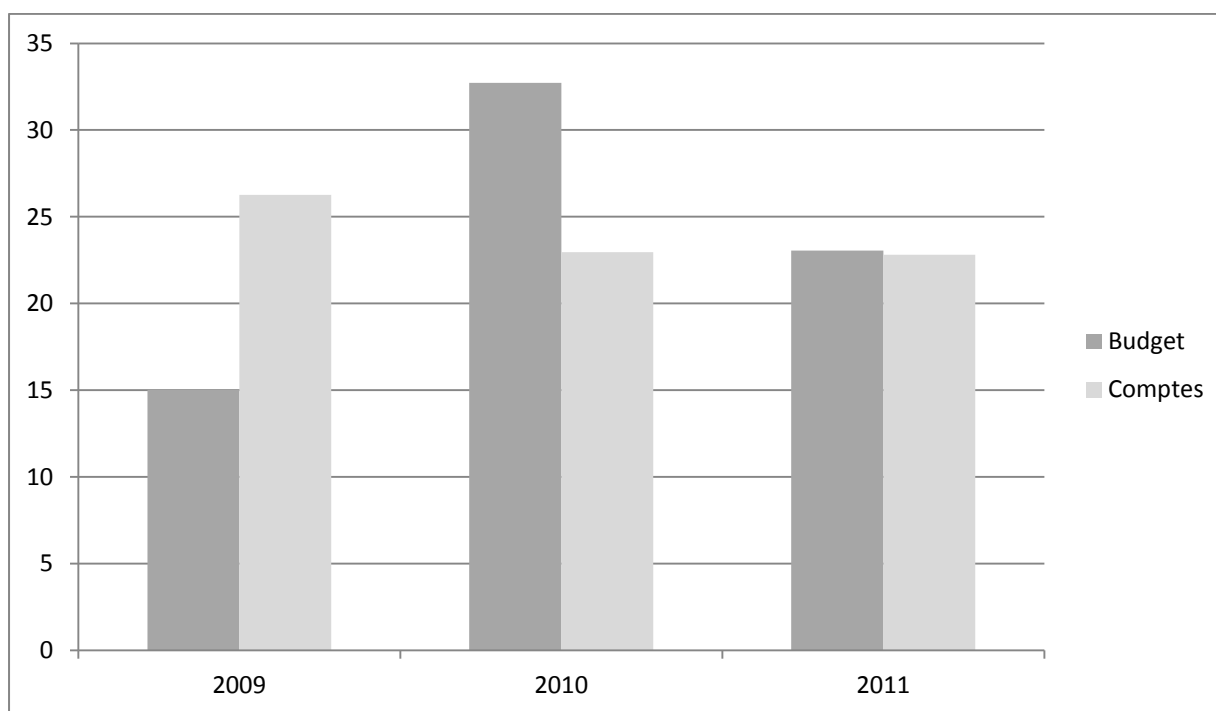
2.2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le travail du DSP en matière de police du feu et de salubrité publique a nécessité un effectif de 0.82 EPT en 2011.

Le travail accompli par la commission est précieux et d'autant plus conséquent que cette dernière a partiellement dû compenser la diminution de l'effectif du DSP.

2.2.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant cette première législature est la suivante :



Afin de pouvoir répondre aux exigences de l'ECAP relatives au nombre de visites qui doivent être réalisées chaque année, un effectif de 1,5 EPT a été nécessaire pour la mise en place de la police du feu en 2009, soit plus que ce qui avait initialement été envisagé. Toutefois, suite à la mise en place de la commission de police du feu composée de 9 commissaires et une trentaine d'inspecteurs bénévoles, l'effectif a pu être réduit dès 2010.

2.3. CENTRE DE SECOURS (CS)

2.3.1. RÔLE ET FONCTION

Le centre de secours (CS) est chargé de la lutte contre les dégâts causés par le feu et par les épandages accidentels d'hydrocarbures, de la désincarcération, ainsi que des mesures d'urgence en cas d'accidents chimiques ou radioactifs.

2.3.2. ACTIVITÉS 2010

Le CS est géré par la commune de Val-de-Travers sous le commandement du Maj Jean-Blaise Curtit, mais intervient également dans les communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations, ainsi qu'à Brot-Dessous.

A noter que le nombre d'exercices et des interventions représente, pour des sapeurs-pompiers de milice, une part importante en temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du CS qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

SOUTIEN DU DSP

Le personnel du CS est composé de 51 personnes, entièrement bénévoles. Ces dernières bénéficient toutefois d'un soutien du DSP, notamment dans les domaines suivants : secrétariat, soutien logistique à l'état major et au commandant, contrôles des factures, renseignements à la population et aux entreprises, convocations aux exercices et séances, correspondance, demandes de congé aux employeurs, inscriptions aux cours, demandes de subvention, gestion de l'effectif, recrutement, contrôle des heures d'exercice et des certificats médicaux, établissement des plannings de piquet, gestion des radios, facturation des frais de sinistre, contact avec les assureurs, gestion des soldes et élaboration des plans d'interventions.

EXERCICES

Les exercices internes au centre de secours se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercices		
	2009	2010	2011
Chauffeurs	9	15	19
Radio-téléphoniste	8	13	18
Sanitaire	10	11	16
Groupe d'intervention en milieu périlleux (SAS)	10	9	10
Séances d'état-major	7	6	8
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	5	5	5
Désincarcération	3	3	5
Exercices officiers et sous-officiers	4	6	4
Exercices feu	5	5	4
Chimique	2	2	3
Tonne-pompe avec les sct villageoises	10	4	2
Exercice sur alarme surprise	2	1	2
Nouveaux sapeurs CS	9	5	0
Total des exercices et des séances	84	85	96

En 2011, les exercices du CS ont représenté un total de 2'190 heures de formation interne à raison de 23 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Sinistres	2009	2010	2011
Feu	18	23	26
Soutien à l'ambulance	6	5	11
Hydrocarbures	1	4	4
Désincarcération	5	8	2
SAS	3	3	1
Inondation	1	0	1
Chimique	3	0	0
Alarme automatique	38	21	31
Divers	12	2	5
Total interventions	87	66	81

Nombre de sinistres par commune :

Commune	2009	2010	2011
Val-de-Travers	81	62	73
La Côte-aux-Fées	3	2	4
Les Verrières	3	1	3
Brot-Dessous	0	1	1
TOTAL	87	66	81

En 2011, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CS un total de 822 heures d'intervention à raison de 10 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices énumérés ci-dessus, le personnel bénévole du CS a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nombre de participants		
	2009	2010	2011
BLS RCP sanitaire	9	12	13
Porteurs d'appareils respiratoires	9	2	4
Nouveau règlement officiers	-	-	4
Cours officiers	1	0	4
Cours préposé aux appareils	2	0	2
Flashover-Backdraft	3	5	1
Cours préparatoire d'instructeur	0	0	1
Technique extinction	4	6	0

Chimique	0	0	0
Cours de base nouveaux CS	2	5	0
Machiniste motopompe	3	4	0
Tactique	1	0	0
Formation Tonne-pompe	-	6	-
Chef de groupe	-	4	-
Chef d'intervention	-	3	-
Divers	3	4	8
Total cours	37	51	37

En 2011, les cours spécifiques du CS ont représenté un total de 600 heures de formation externe à raison de 16h par participant en moyenne.

2.3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le soutien du DSP pour le CS a nécessité un effectif de 0,63 EPT. L'encadrement du CS en termes administratifs, logistiques et de commandement est toutefois insuffisant à l'heure actuelle pour pérenniser une défense incendie de milice comme en témoigne l'absence de formation pour les recrues en 2011 afin d'assurer la relève.

2.3.4. PROJETS IMPORTANTS

PROJET POLFEU 09

Le CS a été actif dans les réflexions en cours quant à la réforme cantonale PolFeu 09. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions est souhaitée. A ce sujet, le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage PolFeu 09 en prévision de la révision de la législation cantonale en la matière. La proposition des villes et des régions de créer 4 régions autonomes en matière de service de défense contre l'incendie et les événements naturels, qui remplaceraient les actuels centres de secours et corps de sapeurs pompiers, a été retenu par le chef du Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances. Un projet de loi a été transmis au Grand Conseil à la fin de l'année 2011. Plus concrètement, cela signifie la confirmation de l'orientation déjà prise depuis plusieurs années au Val-de-Travers avec la régionalisation de la défense incendie. Le rapprochement entre le CS et le CSP devra encore être finalisé mais a déjà débuté avec la mise sur pied de séances conjointes entre les deux états-majors et la création d'une fonction d'officier de service qui sera appelé à intervenir pour coordonner les opérations sur tout type d'intervention importante du CSP (feu, inondation,...) et du CS (désincarcération, sauvetage, hydrocarbure,...).

COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DU DSP

La collaboration entre le CS et les autres services du DSP (CSP, protection civile et services ambulances) a encore été développée afin de renforcer l'efficacité des intervenants lors des sinistres. D'une manière plus générale, le maintien en parallèle de deux organisations séparées (CS et CSP) pour assurer la défense incendie est de moins en moins justifié du point de vue de l'efficience mais reste une obligation légale tant que le projet PolFeu 09 n'aura pas définitivement abouti.

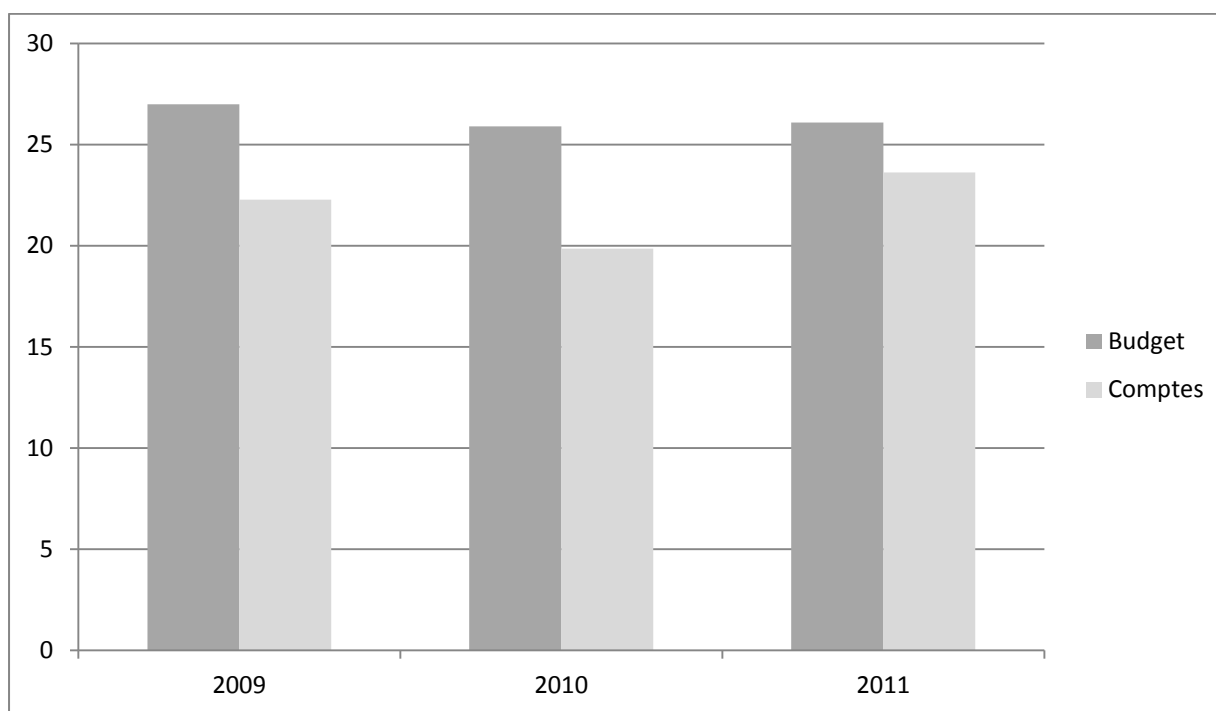
Afin de ne pas attendre la réforme de la défense incendie sur le plan cantonal pour développer la collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique, le DSP a mis en œuvre les conclusions des trois groupes de travail créés en 2010 concernant la cellule de conduite, l'organisation de défense incendie et le poste médical avancé.

COLLABORATION AVEC LE SECOURS ALPIN SUISSE

Une convention a été conclue avec le Secours Alpin Suisse (SAS) afin d'entamer une collaboration entre notre commune et cette institution de sauvetage reconnue au niveau suisse et qui regroupe notamment la REGA et le Club Alpin Suisse. Le 10 juin 2011, les huit sapeurs-pompiers de la section GRIMP du CS ont intégré la structure SAS afin de garantir à la population un secours efficace en milieu périlleux et avec une sécurité maximale.

2.3.5. BUDGET ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant cette première législature est la suivante :



Le CS est géré de manière régionalisée depuis de nombreuses années, ce qui explique la stabilité des charges nettes.

2.4. LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS (CSP)

2.4.1 RÔLE ET FONCTION

Les missions du corps de sapeurs-pompiers (CSP) sont le sauvetage des personnes, des animaux et des biens, immobiliers et mobiliers, les mesures propres à empêcher la propagation du feu, l'extinction du feu, la protection contre les dégâts causés par l'eau ainsi que la garde des objets sauvés jusqu'à ce qu'ils soient placés en lieu sûr. Le personnel du CSP est composé de 254 sapeurs-pompiers, entièrement bénévoles, qui sont également appelés à intervenir pour des missions de préventions lors de manifestations publiques. Ils peuvent aussi être mobilisés dans le but de sauvegarder la vie ou les biens des personnes, dans certaines circonstances graves, notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs.

Le CSP du Val-de-Travers est divisé en 3 centres d'intervention (Couvet, Fleurier et La Côte-aux-Fées), eux-mêmes subdivisés en sections villageoises. Ces dernières sont appelées à travailler en renfort, tout d'abord au sein d'un même centre d'intervention, puis sur l'ensemble du périmètre d'intervention du CSP si nécessaire.

2.4.2. ACTIVITÉS

Le CSP est géré par la commune de Val-de-Travers mais il intervient aussi sur les territoires des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, suite à la conclusion de mandats de prestations.

Le CSP bénéficie du même soutien que le CS de la part du DSP (voir le point 2.3.2 ci-dessus).

En fin d'année, le Conseil communal a procédé à 4 nominations d'officiers, 3 au grade de lieutenant et un au grade de premier-lieutenant avec la fonction de chef de section Fleurier-Saint-Sulpice.

EXERCICES

En 2011, les exercices du CSP se sont répartis de la manière suivante :

Genre d'exercice	Nombre d'exercices		
	2009	2010	2011
De section	32	38	36
Etat-major	12	28	28
Officiers et sous-officiers	16	18	23
PAR	20	18	16
Pompiers sanitaires, La Côte-aux-Fées	11	7	14
Officiers de service	0	0	9
1 ^{er} secours	9	8	9
Chauffeur	8	8	2
Divers	12	7	15
Total exercices	120	132	152

En 2011, les exercices du CSP ont représenté un total de 3'581 heures de formation interne à raison de 24 participants en moyenne par exercice.

INTERVENTIONS

Nombre d'interventions sur sinistre, détaillées par genre :

Genre :	2009	2010	2011
Feu	39	31	23
Police-route (manifestations)	15	18	21
Pompiers-sanitaires, La Côte-aux-Fées	27	24	20
Inondations	19	16	13
Sauvetage animaux	2	3	3
Hydrocarbures	4	3	2
Sauvetage personne	3	2	0
Chimique	3	0	0
Alarme automatique sans intervention	38	21	25
Divers	11	7	3
Total interventions	161	125	110

En 2011, les sinistres qui se sont déroulés au Val-de-Travers ont nécessité pour le CSP un total de 1'713 heures d'intervention à raison de 16 participants en moyenne par intervention.

FORMATION

En sus des exercices ci-dessus, le personnel bénévole du CSP a également participé aux formations spécifiques suivantes :

Genre de cours	Nombre de participants		
	2009	2010	2011
Cours de base nouveaux sapeurs	31	11	16
BLS RCP	13	10	16
Porteurs d'appareils respiratoires	23	8	7
Cours officiers	2	5	7
Machinistes motopompes	8	6	6
Flashover-Backdraft	0	7	4
Préposés aux appareils	4	0	4
Journée des commandants	2	3	3
Technique d'extinction	1	15	2
Formation d'instructeur phases 1 et 2	0	0	1
Chef de groupe	-	7	-
Tactique	2	0	0
Formation tonne-pompe	-	9	-
Divers	8	10	12
Total cours	94	91	78

En 2011, les cours spécifiques du CSP ont représenté un total de 1'468 heures de formation externe à raison de 19h par participant en moyenne.

2.4.3. EFFECTIF

Le CSP est sous le commandement du Maj. Patrick Piaget, secondé par les Cap Stéphane Aellen, chef du CI de La Côte-aux-Fées, Jean-Blaise Curtit, chef du CI de Couvet ainsi que Albano Boscaglia et Dominique Wyss, chefs a.i. du CI de Fleurier.

Comme le démontre le graphique du point 2.4.5 ci-dessous, le regroupement des CSP a permis de substantielles économies. Ces dernières reposent en grande partie sur l'engagement bénévole des membres de l'état-major et du commandant qui ont repris le travail qui était auparavant effectué par 11 états-majors.

L'effectif du CSP, actuellement de 254, a diminué de 47% depuis 2007. Cette diminution, voulue afin d'améliorer l'efficacité de la défense incendie, doit toutefois être impérativement stabilisée. En-deçà de 200 sapeurs-pompiers, notre CSP ne serait plus en mesure de remplir ses missions.

Le soutien du DSP au CSP a représenté l'équivalent de 0,84 EPT en termes de personnel. Le fonctionnement du CSP demande toutefois un solide encadrement en matière administrative et logistique. Le commandement de milice de la défense incendie dans notre région a aujourd'hui atteint ses limites si l'on veut stabiliser et pérenniser ce précieux système basé sur le volontariat.

2.4.4. PROJETS IMPORTANTS

POLFEU 09

Le CSP a été actif dans les réflexions en cours quant à la réforme cantonale PolFeu 09. Une simplification des structures et une meilleure coordination entre les régions est souhaitée. A ce sujet, le chef de dicastère siège dans le comité de pilotage PolFeu 09 en prévision de la révision de la législation cantonale en la matière. La proposition des villes et des régions de créer 4 régions autonomes en matière de service de défense contre l'incendie et les événements naturels, qui remplaceraient les actuels centres de secours et corps de sapeurs pompiers, a été retenu par le chef du Département de la Justice, de la Sécurité et des Finances. Un projet de loi a été transmis au Grand Conseil à la fin de l'année 2011. Plus concrètement, cela signifie la confirmation de l'orientation déjà prise depuis plusieurs années au Val-de-Travers avec la régionalisation de la défense incendie.

CRÉATION D'UNE FONCTION D'OFFICIER DE SERVICE

Afin de ne pas attendre la réforme de la défense incendie sur le plan cantonal pour développer la collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique, le DSP a mis en œuvre les conclusions des trois groupes de travail créés en 2010 concernant la cellule de conduite, l'organisation de défense incendie et le poste médical avancé.

Le rapprochement entre le CS et le CSP devra encore être finalisé mais a déjà débuté avec la mise sur pied de séances conjointes entre les deux états-majors et la création d'une fonction d'officier de service qui sera appelé à intervenir pour coordonner les opérations sur tout type d'intervention importante du CSP (feu, inondation,...) et du CS (désincarcération, sauvetage, hydrocarbure,...). Cette nouvelle fonction vise également à clarifier les rôles et à diminuer le nombre de responsables sur un lieu de sinistre

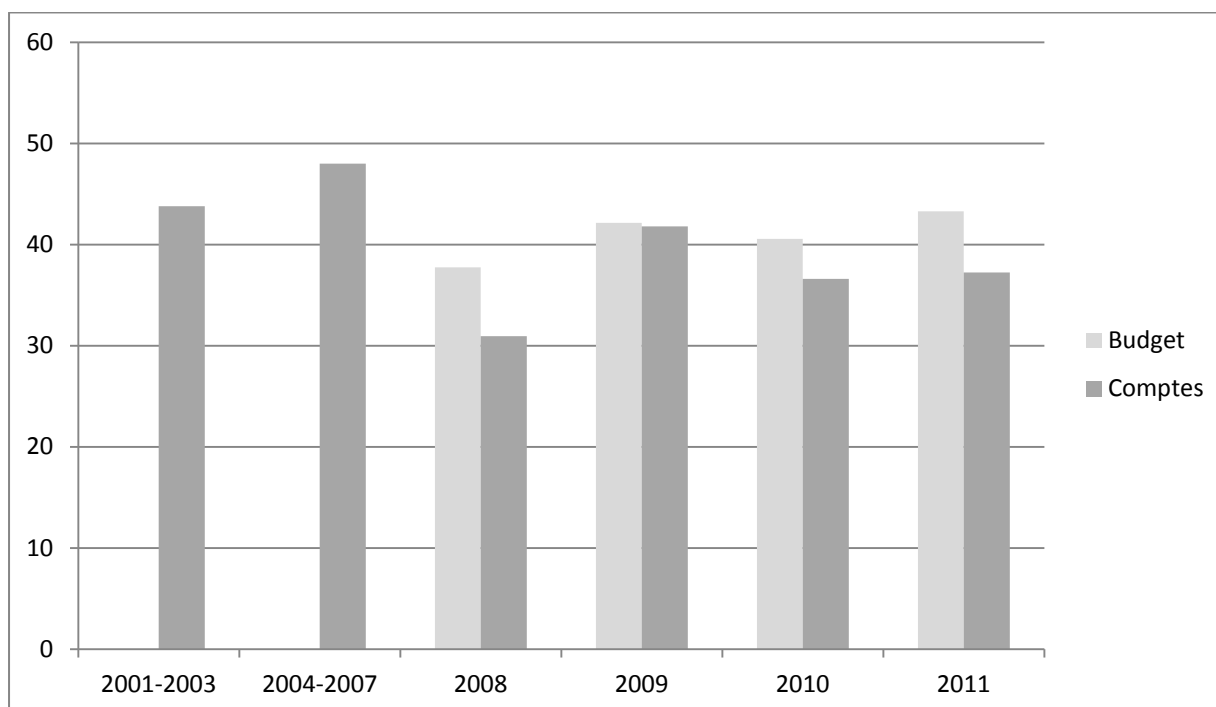
Neuf officiers, déjà au bénéfice d'un solide bagage, ont ainsi participé à une formation exigeante durant 5 soirs et 3 demi-journées. Ils seront opérationnels en 2012 et interviendront sur toutes les interventions importantes.

COLLABORATION FRANCO-SUISSE

Faisant suite à la rencontre du 4 novembre 2010 entre la Municipalité de Pontarlier et le Conseil communal, différentes séances franco-suisse se sont déroulées durant toute l'année 2011 afin de définir le potentiel de collaboration transfrontalière en matière de défense incendie. L'objectif est de développer un partenariat lors d'interventions, y compris en premier répondant, sur des zones géographiques pour lesquelles les critères de qualité risqueraient de ne pas être respectés (délai d'intervention, nombre d'intervenants, niveau de formation du personnel,...). Plusieurs officiers du CSP ont participé au groupe technique qui a présenté son rapport aux élus français et suisses. Le projet pourra être finalisé par une convention franco-suisse en 2012.

2.4.5. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces dix dernières années est la suivante :



Entre la moyenne des comptes consolidés 2004-2007 des anciennes communes et les comptes 2011, l'économie réalisée est de Fr. 102'813.-, soit une diminution des charges nettes de près de 20%.

Pour développer la qualité des interventions tout en diminuant les coûts, le nouveau CSP s'est préparé à affronter une diminution de 47% de ses effectifs, entraînant une diminution proportionnelle des frais liés aux soldes et au matériel, à laquelle s'ajoutent des économies d'échelle. Pour pouvoir affronter cette diminution du personnel, ont été institués au sein du CSP, des sections villageoises légères, mobiles et entraînées à travailler avec d'autres sections, prêtes à intervenir, en premier répondant ou en renfort, partout sur les 166 km² du périmètre d'intervention.

3. PROTECTION CIVILE – OPC

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'organisation de protection civile (OPC) a pour mission de tenir les contrôles des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel, contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés. L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population et les consignes sur le comportement à adopter. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la communauté.

L'OPC est gérée par la commune de Val-de-Travers qui a également repris la gestion de la protection civile des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées suite à la conclusion de mandats de prestations.

3.2. ACTIVITÉS 2011

L'OPC a organisé 571 jours de service pour un effectif de 106 personnes ce qui fait une moyenne de 5.3 jours/ homme.

Une augmentation de 103 jours par rapport à 2010 est principalement due aux interventions au profit de la collectivité, plus nombreuses cette année. L'effectif global du personnel est en légère augmentation (+2 personnes) pour un total d'astreints qui passe à 106 personnes.

3.2.1. COURS PRÉPARATOIRE (CP) ET COURS DE RÉPÉTITION (CR) :

- Le 26 janvier 2011, Cours PBLs enfants, 14 participants
- Du 21 au 25 février 2011, CR 201 Matériel et contrôle périodique des abris, 19 participants
- Du 22 au 24 mars 2011, CR protection des biens culturels en collaboration avec la Haute école Arc, 6 participants
- Le 26 mars 2011, Exercice ambulances, logistique, 3 participants
- Du 27 au 29 avril 2011, CP + CR Assistance, 15 participants
- Du 2 au 3 mai 2011, CR Appui et logistique, 27 participants
- Du 11 au 13 mai 2011, CR contrôle périodique des abris, 3 participants
- Du 7 au 9 septembre 2011, CR contrôle périodique des abris, 8 participants
- Du 26 au 30 septembre 2011, CP + CR Groupe d'intervention et sanitaires, 39 participants
- Le 14 novembre 2011, CR contrôle du matériel par l'office fédéral, 1 participant
- Du 16 au 18 novembre 2011, CP + CR Collaborateur d'état-major et contrôle périodique des abris, 19 participants

L'année 2011 a comptabilisé 11 cours de répétitions qui représentent 365 jours de service pour un total de 154 participants. La participation s'est en moyenne élevée à 81% avec 19% de demande de dispense pour l'ensemble des cours.

3.2.2. INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ (IPPC):

- Du 2 au 6 mai 2011, IPPC Montage Art en plein air Môtiers, 8 intervenants PCi
- Du 4 au 6 mai 2011, IPPC Service forestier, entretien de sentiers pédestres, 27 intervenants PCi
- Du 16 au 18 juin 2011, IPPC DEFI 2011, 32 intervenants PCi
- Du 26 au 30 septembre 2011, IPPC Démontage Art en plein air Môtiers, 14 intervenants PCi

L'OPC a participé à 4 interventions au profit de la collectivité qui représentent 201 jours de service pour un total de 81 intervenants.

3.2.3. INTERVENTIONS D'URGENCES (IU) :

- Du 20 au 21 mai 2011, IU Chalet des Prés, 4 intervenants
L'OPC a été appelée en urgence à 1 reprise pour une intervention à laquelle ont participé 4 intervenants du groupe GIR pour un total de 2 jours de service.

3.2.4. ETAT-MAJOR

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, 7 séances d'états-majors se déroulés avec une moyenne de 5 participants, représentant 5 jours de service.

3.2.5 FORMATIONS SPÉCIFIQUES ET SÉANCES

Formation	Nombre de participants	Nomination
Chef télématique	1	Lieutenant
Chef de groupe assistance	1	Caporal
Spécialiste GIR	2	Appointé

3.2.6. FORMATION CONTINUE DU COMMANDANT :

- Du 18 au 27 mai 2011, Base de la PCi 2, 8 jours à Schwarzenburg BE
- Du 6 au 16 juin 2011, Cours Commandement, 9 jours à Schwarzenburg BE
- Du 12 au 23 septembre 2011, Formateur d'adultes module 04, 10 jours à Schwarzenburg BE
- Du 3 au 7 octobre 2011, Formateur d'adultes module 05, 5 jours à Schwarzenburg BE
- Du 30 novembre au 2 décembre 2011, Directeur de cours, 3 jours à Schwarzenburg BE

3.2.7. INSTRUCTION DONNÉE PAR LE COMMANDANT AUX COURS CANTONAUX :

Cours préparatoire (CP) / Cours de base (CB) / Cours cadre (CC)

- Du 14 au 15 février 2011, CP Cours de préparation pour l'année 2011, 2 jours au centre d'instruction à Couvet
- Le 25 mars 2011, CP 310, 1 jour au centre d'instruction à Couvet
- Du 28 mars au 8 avril 2011, Chef de classe CB 310, 10 jours au centre d'instruction à Couvet
- Du 6 au 14 juillet 2011, Observateur CB collaborateur d'état-major, 7 jours au centre d'instruction à Couvet
- Le 12 août 2011, CP 412, 1 jour au centre d'instruction à Couvet
- Du 22 au 26 août 2011, Observateur et chef de classe CC chef de groupe appui, 5 jours au centre d'instruction à Couvet
- Le 14 octobre 2011, CP 312, 1 jour au centre d'instruction à Couvet
- Du 17 au 28 octobre 2011, Chef de classe CB 312, 10 jours au centre d'instruction à Couvet

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'OPC est sous la responsabilité professionnelle du Cap Laurent Jutzeler. Ses missions nécessitent un effectif de 1,5 EPT en termes de personnel.

3.4. PROJETS IMPORTANTS

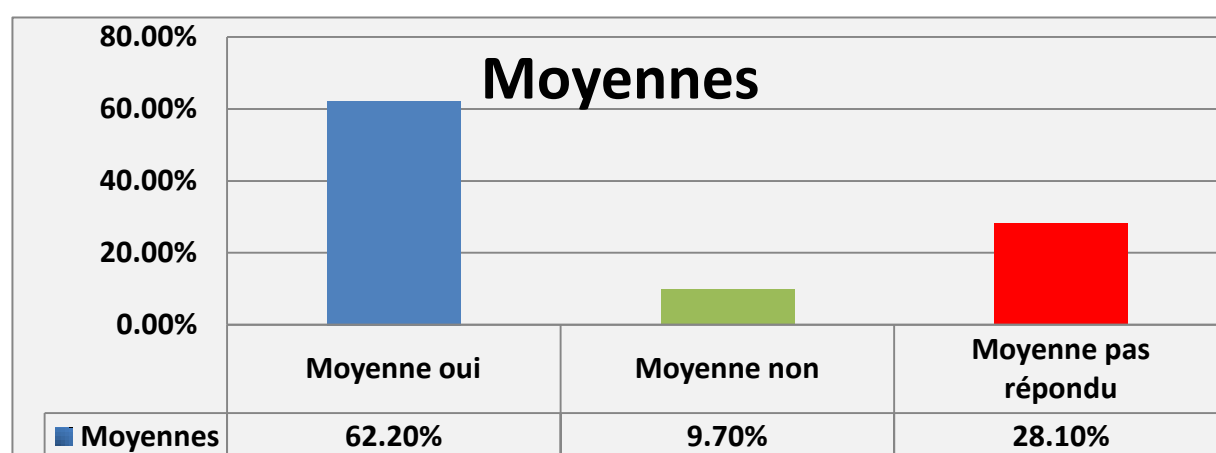
3.4.1. SIRÈNES

La mise en place des nouvelles sirènes fixes, y compris à Noiraigue et aux Bayards qui n'en avaient pas, a été finalisée en tout début d'année 2011. Le test annuel du 1^{er} mercredi du mois de février a permis de contrôler l'efficacité de celles-ci. Aucun défaut n'a été constaté.

3.4.2. SYSTÈME D'ALARME ET E-ALARME

Le passage sur le système d'alarme "eAlarm" n'a pas amené de problèmes particuliers. Les tests effectués, permettent d'apporter une analyse concrète sur les possibilités d'engagements.

Analyse sur 10 tests effectués (effectif GIR 32 personnes)



3.5. ETAT DE LA SITUATION

Le 14 novembre 2011, un contrôle du matériel a été effectué par la Confédération. La conformité du matériel ainsi que l'entretien de celui-ci répond aux directives fédérales. Seules des mesures visant à améliorer la gestion des inventaires doivent être mises en place.

La qualité de formation, le niveau d'instruction ainsi que l'engagement du personnel astreint est bon. L'effort permanent portant sur la conduite des astreints démontre que nous sommes sur la bonne voie.

La collaboration entre les différents services de la sécurité publique reste excellente et contribue également au bon fonctionnement de l'OPC. Diverses instructions ont été données par les sapeurs-pompier sanitaires du CS ou par les ambulanciers au personnel du groupe d'intervention. Soit :

- Montage du poste médicale avancé (PMA)
- PBLIS enfants

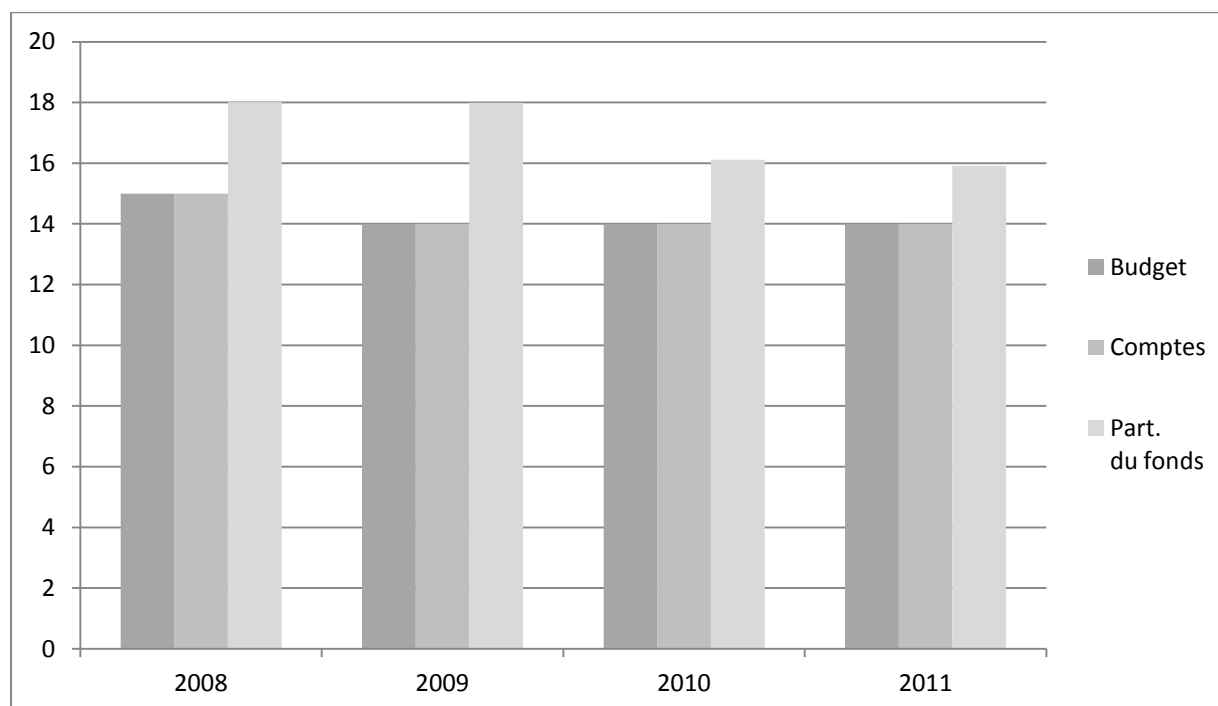
Malgré tout, l'OPC peine à renforcer son effectif global. Chaque année, environ dix à douze nouveaux astreints sont incorporés au Val-de-Travers, ce qui est juste suffisant pour compenser les départs pour raison d'âge ou pour cause de déménagement hors région.

Etat des effectifs depuis 2007 :

Années	Nombre d'astreints	Evolution
2007	72	
2008	86	+14
2009	93	+7
2010	104	+11
2011	106	+2

3.6. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces quatre dernières années est la suivante :



Le service de la Protection civile est entièrement financé par un fonds cantonal auquel la commune participait annuellement à hauteur de Fr. 15.-/habitant jusqu'en 2008, puis Fr. 14.-/habitant dès 2009. A noter que, pour pouvoir remplir ses missions malgré une masse critique insuffisante par rapport aux autres régions du canton, le fonds cantonal participe pour un montant supérieur à la contribution communale (Fr. 15.91/hab en 2011).

4. SERVICE DES AMBULANCES

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des ambulances a pour mission générale la prise en charge professionnelle, 24h/24 et tous les jours de l'année, de patients accidentés ou malades dans les situations d'urgence pré-hospitalières sur le territoire de la commune ainsi que, sur mandat de prestations, celles des Verrières, La Côte-aux-Fées et Brot-Dessous. Il est également appelé à assurer des transferts programmés.

Par mandat confié par l'Etat, le service des ambulances assure aussi les sorties SMUR.

4.2. ACTIVITÉS 2010

Le service a assuré un total de 715 interventions en 2011, soit une augmentation de 8,3 % par rapport à 2010. Le SMUR est, quant à lui, intervenu à 153 reprises. Le service a fait appel à la REGA à 32 reprises.

A noter que le service a dû assurer plus de 121 interventions simultanées avec 2 ambulances. Une intervention simultanée peut avoir pour cause un accident avec plusieurs blessés, mais aussi et surtout des interventions différentes qui ont lieu dans la même heure.

Les différents types d'intervention se sont répartis de la manière suivante :

Statistique des sorties par genre (classification suisse)	Nb
Monotraumatismes (membres, colonne vertébrale, etc.)	145
Problèmes cardiaques	61
Détresse ou insuffisance respiratoire	52
Cas de psychiatrie	47
Douleurs abdominales non traumatiques	44
Intoxications (alcool, médicaments)	40
Perte de connaissance brève	35
Crise convulsive	24
Hémorragie non traumatique (digestive, etc.)	24
Arrêt cardio-respiratoire	19
Déficit neurologique	17
Baisse état général	14
Douleurs lombaires non traumatiques	14
Maux de tête	9
Polytraumatisme	7
Etat de choc (risque vital)	6
Grossesse, accouchement	5
Cas d'allergies	5
Coma non-traumatique	4
Crise d'asthme	4
Urgences hypertensives	3
Brûlures	2
Hypothermie	1
Noyade	1
Soins impossible à donner	30
Autres cas	102
TOTAL	715

Les degrés de gravité de la prise en charge des patients ont été inventoriés comme suit :

Degré urgence	Statistique des sorties par degré d'urgence	Nombre d'intervention		
		2009	2010	2011
1	Urgence avec atteinte des fonctions vitales	509	476	536
2	Urgence sans probabilité d'une atteinte des fonctions vitales	133	152	147
3	Sans urgence	27	32	32
	TOTAL	669	660	715

Le service a été appelé à intervenir dans les communes suivantes :

Commune	2009	2010	2011
Val-de-Travers	571	494	544
La Côte-aux-Fées	39	33	20
Les Verrières	22	28	33
Brot-Dessous	2	4	3
HNE Val-de-Travers et hors zone	35	101	115
TOTAL	669	660	715

4.3. EFFECTIF DU SERVICE

Le personnel professionnel, au 31 décembre 2011, se compose ainsi :

- 11 ambulanciers diplômés ES
- 2 techniciens-ambulanciers
- 1 ambulancier chauffeur
- 1 apprentie technicienne ambulancière

Etant également mandaté par l'Etat pour assurer les interventions du SMUR, en sus des deux ambulances, le service peut assumer les missions qui lui sont dévolues avec les collaborateurs en place. Mais l'équilibre reste précaire et repose sur un système de piquet à domicile qui implique des astreintes supplémentaires pour le personnel. Ce fonctionnement a été abandonné par la plupart des autres services ambulanciers de Suisse, dans un contexte de pénurie d'ambulanciers diplômés.

En conséquence, après différentes discussions entre le personnel ambulancier et la direction du DSP relatives aux conditions de travail, le Conseil communal a validé l'accord intervenu qui prévoit le passage d'un système de services de piquet annuels à un système d'heures travaillées par semaine. Ce dernier, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, a permis d'élargir l'application du logiciel Timelead à l'ensemble du personnel ambulancier.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

POURSUITE DES DÉMARCHES POUR PÉRENNISER LE DEUXIÈME ÉQUIPAGE

Le Val-de-Travers représente le 7% de la population du canton, mais, par son éloignement avec les centres, doit assurer des interventions en urgence sur le 24% de la surface du territoire cantonal.

Rappelons qu'avec la restructuration hospitalière, les temps d'intervention se sont sensiblement allongés, passant d'une moyenne de 1h30, jusqu'à la fermeture du bloc opératoire du site de Couvet, à 2h30 actuellement.

En conséquence, avec un total de 715 interventions durant l'année 2011, si le service ne disposait que d'une seule ambulance, le Val-de-Travers souffrirait d'un manque de couverture sanitaire durant plus de 4 heures 30 par jour en moyenne. Durant ce temps, le Val-de-Travers serait couvert par une ambulance venant en renfort de Neuchâtel, soit 25 à 45 minutes d'attente supplémentaire pour le patient, en fonction du lieu d'intervention. S'il n'y avait pas eu 2 ambulances en 2011, le Val-de-Travers se serait trouvé dans ce cas de figure à plus de 121 reprises.

Suite à une séance avec le Conseil d'Etat, ce dernier a accepté de prolonger d'une année l'aide financière de l'Etat, limitée initialement au 31 décembre 2010, et qui avait permis l'engagement de 3 ambulanciers en 2009 afin de maintenir en place le deuxième équipage d'ambulanciers.

Nonobstant l'aspect financier de cette situation, la pérennisation du deuxième équipage doit être la priorité. Différentes pistes ont continué d'être explorées. La solution envisagée est de développer les collaborations avec les autres services d'ambulances du canton. Une définition plus cohérente des périmètres d'intervention, qui épousent actuellement les frontières des districts, et une meilleure coordination entre les ambulances de piquet des différents services, ajoutées à une centrale d'alarme 144 professionnelle, permettront d'aboutir à l'efficience recherchée.

CENTRALE 144

Dans la plupart des cantons suisses, les personnes qui répondent au numéro 144 sont des « régulateurs » possédant une solide formation sanitaire. Ils sont aptes à réagir aux appels d'urgence de manière efficace, médicalement adéquate et appropriée. Plus précisément, ils procèdent à un tri en fonction du degré d'urgence, ils prodiguent des conseils à l'appelant pour les premières mesures à prendre dans l'attente de l'arrivée de l'ambulance, ils coordonnent les interventions de l'ensemble des services ambulanciers tout en déterminant les moyens à engager pour chaque cas (service à engager, nombre d'ambulances, SMUR, REGA,...) et en anticipant sur la prise en charge.

Dans le canton de Neuchâtel toutefois, le système de réception des appels d'urgence 144 est clairement insatisfaisant. Les policiers qui répondent au 144 à la CET de la police neuchâteloise possèdent certes une excellente formation dans leur domaine d'activité mais pas dans celui du sanitaire. Ils prennent note des besoins de l'appelant avant de raccrocher et d'engager l'un des services ambulanciers du canton selon des critères purement géographiques, en fonction de périmètres d'intervention qui épousent les frontières des districts, et non selon des critères de disponibilité, de gravité ou de temps de déplacement. Conséquences : une perte de temps dans la transmission de l'information, un engagement « aveugle » dans la mesure où le contact avec l'appelant est coupé et une difficulté à apprécier la situation et son évolution afin de déterminer les moyens à engager.

Pour le patient, il convient de trouver une solution qui améliore les délais d'intervention sanitaire, qui lui assure de disposer de conseils par téléphone pour porter les premiers secours et qui lui garantit l'engagement de moyens appropriés à sa situation.

Pour notre commune, il convient de trouver une solution qui assure des prestations de qualité, qui rationalise les moyens à engager par un triage plus efficace et qui permet un potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers.

Dans ce cadre, convaincu que la mise en place d'une véritable structure 144 est le préalable de toute réorganisation et optimisation des services ambulanciers et du SMUR dans notre canton, le chef de dicastère a participé aux discussions concernant la mise sur pied d'une centrale de régulation. Des contacts réguliers sont ainsi intervenus durant l'année 2011 avec les SIS de Neuchâtel et des Montagnes neuchâteloises, ainsi qu'avec le Département de la Justice, de la

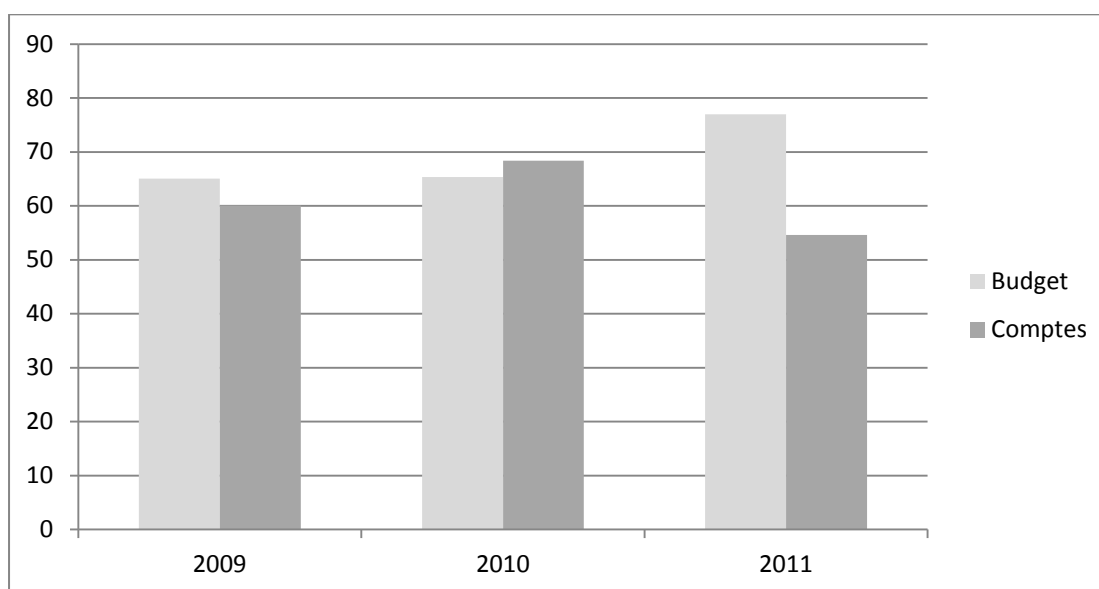
Sécurité et des Finances et celui de la Santé et des Affaires Sociales. L'Etat s'est engagé à faire bénéficier le canton d'une centrale 144 pour le 1^{er} janvier 2013 au plus tard.

NOUVELLE AMBULANCE

Dans le cadre de la demande de crédit de Fr. 330'000.- acceptée par le Conseil général en septembre 2010, la nouvelle ambulance a été livrée et inaugurée le 21 octobre 2011. Suite à une importante démarche de recherche de dons, un montant de Fr. 185'470.- a pu être récolté. Ces fonds proviennent de cinq fondations privées et de deux personnes physiques. Au final, le montant à charge de la commune s'est élevé à Fr. 141'770.-.

4.5. BUDGETS ET COMPTES

L'évolution du budget et des comptes (charges nettes en francs par habitant) durant ces quatre dernières années est la suivante :



Les négociations avec SantéSuisse relatives à la facturation des interventions ont permis d'augmenter les recettes de Fr. 153'000.- entre 2010 et 2011.

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Outre la poursuite de la mise en œuvre des projets ci-dessus, les démarches visant à nous assurer que les locaux utilisés par le service puissent pleinement répondre aux normes en vigueur, notamment en matière d'infrastructure, de stockage du matériel et de conditions de travail, devront être poursuivies en 2012. A ce sujet, un montant a été intégré dans le budget des investissements 2012 en prévision d'une centrale d'ambulances.

DICASTÈRES DE L'ADMINISTRATION ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Thierry Michel

Dicastères

de l'éducation et de l'enseignement

et

de la culture, des loisirs et des sports

DICASTERE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Les locaux dans lesquels les dicastères de l'éducation et de l'enseignement et de la culture, des sports et des loisirs travaillent, sont situés à Couvet, rue des Collèges 3, depuis le 1^{er} janvier 2009. Si les locaux proprement dits remis en état avant l'installation des dicastères n'ont guère évolué depuis le début de l'année 2009, l'ensemble du bâtiment a subi de très grosses transformations au niveau de son rez-de-chaussée, accueillant depuis quelques semaines la ludothèque notamment.

En ce qui concerne le personnel, les postes suivants figurent au tableau des fonctions depuis 2009, ne subissant qu'une très légère modification au début de l'année 2010. Ces postes sont les suivants :

Assistante de direction	:	Mme Patricia Rosselet Pianaro	0.85 EPT
Secrétaire-comptable	:	Mme Manon Leblanc	0.60 EPT
Apprentie 2 ^{ème} année	:	Mme Abetare Ilazi	jusqu'en juillet 2011
Apprentie 1 ^{ère} année	:	Mme Jocya Curtit	depuis août 2011
Apprenti 2 ^{ème} année	:	M. Yann Giussani	de mai à juillet 2011

La charge de travail étant toujours supérieure aux forces à disposition au sein des dicastères, le dicastère a poursuivi son étroite collaboration avec le Service de l'emploi du canton de Neuchâtel par la demande de mise à disposition de personnel sous contrat d'insertion. Ainsi, le dicastère bénéficie des compétences de Mme Christelle Monnier depuis août 2011, après avoir disposé des services de Mme Patricia Safri, elle aussi en contrat d'insertion et aujourd'hui transférée au secrétariat de l'Ecole JJR.

Il s'agit toutefois d'observer qu'aujourd'hui, après trois années de fonctionnement, l'expérience acquise, la meilleure connaissance des dossiers, la mise en place de processus opérationnel ont engendré une meilleure organisation du travail, à même de rendre plus rationnelles les pratiques quotidiennes, en les anticipant et en répartissant les tâches en fonction des compétences spécifiques.

Dans le même esprit, l'organisation plus efficiente des services adjacents – Ecole Jean-Jacques Rousseau, Centre sportif régional, Crèche communale – a généré une légère diminution de la charge totale de travail au niveau des dicastères. A cet effet, dans la perspective d'une mise en responsabilité plus importante des différents services à terme, suite à une diminution des mandats des « politiques », la volonté de rendre les services plus autonomes aura représenté une constante également.

Les services dépendant des deux dicastères sont les suivants :

Dicastère de l'éducation et de l'enseignement :

- Ecole Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers – Cercle scolaire du Val-de-Travers ;
- Crèche communale de Val-de-Travers ;
- Bibliothèque communale.

Dicastère de la culture, des loisirs et des sports :

- Centre sportif régional du Val-de-Travers – Piscine des Combes ;
- Restaurant du Centre sportif régional.

A ces diverses entités, il est nécessaire d'ajouter un nombre important de représentations au sein d'entités en lien direct avec l'un et l'autre des dicastères, certains n'émargeant toutefois pas directement au budget des dicastères mais représentant une charge de travail fort importante. Ces représentations sont les suivantes :

Au plan cantonal :

- CDC-IP : Conférence des directeurs des cercles scolaires en matière d'instruction publique ;
- COPIL-HarmoS : Comité de pilotage HarmoS en qualité de représentant des communes NE ;
- HarmoS-GT : Groupes de travail en lien avec les divers chantiers en œuvre dans ce contexte ;
- CTIE : Communauté de travail pour l'intégration des étrangers
- Commission cantonale des lycées ;
- Commission du Lycée Denis-de-Rougemont ;
- Forum Transfrontalier ;
- Institut Neuchâtelois ;
- Comité du Bibliobus ;
- Comité du Noctambus ;
- Commission cantonale des sports ;

Au plan communal et régional :

- Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire du Val-de-Travers ;
- Commission du Patrimoine et des Arts ;
- Table ronde culturelle ;
- Commission des bibliothèques ;
- Conseil de fondation USL Couvet ;
- Conseil de fondation A. Jéquier ;
- Conseil de fondation Girardier ;
- Conseil de fondation du Centre culturel du Val-de-Travers ;
- Club du 24 février ;
- COPIL-Centre sportif régional.

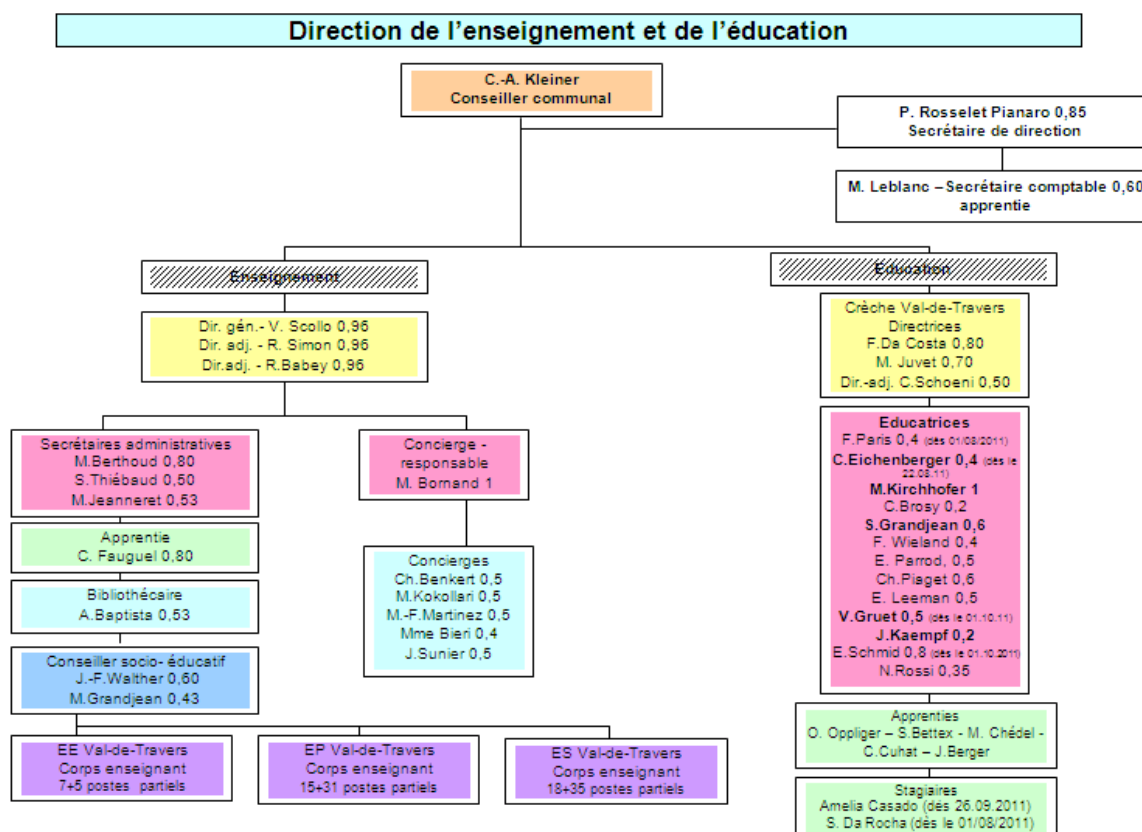
A ces diverses et nombreuses représentations, il s'agit d'ajouter un certain nombre de dossiers générant un volume de travail non négligeable :

- Groupe de travail relatif à l'élaboration de la Convention régissant le Cercle scolaire du Val-de-Travers ;
- Groupe de travail relatif à la sauvegarde de l'antenne de Fleurière du Lycée Denis-de-Rougemont ;
- Transports scolaires – 4 catégories de transports - ;
- Médecine scolaire de l'Ecole JJRVdT ;
- Médecine dentaire de l'Ecole JJRVdT ;
- Orthophonie ;
- Règlement relatif à l'inventaire des biens culturels ;
- Courses des Aînés ;

- Collaborations avec les USL-ASL et autres sociétés faïtières des sociétés locales.

Enfin, pour ce qui concerne le dicastère de la culture, des sports et des loisirs en particulier, le nombre de représentations – séances diverses de comités et d'assemblées, concerts, fêtes, manifestations sportives et culturelles, vernissages, remises de titres divers...- est important dès lors que la volonté de mener une politique de proximité a été clairement affirmée dans le Programme de législation du Conseil communal de Val-de-Travers. Pour cette édition 2011 du rapport de gestion, nous avons fait le choix de ne pas en dresser l'inventaire.

1.2. ORGANIGRAMME



2. ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

L'Ecole Jean-Jacques Rousseau regroupe en son sein l'ensemble de la scolarité obligatoire de la Commune de Val-de-Travers. Précisions au passage que la scolarité obligatoire compte, depuis la rentrée scolaire 2011-2012, onze degrés et non plus neuf degrés.

Au surplus, l'Ecole Jean-Jacques Rousseau fonctionne, au plan directionnel, selon le principe du Cercle scolaire puisqu'elle comprend désormais les élèves des écoles de La Côte-aux-Fées et des Verrières, anticipant quelque peu le calendrier puisque obligation a été fixée par le Canton de Neuchâtel d'initier les cercles scolaires dès le début de l'année scolaire 2012-2013. Cette précision permet de prendre conscience de l'importance des impératifs intercantonaux – concordats HarmoS et convention scolaire romande – et cantonaux – nouvelle gouvernance de l'Ecole neuchâteloise confiée aux régions – qui viennent s'ajouter aux « contraintes » et autres obligations communales, notamment la délicate problématique de la chute de la démographie enfantine.

En lien étroit avec la participation du dicastère dans les diverses commissions cantonales liées au DECS – COPIL HarmoS et CDC-IP Cercle scolaire -, il est à relever le rôle précurseur que joue la Commune de Val-de-Travers à ces deux niveaux.

En effet, la configuration géographique de la commune liée à son statut de ville permet l'observation, en primeur, de particularités qui deviendront des généralisations dans un futur proche dans les diverses régions du canton de Neuchâtel.

Dans cet esprit, convaincu que la souplesse de mise en œuvre est de mise dans nombre de dossiers, le dicastère est parvenu à procéder à ce que l'on nomme une « harmocompatibilité » de l'école et de sa direction, de manière relativement aisée, configurant notamment les classes du premier cycle avec une volonté de proximité engendrant ainsi la mixité des classes de ces premiers degrés.

Toutefois, il convient de faire remarquer combien le contexte d'une démographie enfantine fléchissante nuit à la mise en œuvre de ces divers importants chantiers. En effet, la culture villageoise de la région est très soucieuse de proximité, en matière scolaire tout particulièrement. Dès lors, à chaque fermeture de classe, ce sont beaucoup d'émotions qui sont ainsi exprimées. La juste définition des rôles entre le « politique », aujourd'hui autorité scolaire, et le « opérationnel » et « pédagogique » s'avère fondamentale.

2.2. COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

Une seule commission spécifique – Conseil d'établissement scolaire –, à savoir l'organe consultatif voulu par la législation cantonale et composé de manière particulière, figure à l'organigramme du dicastère de l'éducation et de l'enseignement à ce jour. Le chapitre consacré à la Crèche communale évoquera à ce propos l'opportunité de constituer une commission de la petite enfance.

Nous livrons ci-dessous le rapport d'activités établi au terme de l'année 2011, retraçant les travaux effectués au sein de cet organe.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE VAL-DE-TRAVERS

Rapport d'activités 2011

Préambule

Pour donner suite à la demande de plusieurs membres en 2010, le rythme des séances a été quelque peu ralenti en 2011, sans que cela ne nuise à la bonne marche de la commission et de l'Ecole JJRVdT.

1. Composition

Président :	Claude-Alain Kleiner	Conseiller communal
Bureau :	Marjorie Etter	Comité d'école de Boveresse
	Zoran Savic	Conseiller général
Membres :	Christophe Calame	Conseiller général, a succédé à Maurizio Ciurleo dès le 11.04.2011
	Valéria Generoso	Conseillère générale
	Caroline Codoni-Sancey	Représentante des parents d'élèves
	Nathalie Ebner Cottet	Représentante des parents d'élèves
	Cindy Hotz	Représentante des parents d'élèves
	Marie-Angèle Clerc	Représentante du corps enseignant
	Laurianne Krebs	Représentante du corps enseignant
	Philippe Vaucher	Représentant du corps enseignant
	Carole Stähli	Comité d'école des Bayards,
	Valérie Masi	Comité d'école de Buttes
	Anne-Marie Di Tora	Comité d'école de Couvet
	Sandra Eggenschwiller	Comité d'école de Fleurier
	Oxana Puccini	Comité d'école de Môtiers, a succédé à Dominique Jan Chabloz dès
	le 30.08.2011	
	Christine Furer	Comité d'école de Noiraigue
	Christelle Gertsch Macuglia	Comité d'école de Saint-Sulpice
	Stéphanie Wyss	Comité d'école de Travers, a succédé à Véronique Messerli dès le
		30.08.2011
	Sara Gaier	Représentante des communautés étrangères
	Valérie Scollo	Direction des écoles
	Pierre-Alain Devenoges	Direction des écoles, a pris sa retraite au 31.08.2011
	Romuald Babey	Direction des écoles, a succédé à Jean-Michel Messerli
	dès le 30.08.2011	
	Raphaël Simon	Direction des écoles
	Laurent Piaget	Commune des Verrières
	Stéphane Barbezat	Commune de La Côte-aux-Fées
	Claudine Paris	Commune de La Brévine

2. Séances et points principaux des ordres du jour

08 février 2011	Communications - Rapport d'activités 2010 – Règlement des comités d'école –
	Communications - Organisation des classes année scolaire 2010-2011
05 avril 2011	Communications - Organisation des classes – Organisation de l'Unité socio-éducative et de santé scolaire – Echéance de fin d'année -
24 mai 2011	Communications - Organisation des classes et organisation générale de l'Ecole – USESS et secrétariat – HarmoS -
30 août 2011	Communications - Cercle scolaire et Conseil d'établissement scolaire-Comités d'écoles- HarmoS – état des lieux -
18 octobre 2011	Communications - Comités d'école : a) cahier des charges b) Etat des Comptes -
	Communications - Projection de l'organisation des classes cycle 1 et 2
29 novembre 2011	Communications - Organisation des classes –

3. Considérations générales

Comme on peut le constater à la lecture du résumé des ordres du jour énoncés ci-dessus, les séances ont été largement consacrées à l'information des membres du CES sur le suivi de poursuite de la mise en place des structures et autres rouages indispensables à la bonne marche de l'école. A cela, ajoutons une large part informative consacrée aux divers chantiers HarmoS et à l'élaboration du cercle scolaire du Val-de-Travers voulu par la législation cantonale.

Notons enfin, en matière d'organisation des classes, la relative difficulté qu'il y a à informer et consulter sans diffuser l'information relativement confidentielle au sein des diverses instances représentées. L'exemple de la problématique de l'organisation des classes, en cas de fermetures de classes plus particulièrement, est révélatrice de cette difficulté. Plusieurs réactions dans ce sens ont été exprimées lors des dernières séances.

4. Remarques et constats

Aux divers constats énumérés dans le rapport de gestion 2011, il convient d'ajouter les réflexions suivantes :

1. Le contexte démographique continue de déployer ses effets négatifs. Les fermetures successives de classes dans la Commune de Val-de-Travers engendrent d'importantes difficultés organisationnelles pour la direction. Dès lors que le Règlement de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau garantit, à très juste titre, la scolarisation des élèves du cycle 1 dans leur village respectif, l'organisation des classes dans un environnement plus restreint en termes de nombre de classes devient toujours plus compliquée. Pour mémoire et afin de prendre conscience du volume d'érosion que connaît la commune, entre l'année scolaire 2003-2004 et l'année scolaire 2012-2013, ce ne sont pas moins de 28 classes qui se seront fermées.
2. La direction de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau, appelée désormais à gérer l'ensemble des classes du futur cercle scolaire du Val-de-Travers, est forte de 2.88 EPT, correspondant parfaitement à l'indice d'encadrement défini par le canton pour le subventionnement des postes de direction – 25% -. Constituée de trois personnalités et profils professionnels parfaitement complémentaires, la direction déploie désormais pleinement la philosophie souhaitée par le dicastère en termes de politique pédagogique nécessaire à cette région. Pour ce faire, la direction doit pouvoir compter sur un staff administratif à la hauteur des ambitions de notre école certes, mais également apte à répondre aux besoins d'une école comportant environ 1'500 élèves. Pour cette raison, l'organigramme interne du secrétariat a été revu et corrigé, en même temps que complété. Ainsi, Mme Michèle Berthoud Reinhard a été nommée secrétaire de direction et son indice-horaire quelque peu augmenté. Précisons enfin que, sans les forces supplémentaires inhérentes aux personnes placées dans ce service sous contrat de réinsertion, le volume de travail ne pourrait être accompli.
3. Dans le même esprit, la poursuite de la construction de l'Unité socio-éducative et de santé scolaire, dès lors que l'assistance scolaire cantonale n'est plus à disposition de la région, a été nécessaire. Ainsi, M. J.-F. Walther, conseiller socio-éducatif, est désormais accompagné d'une conseillère socio-pédagogique, plus particulièrement appelée à soutenir les élèves en difficultés d'apprentissage.
4. Enfin, toujours dans le contexte de la mise en œuvre des divers chantiers inhérents au concordat HarmoS, la responsabilité politique du dicastère nécessite une réflexion anticipatrice sur les dossiers suivants :
 - Introduction de l'enseignement de l'anglais au degré 7 – qui et comment ?
 - Mise en place du demi-cycle 7-8 et localisation des classes – comment ?

- Statut des enseignants du degré 7 – incidences budgétaires ?
- Mise en œuvre du contrôle pédagogique par la direction et processus de qualité des écoles – comment ?

5. Conclusions

Non sans avoir salué l'important travail de la direction de l'Ecole JJR pour ses apports d'information au sein du CES notamment, la direction du dicastère souhaite apporter ses sincères remerciements à l'ensemble des membres du CES pour le travail effectué dans un excellent climat de confiance et de transparence. La fin de la législature de l'année civile 2012 permettra sans doute de clarifier les rôles et statuts de chacun des partenaires, à l'aide d'une définition plus précise des « cahiers des charges » de chacun d'eux.

2.3. ACTIVITÉS ENSEIGNEMENT 2011

L'école Jean-Jacques Rousseau regroupe l'ensemble de l'enseignement obligatoire du cercle scolaire du Val-de-Travers, composé de la commune de Val-de-Travers et des communes voisines de la Côte-aux-Fées et des Verrières.

Sa structure est dictée par les contraintes de régionalisation de l'école NE ainsi que par la mise en œuvre du concordat HarmoS et de la Convention Scolaire Romande.

2.3.1. ORGANISATION DE LA DIRECTION

De janvier à juillet 2011, la direction était composée de Mme V. Scollo et MM Pierre-Alain Devenoges, Jean-Michel Messerli et Raphaël Simon, pour un temps de direction de 2.75 EPT. Durant ce même semestre, Jean-Michel Messerli s'est vu confier à mi-temps la charge de la direction du Centre Sportif Régional.

Depuis la rentrée 2011, suite au départ de Jean-Michel Messerli au Centre Sportif Régional et de Pierre-Alain Devenoges, retraite, Romuald Babey a rejoint l'équipe de direction en tant que directeur-adjoint. La nouvelle équipe, tricéphale, s'est vu allouer un temps de direction de 2,88 EPT pour l'année scolaire 2011-2012.

Durant le 1^{er} semestre 2011, la préparation de la rentrée scolaire, compte-tenu des importants changements à la direction et la volonté affirmée de les coordonner, ainsi que la charge conséquente de la formation FORDIF suivie par Raphaël Simon ont amené à décharger de leur enseignement sur un nombre conséquent de périodes MM. Simon et Babey.

2.3.2. ORGANISATION DU SECRETARIAT

Mme Isabelle Dubois a cédé la place à Mme Patricia Safri en tant qu'aide au secrétariat. Adelina Gashi a obtenu son CFC en juin et nous avons accueilli une apprentie de 1^e année à sa place, Jocya Curtit. Une rocade d'affectation a ensuite eu lieu avec Céline Fauguel, apprenante de 3^e année.

Mme Berthoud a augmenté son temps de travail de 0,73 à 0,8 EPT et a pris la responsabilité du secrétariat à l'automne 2011. Ceci a impliqué le déclassement de Mme Thiébaud, secrétaire-comptable.

2.3.3. USESS

L'Unité Socio-Educative et de Santé Scolaire de l'école Jean-Jacques Rousseau a pris corps à la rentrée 2011. Elle est composée d'une conseiller socio-éducatif, par ailleurs responsable de l'Unité, et d'une conseillère socio-pédagogique. Différents professionnels, entre autres de la santé, participent à son pôle de pilotage et contribuent à une vision de plus en plus systémique de la prise en charge des élèves.

Amélioration majeure dans le système, cette forme de prise en charge permet une vision verticale du suivi des élèves. Un travail au niveau cantonal concernant l'informatique administrative devrait prochainement venir contribuer à cette tâche.

Si le bilan en chiffres n'est pas immédiatement significatif de l'implication des personnes concernées, du volume de besoins ainsi que des réelles difficultés et urgences de nombre de situations, nous en relevons quelques-uns tout de même :

DEGRÉS 1 À 7

Ce ne sont pas moins de 130 dossiers qui ont été ouverts au cours de l'année 2011. Ceux-ci vont du simple entretien à la séance dite de réseau réunissant les acteurs concernés par la situation. Ainsi, ce sont 89 entretiens qui ont concerné les enseignants. Seuls, 60 dirigés vers des parents et 55 ont réuni le monde professionnel. D'autres interventions, observations dans les classes, soutiens individuels, contacts avec d'autres professionnels – orthophonistes par exemple – ont eu lieu de manière plus ponctuelle.

DEGRÉS 8 À 11

Dans ce cycle 3, les entretiens individuels avec les élèves en particulier sont les plus nombreux puisque l'on en compte 277. A ceux-ci s'ajoutent plusieurs dizaines de séances destinées à des parents, des enseignants et d'autres partenaires.

Notons enfin les excellentes relations entretenues avec les différents partenaires que sont l'OROSP, le CAPPEP, l'AEMO ainsi que le SEO.

Si les interventions relatives aux 7 premiers degrés concernent prioritairement des situations d'élèves en difficultés d'apprentissages, celles des 3 degrés suivants se situent dans le domaine du comportement, plus particulièrement des incivilités et des ruptures.

La philosophie de l'Unité socio-éducative et de santé scolaire est tournée vers la réussite scolaire et professionnelle de l'enfant, en lien permanent avec les familles dans une volonté de partenariat.

La présence du médecin-scolaire, de la « spécialiste » en hyperactivité et/ou déficit d'attention ainsi que de l'infirmière scolaire s'inscrit dans ce souci de vision globale de l'enfant.

2.3.4. ORGANISATION DES CLASSES

L'organisation des classes enfantines et primaires 2011-2012 a nécessité un travail de fond sur la construction de l'école dans une structure qui pourra ensuite se profiler efficacement en lien avec les contraintes de la Convention Scolaire Romande. Les classes des communes de la Côte-aux-Fées et des Verrières ont été rattachées à la direction de l'école Jean-Jacques Rousseau dans le cadre de la régionalisation de l'école NE, avec un an d'avance sur les échéances cantonales. L'organisation des classes de la Côte-aux-Fées était soumise à une adhésion en 11-12 au cercle scolaire et accordait une dérogation d'une classe (+1). Une dérogation a également été obtenue à Val-de-Travers en raison d'une situation particulièrement délicate en termes d'effectifs. Au final, le

cercle scolaire du Val-de-Travers comporte 45 classes pour 805 élèves et 49.57 EPT d'enseignants.

A la rentrée 11, les élèves sont scolarisés en école obligatoire dès 4 ans. Ceci implique un changement dans la nomenclature des années scolaires. Il y a donc deux degrés (primaire et secondaire) et 11 années scolaires.

Tous les élèves des années 1 à 4 (Cycle 1) fréquentent l'école de leur village, grâce à la création de classes hétérogènes. Les élèves de 7H de Buttes, St-Sulpice et Boveresse sont scolarisés dans les villages voisins et bénéficient de transports scolaires.

La classe de soutien intensif (Passer'ailes) accueille en moyenne une dizaine d'élèves, encadrés par 1 enseignante. Cette structure a pour objectif de consolider les bases scolaires des élèves en difficultés d'apprentissage et de les aider à gagner en confiance en soi et en autonomie.

L'école secondaire a quant à elle fermé une classe à la rentrée 2011 et se prépare à affronter la baisse des effectifs déjà vécue par l'école enfantine et primaire durant ces dernières années. Une réflexion axée sur la préservation des emplois guide les affectations des enseignants dans une vision à moyen terme.

2.3.5. ACTIVITES SCOLAIRES

Nombre d'activités se sont déroulées dans la vie de l'école durant l'année 2011. Parmi elles, nous mentionnerons :

- des courses d'écoles pour toutes les classes, les camps des élèves de 5^e, 7^e, 8^e et 9^e année,
- l'animation School (course d'orientation),
- la journée d'accueil organisée pour les élèves de 8H,
- des liens et rencontres avec des classes de Suisse-alsacienne en Suisse-Allemande ou dans notre canton,
- la participation de plusieurs classes primaires au concert Identités-CH à l'Heure Bleue,
- une visite au Salon International du Livre et de la Presse,
- la participation à diverses actions visant la valorisation de la lecture comme la Bataille des Livres ou 1, 2, 3 Albums
- une participation active à la semaine des médias,
- plusieurs collaborations à l'émission radiophonique "Les petits zèbres"
- Des sorties blanches, à la patinoire, à la piscine
- La réunion de tous les élèves dans une même activité grâce à l'invitation à participer à la répétition générale du meeting aérien de l'aérodrome de Môtiers,
- Des activités culturelles comme des concerts, du théâtre ou le visionnement de films,
- Différentes ventes au bénéfice d'œuvres caritatives sont également à signaler.

2.3.6. BIBLIOTHÈQUE

L'emprunt des ouvrages à la bibliothèque est en nette augmentation cette année. Le nouvel aménagement de la bibliothèque porte donc ses fruits auprès de tous les intéressés.

Afin d'optimiser au mieux les abonnements annuels des revues, une réflexion a été élaborée et plusieurs abonnements n'ont plus été renouvelés. Les élèves empruntent peu les périodiques, mais par contre les lisent volontiers sur place

Un important don de livres sur la pédagogie et la petite enfance a été offert à la bibliothèque par M. Pierre-Yves Troutot de Môtiers. Ces livres seront équipés et mis à la disposition toute entière des enseignants de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau ainsi qu'aux membres du personnel des crèches.

Des concours et des expositions sont périodiquement organisés à la bibliothèque. Ainsi plusieurs thématiques ont été proposées tout au long de l'année scolaire ; « Chat alors... », « Des mots, des mets », « Les livres en duo » : un roman et son documentaire, « les romans d'épouvante », « le développement durable », sans oublier « A chacun sa cabane », et pour terminer « Noël » accompagnée comme à l'accoutumée du calendrier de l'avent présenté par les membres du club de lecture et la bibliothécaire.

Un blog via le RPN est également à disposition des élèves (<http://blogs.rpn.ch/Jean-Jacques-Rousseaulire/>). On y retrouve ponctuellement des coups de cœur et des actualités liés à la lecture et à la vie à l'intérieure de la bibliothèque.

Côté animation, « A chacun sa cabane » accueillie comme exposition collective et itinérante, par ailleurs soutenue par l'association romande de littérature pour la jeunesse (AROLE), a été présentée dans la bibliothèque durant le mois de novembre. Au total ce sont 19 classes dont 3 de primaire (3H et 4H de Fleurier) qui ont visité l'exposition accompagnée des livres qui la complètent. Les élèves ont participé de manière intéressée aux activités qui leur étaient proposées. Cette exposition a suscité beaucoup d'interaction entre enseignants et élèves. Deux enseignants ont même développé le sujet des cabanes en classe. Pour l'occasion des dessins ont été créés (8Or) et de nouvelles cabanes accompagnées de textes ont vu le jour (11Pp) Le tout fera l'objet d'une nouvelle exposition prochainement à la bibliothèque.

L'animation « 123 albums » a été reconduite. Ce voyage lecture à travers des albums destinés au plus de dix ans, a été présenté pour la deuxième fois par la classe 8Tr aux élèves de 8Or. Il s'agit de promouvoir les albums en trois étapes grâce à une présentation originale sous forme de scénographie. Les élèves lisent ensuite les ouvrages durant un laps de temps défini entre février et mai, puis ils votent pour 3 albums conformément à leurs préférences. Les élèves de la classe de transition ont effectué un travail de présentation remarquable en transmettant leurs motivations pour la lecture de ces albums.

La « bataille des livres » a été reconduite dans 2 classes d'Or. Cette activité est prise en charge par les enseignants de français.

Du côté du club de lecture, le nombre de participants est toujours en augmentation (30 élèves de 6e à 9e). Les élèves sont enthousiastes.

Une sortie au salon international du livre et de la presse à Genève a eu lieu avec le groupe des plus grands (8e et 9e). Des affiches destinées à promouvoir les divers documents qui demeurent à disposition dans la bibliothèque, ont été spécialement créées puis exposées à divers endroits au sein du collège, ainsi que dans le bâtiment « B8 ». Une séance de cinéma en salle de réunion a été organisée donnant suite à la lecture d'un livre dont le film s'est inspiré. Un rallye lecture a été offert aux plus jeunes.

Nous avons accueilli pour notre séance de clôture qui s'est déroulée au mois de juin un « livreur de mots », M. David Vincent, comédien du théâtre Kbarré. Une activité également offerte aux deux

classes de 7^{Ps}. Cette animation aura permis aux élèves de découvrir une nouvelle facette de la lecture.

Les rencontres inter bibliothèques du secondaire I sont présidées par David Bürki. Riches d'échanges et de diverses suggestions, elles nous permettent 2x par année de partager nos préoccupations et nos idées d'animation, ainsi que nos envies de formation. Durant l'année 2011, nous nous sommes ainsi rencontrés en mai aux Terreaux et en novembre à Fleurier.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Janvier à juillet 2011

	Effectif	Remarques
Direction		
Ecole JJR	2.75 EPT	
Secrétariat		
Ecole JJR	1.77 EPT	Non compris : une apprentie de 3 ^e année et une employée en emploi temporaire
Personnel enseignant		
Ecole enfantine	8.1 EPT	Attention classe mixte = 0.5 ee / 0.5 ep
EE-appui pédagogique	0 EPT	
Ecole primaire	33.69 EPT	Attention classe mixte = 0.5 ee / 0.5 ep
EP-soutien pédagogique	3.3 EPT	
EP-Appui pédagogique	2.8 EPT	Attention classe mixte = appui dans ep
Ecole secondaire	45.57 EPT	
Personnel de conciergerie		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.54 EPT	
Bibliothécaire		
Longereuse	0.53 EPT	
Conseillers socio-éducatif		
	0.5 EPT	

Août à décembre 2011

	Effectif	Remarques
Direction		
Ecole JJR	2.88 EPT	
Secrétariat		
Ecole JJR	1.83 EPT	Non compris : une employée en emploi temporaire + une apprentie de 3 ^{ème} année
Personnel enseignant		
Ecole enfantine	12.0 EPT	Attention classe mixte = 0.5ee / 0.5 ep
EE-appui pédagogique	0.3 EPT	
Ecole primaire	31.6EPT	Attention classe mixte = 0.5 ee / 0.5 ep
EP-soutien pédagogique	3.38 EPT	Dont Passer'ailes
EP-Appui pédagogique	1.76EPT	Attention classe mixte = appui dans ep
Ecole secondaire	43 EPT	
Personnel de conciergerie		
Collèges de Longereuse et Lycée	3.40 EPT	
Bibliothécaire		
Longereuse	0.53 EPT	
USESS		
	1.03 EPT	

2.5. STATISTIQUES DIVERSES

En ce qui concerne les secteurs de l'Ecole enfantine et primaire – deux premiers cycles de la scolarité – et compte tenu de la non obligation de fréquenter l'Ecole enfantine – obligation à la rentrée 2011-2012 seulement - , les effectifs ont été les suivants :

	EE	EP	ES	Total
<i>Effectif</i>				
janvier-juillet	194	548	583	1325
août – décembre	202	525	590	1317
<i>Nombre de classes</i>	Classes mixtes			
janvier – juillet	9	4	30	74
août – décembre	8	5	26	69
Redoublements			13 élèves/2.2 %	
Echecs			53 élèves/8.9%	
Passages (Ma en Mo et Mo en Pp)			15 élèves/2.5 %	
Fin de scolarité en échec			7 élèves/1.2 %	

En matière de taux de redoublements, notons la trop grande disparité entre les divers cycles concernés. Si, dans les deux premiers cycles, les efforts considérables entrepris en faveur de la réussite scolaire, par l'attribution d'aides personnalisées et la mise en œuvre d'une pédagogie de la différenciation, l'échec scolaire a fortement diminué au cours des dix dernières années – 2.2% d'échecs, soit 13 élèves – en 2011 (augmentation toutefois par rapport aux deux dernières années), le taux d'échec enregistré à l'école secondaire – 8.9% + 2.5% de passage en section moins « noble » - révèle une mise en œuvre plus délicate des processus d'évaluation formative d'une part, et les effets d'une sélection/orientation insatisfaisante aujourd'hui d'autre part.

Au surplus, il s'agit de relever le chiffre de 1.2% d'élèves déclarés non promus au terme de leur scolarité obligatoire pour des raisons qui échappent.

Relevons au passage que les filières actuelles – maturité, moderne, préprofessionnelle – ne semblent plus produire les effets escomptés en 1987. Dès lors, les réflexions initiées à ce sujet dans les divers groupes de travail s'avéreront sans doute judicieuses.

2.6. ACTIVITÉS INHÉRENTES À LA VIE DE L'ÉCOLE ET DIVERSES

ELABORATION DE LA CONVENTION RÉGISSANT LE FUTUR CERCLE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE RÉGIONALE DU VAL-DE-TRAVERS

Suite à l'adoption de la loi sur l'organisation de l'Ecole neuchâteloise par le Grand Conseil en février 2011, la gouvernance de l'école sera assurée par les communes, respectivement les régions, depuis la rentrée scolaire 2012-2013. Soucieux de procéder à une transition « douce », en accord avec les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées, nous avons choisi de placer les écoles des trois communes sous l'égide de la direction de l'Ecole et de ses divers services. En parallèle, les réflexions et autres travaux inhérents à la construction du Cercle scolaire du Val-de-Travers ont démarré afin d'être opérationnel dans les délais légaux. Les trois autorités concernées ont opté pour le principe d'une convention, désireuses de ne pas constituer un syndicat intercommunal. Les

travaux se déroulent dans un excellent état d'esprit, marqué toutefois par la délicate problématique de la fermeture de classes dans la région suite à la chute de la démographie infantine.

3ÈME CARREFOUR PÉDAGOGIQUE DU VAL-DE-TRAVERS

L'édition 2011 du Carrefour pédagogique s'est inscrite dans la même ligne et le même objectif que les éditions précédentes. La constitution d'une identité d'école commune en même temps que le dégagement d'une philosophie pédagogique spécifique à l'Ecole Jean-Jacques Rousseau représentent les deux axes majeurs du programme de cette manifestation. Autour de la journée proprement dite de séminaire – mercredi 2 décembre 2011 -, le dicastère a souhaité apporter divers éléments susceptibles d'intérêts pour le corps enseignant ainsi que pour les parents d'élèves. Ainsi, trois films à thème « pédagogique » ont été proposés à l'occasion de trois soirées, en collaboration fort positive avec le cinéma Le Colisée : Le plus beau métier du monde, Etre ou avoir et Entre les murs. A dire vrai, les parents d'élèves n'ont guère répondu à ces propositions. Outre cette partie cinématographique, la présence du chef du département de l'éducation, de la culture et des sports, M. Philippe Gnaegi, pour une conférence sur le thème du concordat HarmoS a généré un débat intéressant et a conclu sur une conférence de presse sur cette même thématique.

ACTIVITÉ CITOYENNE

Collaboration avec la fédération Latitude 21 – une expérience de citoyenneté active

De septembre à novembre, les enseignants de MCC et les élèves des classes de 11e année se sont penchés sur l'étude de 2 projets de développement durable qui leur ont été proposés par Latitude 21. La Fédération, dans le cadre de son partenariat avec la commune de Val-de-Travers, a présélectionné deux projets et les a mis en forme pour des élèves de notre école. Hormis le travail d'étude durant les leçons, un débat a été organisé avec des représentants des deux ONG concernées. Le choix du projet à soutenir par la commune s'est fait au travers d'une votation en tout point semblable à un scrutin officiel grâce au concours de la chancellerie. Le choix des élèves était très clairement marqué : le projet sportif en Afrique du Sud a remporté la campagne. Un bilan doit encore être mené afin de reconduire à l'automne 2012 une action similaire avec 2 nouveaux projets.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Si l'organisation de trois des quatre catégories de transports scolaires s'est déroulée selon les processus habituels, la problématique du transport des enfants dits de la montagne a retenu toute l'attention du dicastère et nombre d'autres partenaires. En effet, la volonté exprimée par la Commission de gestion et des finances afin que le Conseil communal réfléchisse à une manière moins coûteuse de transporter ces enfants, tout en demeurant dans le cadre légal a suscité certains remous. Le principe d'indemnisation des familles concernées n'a pas rencontré l'adhésion des parents concernés. Dès lors, un groupe de travail placé sous l'égide du Conseil communal a amorcé une réflexion y relative au cours de l'exercice 2011.

MÉDECINE SCOLAIRE

Dans ce domaine, grâce à la précieuse collaboration des acteurs concernés – M. Dr. Jean-Pierre Monod et deux infirmières scolaires, Mme Mercedes Tâche placée sous la responsabilité de Mme Dominique Ionescu, le dicastère est parvenu à unifier les pratiques de médecine scolaire, en les améliorant par un empan plus large d'interventions en même temps qu'une planification plus efficiente au travers des onze degrés de la scolarité obligatoire. Tout cela dans un cadre financier réduit par le fait de « ramener » des prestations jusqu'ici externalisées et parfois coûteuses, dans le giron communal.

Dans cet esprit, les prestations du GIS ont été reprises par l'infirmière scolaire dûment formée à cet effet, pour les élèves des cycles 1 et 2. De la même manière, les examens d'audiométrie seront opérés par les soins du service médical des écoles qui, lors de la prochaine législature saura intégrer le présent rapport à l'aide d'un chapitre spécifique.

STATISTIQUES DES DÉPISTAGES

Dépistage audio	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés	61	69	12	32	63	8	83		9	128	465
Normale	61	69	12	29	60	8	81		9	126	455
Diminuée				3	3		2			2	10
Audiométries											
Elèves examinés											
Audiométries normales											
Audiométries diminuées											

Vision colorée	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés	10	38	6	22	51		32				159
En ordre	7	34	5	21	48		29				144
Pas contrôlable	1										1
A reconstrôler	1	3	1		2		3				10
Autre	1	1		1	1						4

Test de Lang	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés	49	68	6	20	54		34		1	17	249
4/4	48	67	5	20	54		33		1	14	242
3/4											
2/4			1								1
1/4		1	1				1			3	6

Acuité visuelle	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés	49	68	14	32	85	68	87		11	128	542
Acuité visuelle normale	27	44	12	30	77	65	79		10	109	453
Acuité visuelle diminuée	22	24	2	2	8	3	8		1	19	89

EXAMENS MÉDICAUX

Examens médicaux	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés			5	1		20	84		9	128	247

Souffle cardiaque	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés			5	1		20	83		9	128	246
En ordre			5	1		18	81		7	89	201
Fonctionnel						2	2			7	11
Pathologique									2	32	34

Squelette	1 EE	2EE	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5	Degré 6	Degré 7	Degré 8	Total
Elèves examinés			5	1		13	83		7	112	221
En ordre			5	1		13	82		7	109	217
Gibbosité											
Scoliose							1			3	4

CONTRÔLES DU POIDS DES ÉLÈVES ET INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

Nombre de filles examinées		322
Filles en sous poids (<=3 percentile)	3	0.93 %
Filles en sur poids (>=90 percentile)	25	7.76%
Filles en sur poids important (>=97 percentile)	32	9.94%

Nombre de garçons examinés		304
Garçons en sous poids (<=3 percentile)	2	0.66%
Garçons en sur poids (>=90 percentile)	22	7.24%
Garçons en sur poids important (>=97 percentile)	23	7.57%

Nombre total d'élèves examinés		626
Elèves en sous poids (<=3 percentile)	10	1.60%
Elèves en sur poids (>=90 percentile)	47	7.51%
Elèves en sur poids important (>=97 percentile)	55	8.79%

Nombre d'élèves examinés pour les poux	20
Nombre de filles vaccinées contre le HPV	36

MÉDECINE DENTAIRE

Suite à la décision du Conseil communal de cesser la collaboration avec l'Association de la caravane dentaire mobile, le dicastère a entrepris des démarches fructueuses avec les médecins-dentistes de la place. Grâce à la précieuse collaboration de ces personnes, une nouvelle manière de procéder a pu se mettre en place, dans le sens d'une plus grande responsabilisation des

parents, d'un contact plus étroit entre les professionnels et les parents, le tout pour un coût moins important. Dans le respect des obligations cantonales, la Commune de Val-de-Travers poursuit ainsi la mise en place de systèmes harmonisés pour tous les villages de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau du cercle du Val-de-Travers.

ORTHOPHONIE

Dans ce domaine, l'exercice 2011 met clairement en relief les effets de l'externalisation complète de l'orthophonie pour les enfants de la Commune de Val-de-Travers. En effet, la décision de dénoncer la collaboration avec le Centre d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel s'avère extrêmement judicieuse puisque les coûts ont été réduits dans une proportion presque inespérée.

CAMPS SCOLAIRES

Au cours de l'année 2011, deux nouvelles éditions des désormais traditionnels camps scolaires ont été organisés grâce à la magnifique collaboration entretenue avec des étudiants de la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE. Ainsi, ce sont à chaque fois, quelque 30 enfants qui ont bénéficié d'un soutien scolaire à l'occasion d'une semaine, avec ou sans hébergement avec la précieuse collaboration du Centre sportif régional.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DITES « EXTRASCOLAIRES »

L'année 2011 aura permis d'observer les pleins effets de la mise en œuvre de la planification des activités extrascolaires – camps de ski et autres camps – au fil des degrés de la scolarité obligatoire. Au surplus, l'organisation d'un camp unique à Zinal et à Glurigen pour les élèves du degré 7H, à l'occasion d'un camp de ski alpin et d'un camp de ski de fond, permet des économies substantielles.

Dans le même esprit, l'éventualité d'une collaboration avec le Centre culturel du Val-de-Travers pour ce qui appartient au domaine des activités culturelles a débouché sur une première mise en œuvre à l'occasion d'un festival de musique pour enfants organisé par Alambic Prod.

EQUIPEMENT ET MAINTENANCE DES SALLES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Grâce à l'excellent travail du responsable des sports de l'Ecole JJRvdt, M. Daniel Juvet, l'équipement des salles d'éducation physique a été revu et remis aux normes en vigueur. Des processus de maintenance sont désormais opérationnels, en collaboration avec le corps enseignant et les sociétés locales. Enfin, après la révision des contrats d'entretien relatifs aux matériels des salles de sport à Val-de-Travers, le dicastère est parvenu à doter les salles concernées d'un matériel à niveau tout en diminuant les coûts.

REMISE DES ATTESTATIONS DE FIN DE SCOLARITÉ

La 3^{ème} édition de la cérémonie relative à la remise d'attestations aux élèves terminant leur scolarité obligatoire s'est déroulée en présence de parents réjouis. Elle a été agrémentée par la présence de l'orateur du jour M. Jean-Pierre Schafer et agrémentée par l'humoriste qui monte M. Samir Alic

AGAPE DU CORPS ENSEIGNANT

La désormais traditionnelle agape du corps enseignant s'est déroulée le dernier jour de l'année scolaire 2010-2011. Elle permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'Ecole – corps enseignant, transporteurs scolaires, membres des comités d'écoles et du Conseil d'établissement scolaire, membres de l'accueil parascolaire -, en même temps qu'elle est l'occasion de célébrer les jubilaires et les retraités. Ainsi, le dicastère a eu l'occasion de remercier plus particulièrement :

- M. Pierre-Alain Devenoges, sous-directeur de l'Ecole
- M. Jean-Michel Messerli, sous-directeur de l'Ecole
- M. Jean-Claude Thiébaud, enseignant
- Mme Béatrice Racine, enseignante
- Mme Sandrine Schneller, enseignante
- Mme Myriam Torche, assistante scolaire cantonale.

A ces dossiers directement liés à la vie de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers, il convient d'ajouter la part active tenue par le dicastère dans le contexte de maintien de l'antenne de Fleurier du Lycée Denis-de-Rougemont. L'exercice 2011 a en effet soufflé le chaud et le froid. Considérant qu'il y avait trop peu d'élèves inscrits en mars 2011 pour ouvrir une classe de 1^{ère} année à Fleurier, le DECS a refusé, malgré les nombreuses démarches de Val-de-Travers et des communes voisines, d'ouvrir une classe pour la rentrée 2011-2012. Dès lors, dès l'automne, les autorités du Val-de-Travers ainsi que le comité de sauvegarde du Lycée de l'époque ont uni leurs efforts pour tenter de rassembler le nombre d'élèves nécessaires à l'ouverture d'une classe en 2012. Avec succès puisque, après les séances d'information et les sondages effectués durant ces mois, ce ne sont pas moins de 25 futurs étudiants qui étaient inscrits en classe de 1^{ère} année à Fleurier.

3. CRÈCHE COMMUNALE ET SECTEUR PARASCOLAIRE

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le dicastère de l'éducation et de l'enseignement a consacré beaucoup d'énergie aux dossiers de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire. Il s'agit de placer ces deux dossiers dans le contexte qui fut celui de l'année 2011, exercice au cours duquel la population a dû se prononcer au sujet d'un nouveau mode de fonctionnement et de financement de l'accueil parascolaire notamment. Le report de ce scrutin d'avril à juin a singulièrement reporté les délais et la rédaction des documents cantonaux relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle loi. A ce sujet, ce n'est qu'en décembre que les règlements d'application y relatifs ont été présentés aux autorités.

Compte tenu de ce contexte, à la lumière de la configuration particulière des crèches de Val-de-Travers, la réflexion communale a porté sur la nécessité de désenchevêtrer les comptabilités entre l'accueil de la petite enfance et le secteur parascolaire. Ajoutons, pour la bonne compréhension de ce dossier, un élément non négligeable à prendre en compte dans les indispensables projections réalisées au cours de l'exercice 2011, l'obligation de fréquenter l'école obligatoire dès 4 ans qui entrainait en vigueur en août 2011.

Ainsi, l'ensemble de paysage de l'accueil pré-scolaire est en cours de modification. Grâce à l'appui du service cantonal, les responsables pédagogiques et administratifs de l'accueil sont parvenus à gérer cet important dossier avec la souplesse nécessaire à l'égard de la population.

Plus concrètement et pour mémoire, rappelons la configuration actuelle de l'accueil pré-scolaire à Val-de-Travers. La Commune de Val-de-Travers compte :

- **Accueil pré-scolaire - 0 à 4 ans - :**

Deux sites « communaux » accueillent des enfants de cette classe d'âge, Fleurier et Couvet. Le personnel de ces deux sites possède un statut communal et chacun d'eux est géré par une responsable de site.

La crèche privée de Môtiers gérée par Mme Joëlle Marion est subventionnée par la Commune de Val-de-Travers à la satisfaction de chacune des parties. Le statut du personnel fonctionnement sur ce site est d'obédience privé.

- **Accueil parascolaire – 4 à 16 ans - :**

Depuis l'automne 2010, l'accueil parascolaire et ses diverses prestations est placé sous l'égide d'une société « Le Jardin Malin Sàrl » avec laquelle la Commune de Val-de-Travers a contracté un mandat de prestations et dont le personnel possède un statut privé. Cet accueil parascolaire délivre trois types de prestations, dont un – la cantine – en étroite collaboration avec le personnel de l'accueil pré-scolaire :

1. La permanence du matin: prestation gratuite dès lors qu'elle se déroule sur temps d'école. Les demandes émergeant à cette tranche-horaire sont tarifées. Sous la responsabilité de Madame Joëlle Pétremand.
2. La cantine de midi : prestation payante délivrée en fonction des besoins. A Couvet, en 2011, c'est le site de la crèche de Couvet qui abrite la cantine et réunit donc des enfants des deux catégories de l'accueil sous un même toit, avec un personnel mixte – crèche et Le Jardin Malin Sàrl-, sous la responsabilité de Madame Marie-Josée Matthey.

3. Les devoirs surveillés : prestation réunissant désormais les élèves de tous les degrés de la scolarité obligatoire puisque les devoirs surveillés de l'ex école secondaire ont été placés sous la direction du Foyer scolaire, membre de la société Le Jardin Malin Sàrl, sous la responsabilité de Madame Sylvie Pluquet.

Outre les prestations délivrées par la société Le Jardin Malin Sàrl dont les éléments utiles figurent plus bas dans le présent rapport, il s'agit de tenir compte de quelques éléments additionnels non négligeables mis en place au cours de l'année 2011 :

1. L'atelier Le Repaire : atelier de plein air mis en place à l'initiative de Mme Séverine Tâche et avec la précieuse collaboration de M. Claude-André Montandon et ses partenaires cantonaux. Cet atelier est situé aux abords du parcours Vita à Couvet.
2. J+S Kids : sous l'égide de Mme Séverine Tâche et avec la collaboration de plusieurs sociétés sportives – FSG Couvet, Judo-Club VdT, ... - un programme d'activités sportives a été mis en place afin de permettre aux enfants de découvrir des sports nouveaux.
3. Action Fit-Santé : initié par le dicastère de l'éducation et de l'enseignement avec la collaboration du médecin scolaire, M. J.-P. Monod, un programme fit-santé a été initié au cours de l'exercice 2011, avec la collaboration active de quelques enseignantes spécialisées, pendant une séquence de plusieurs mercredis après-midi.

3.2. MISSION DE LA CRÈCHE DE VAL-DE-TRAVERS

« La structure d'accueil doit « répondre aux besoins de « base » ordinaires et nécessaires (protection, sécurité, alimentation, hydratation, sommeil, hygiène et soins corporels, soins médicaux) des enfants.

Mais il faut aussi qu'elle permette aux enfants de se construire ou reconstruire dans toutes leurs dimensions (émotionnelles, affectives, relationnelles, sociales, cognitives...) à partir de leurs potentialités, sensibilités, capacités et rythmes et en s'enrichissant de ceux des autres.

Elle doit préparer progressivement, sans pression et sans programme rigide, les enfants aux contraintes, règles, exigences, interactions sociales et apprentissages de l'école et aussi aux contraintes de l'environnement social.

Le fonctionnement de la structure d'accueil doit être nécessairement ancré dans l'alliance des professionnels avec les parents et les familles, quelles que soient leurs particularités sociales, culturelles et ethnique et aussi dans l'alliance avec les intervenants extérieurs souhaités (médecin, école, ...).

Elle doit aussi s'insérer dans l'environnement local (lieux de promenade, lieux de loisirs et de sport, commerces, manifestations locales...). »

(c.f. *Les crèches et écoles enfantines*, H. Montagner)

3.2.1. PRESTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

La crèche reçoit des enfants pendant la journée dès 6h30 jusqu'à 18h sans interruption.

Les enfants sont accompagnés durant les différents moments de la journée: au moment des repas (déjeuner/9h/midi/4h), pendant les activités pédagogiques, pendant les siestes et sur le chemin de l'école (enfantine).

Les repas de midi sont directement livrés tous les jours par un service traiteur : Le Grenier Gourmand¹.

Les enfants sont accueillis dans des espaces différents et appropriés, pour le site de Couvet : trois salles : 0 à 2 ans (salle des bébés), 2 à 4 ans (salle des moyens), 4 à 12 ans (salle des écoliers), avec une capacité d'accueil de 38 places. Sur le site de Fleurier, une salle pour accueillir les enfants de 0 à 6 ans avec une capacité d'accueil de 16 places.

Rôle:

- Accueillir et accompagner les enfants de 4 mois à 12 ans de 6h30 à 18h00 par du personnel qualifié.

Fonction du service

- Développer et maintenir la qualité de l'accueil de l'établissement
- Stimuler et respecter le développement global de l'enfant
- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants
- Aider les parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Evaluer de façon régulière et objective les besoins des familles, en matière en d'accueil du jeune enfant.

Les enfants tout au long de la journée ont la possibilité de développer différent types d'activités dans le cadre d'un projet pédagogique vécu dans chacune des salles sous la responsabilité des éducatrices.

1. La salle des bébés :-éveil des tous petits à travers le jeu et les activités (Couvet)
 2. Salle des moyens :-projets adaptés aux enfants : développement du langage et de l'autonomie dans EVE, et projet de psychomotricité : you'p la bouge (Couvet)
 3. Salle des écoliers. Ateliers de travaux manuels (Couvet)
 4. Salle pour les enfants de 0 à 6 ans projet de psychomotricité : you'p la bouge, et projet thématique :à la découverte du monde.(Fleurier)
- Les enfants prennent le repas de midi ainsi que deux collations dans la journée : matin et après-midi

¹ Au Grenier gourmand est un service traiteur qui se situe à Travers.

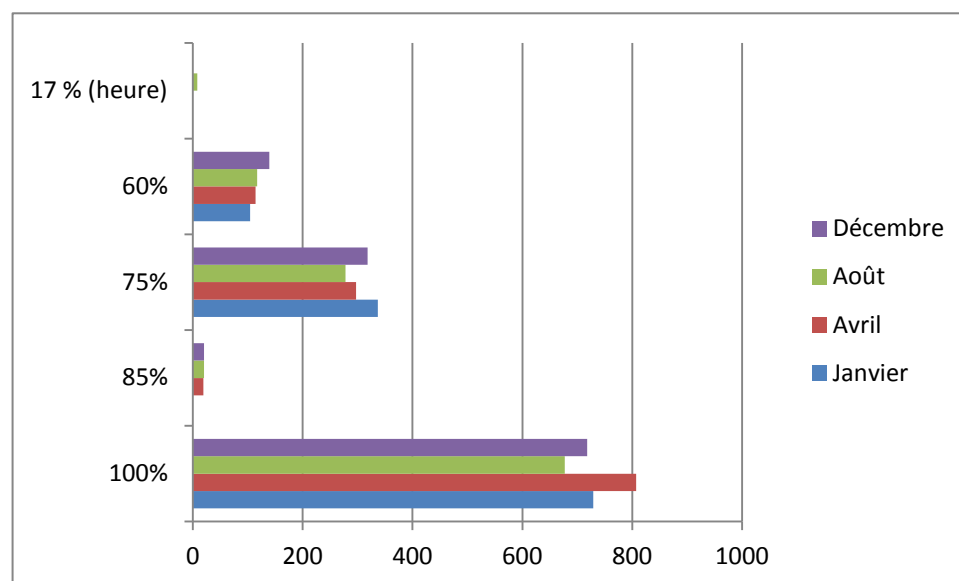
- Les enfants scolarisés de l'école enfantine sont accompagnés à l'école par le personnel de la crèche. Les enfants de l'école primaire vont seuls mais rentrent à la crèche en dehors des horaires de l'école. Pendant les vacances scolaires les enfants peuvent rester à la crèche toute la journée.

3.3. ACTIVITÉ DU SERVICE

Evolution des places facturées pour l'année 2011 de la crèche de Val-de-Travers

100% 85% 75% 60% 17 % (heure)

Janvier	729	0	337	104	0
Avril	807	19	297	114	0
Août	677	20	278	117	8
Décembre	718	20	318	139	0



Fréquentation :

- 100% journée complete
- 85% journée complète sans repas
- 75% demi-journée avec repas
- 60% demi-journée sans repas

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Florbella Da Costa Cid	80%
Carole Schoeni	50%
Marielle Kierchoffer	100% a été en congé maladie de octobre 2010 à septembre 2011 (congé partiel d' octobre à mai, de mai à août congé maladie à 100 %) reprise du taux de travail à 100% en début septembre.
Caroline Einschenberger	50% et à 40% depuis août 2011, avant à 50%
Fanny Wielland	40% depuis janvier 2011, avant à 50%
Sophie Grandjean	60%
Fabienne Paris	40% remplacement de Marielle de juin à août 2011, a travaillé à 70%
Estelle Parod	50% depuis janvier 2011 avant à 60%
Camille Zeller stage de fin de formation ES	d'octobre 2010 à avril 2011
Cécile Brosy	20%
Chrystelle Piaget	100% -60% et 40% payé par l'AI
Estelle Rubi	Début de contrat en janvier 2011 à 50% à 60% depuis aout 2011, et à 80% dès le 1 Octobre 2011. Remplacement de Marielle Kierchhofer dans le courant de l'année 2011 en mai a travaillé à 90%, de juin à août à 100%.
Océane Oppliger apprentie	Apprentie en 2 ^{ème} année
Aurélie Pellaux Apprentie 3 ème année	Fin d'apprentissage en juillet 2011
Soline Bettex	Apprentie de 1 ^{ère} année depuis août 2011
Martine Juvet	70 %
Elisabeth Lemman	50%
Valérie Gruet	75% à 50% depuis le 1 ^{er} Octobre 2011
Joëlle Kampf	20% depuis Janvier 2011
Nicole Rossi	35%
Mellissa Chedel	Apprentie de 3 ^{ème} année et répétition de la 3 ^{ème} année sur le site de Couvet d'août 2011 à juillet 2012
Jeff Berger	Apprenti de 2 ^{ème} année
Sarah Da Rocha	stage d'une année du 1 ^{er} août 2011 au 31 juillet 2012
Alexandra Dosso	Stage de 4 mois d'apprenti de 2 ^{ème} année de janvier 2011 à mai 2011

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

- ✓ Projet pédagogique de psychomotricité : youp' la bouge qui a comme objectifs de favoriser et promouvoir la mobilité des enfants 2-4 ans. Améliorer la connaissance de leur corps, et leurs proposer des activités adaptées : projet vécu sur les deux sites.
- ✓ Travaux au sous-sol du site de Couvet, création de nouveaux espaces :
 - espace pour le youp' la bouge,
 - espace de bricolage
 - salle pour les éducatrices,
 - WC et espace de rangements.
- ✓ Site de Couvet participation avec l'école primaire au cortège de la fête de la jeunesse
- ✓ Fête de Noël : fête ouverte aux parents avec tous les enfants des deux sites Fleurier et Couvet, présentation d'un spectacle organisée par la compagnie Mamusette.(680 Francs).
- ✓ Présentation de la choral des enfants (de 6 à 12 ans) du site de Couvet aux parents lors des portes ouvertes en septembre 2011.
- ✓ Réalisation d'un journal commun aux deux sites : *Courrier de la crèche*, distribué aux parents en décembre 2011.
- ✓ Finalisation des travaux du sous-sol de la crèche sur le site de Couvet.
- ✓ Réorganisation des espaces extérieurs (jardin) sur le site de Couvet.
- ✓ Rénovation de la cuisine des enfants de 0 à 4 ans sur le site de Couvet.

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

- ✓ Projet institutionnel en route pour la restructuration managériale du personnel des deux sites.
- ✓ Réflexion autour de la mise en place de l'organisation de l'accueil parascolaire selon l'application de la Loi au 1^{er} janvier 2012 sur le site de Couvet et de Fleurier.

3.7. ACCUEIL PARASCOLAIRE

La gestion de l'entier du secteur parascolaire a été confiée à la société « Le Jardin Malin Sàrl » par mandat de prestations pour les trois secteurs de ce champ.

Ainsi, la permanence scolaire du matin, la cantine et l'entier des devoirs surveillés – tous secteurs confondus et y compris le Foyer scolaire– sont désormais gérés par le personnel de cette société et fonctionne à la satisfaction de tout le monde.

Les réflexions relatives à une couverture plus large encore du champ parascolaire se sont poursuivies. Dans ce contexte, l'atelier Le Repaire – activités en forêt – ainsi qu'un groupe J+S Kids – mise en réseau d'activités sportives – ont été ajoutées au programme du passeport-loisirs en construction évolutive.

DICASTÈRE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

1. GÉNÉRALITÉS

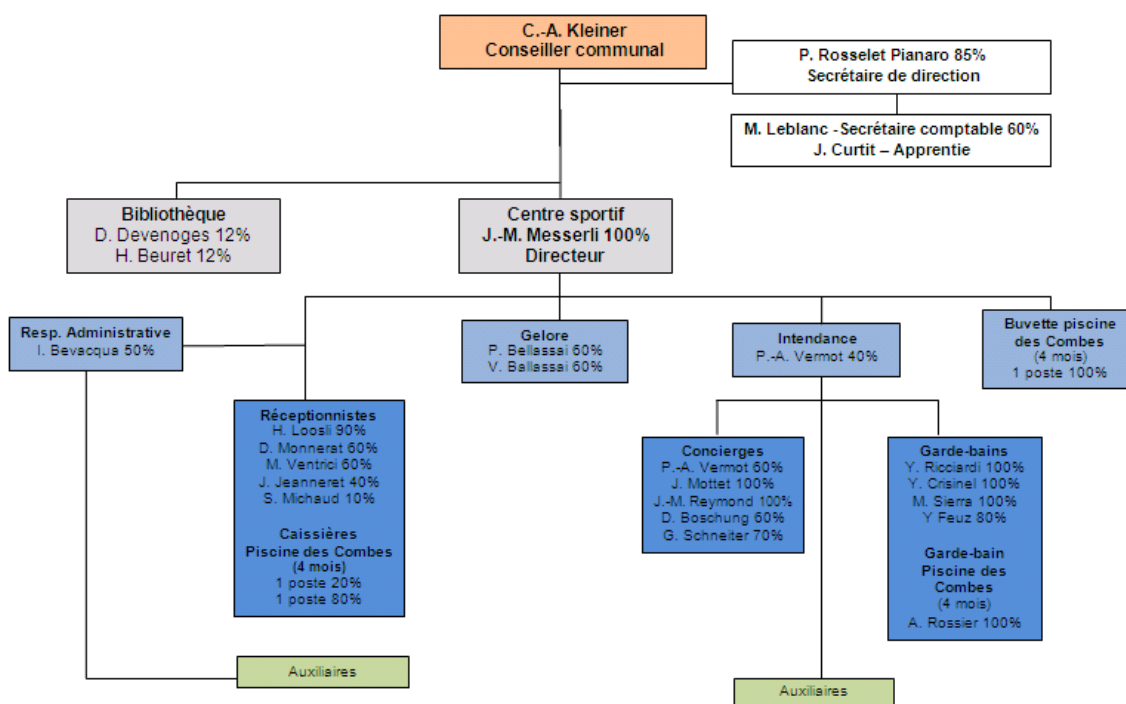
1.1. INTRODUCTION

Voir page 5 (Introduction Dicastère de l'éducation et de l'enseignement)

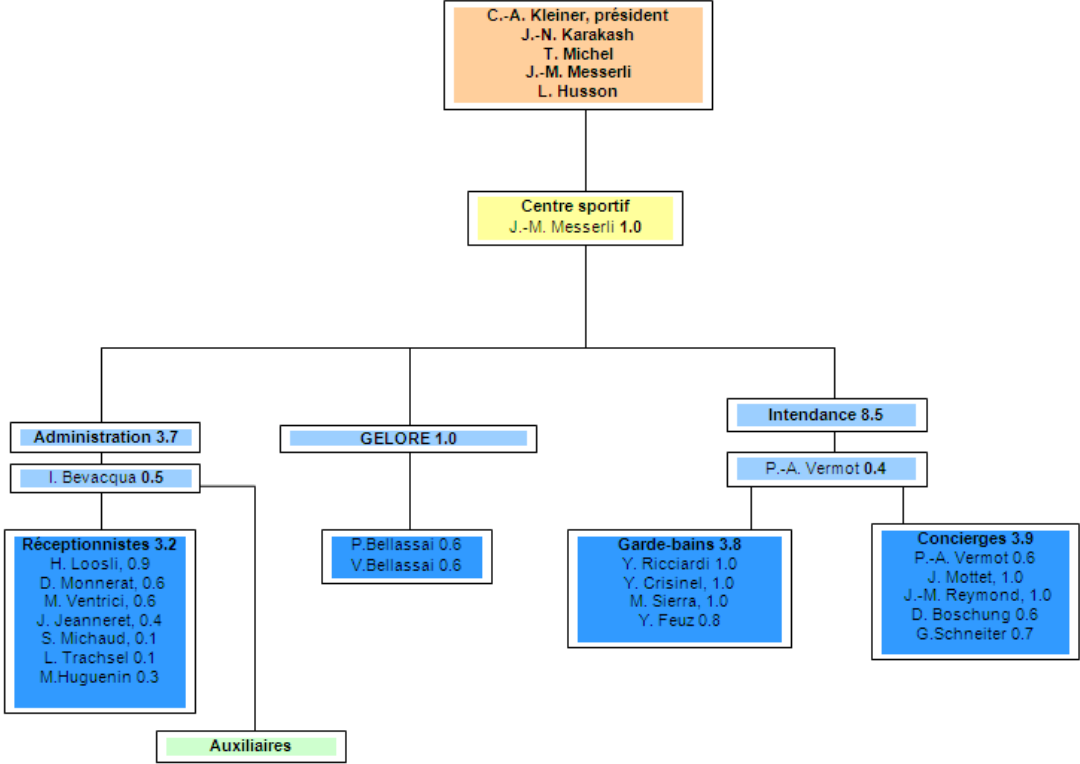
1.2. ORGANIGRAMME

Compte tenu de la mise en œuvre du processus de restructuration du Centre sportif régional du Val-de-Travers, les autorités ont décidé de placer cette démarche sous l'égide d'un comité de pilotage spécifique. Dès lors, ce sont deux organigrammes séparés qui figurent ci-dessous.

Dicastère de la culture, des loisirs et des sports



COPIL – VALLON – CSR



2. ACTIVITÉS CULTURE

Le volume d'activités inhérent au champ culturel de la Commune de Val-de-Travers n'est pas proportionnel à la minceur de son budget. Outre les chapitres institutionnellement reconnus :

- Bibliothèque communale et la Commission des bibliothèques ;
- Bibliobus,

les dossiers émergeant à cette part de dicastère ont été les suivants :

- Relations avec les divers acteurs culturels ;
- Participations à diverses fondations et autres instances villageoises;
- Collaborations à divers événements culturels ;
- Organisation de plusieurs événements en lien avec des instances reconnues :
 - a. Forum Transfrontalier ;
 - b. Institut Neuchâtelois ;
- Soutiens à diverses manifestations

2.1. BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE FLEURIER

Au cours de l'exercice 2011, la Commission des bibliothèques n'a pas été convoquée. En effet, le dossier relatif à la construction d'une bibliothèque communale à Fleurier n'ayant pas avancé, le dicastère n'a pas jugé utile de réunir les membres de la commission.

Cela n'a pas empêché le dicastère de porter une réflexion autour de la part « écoles » de la bibliothèque, en lien avec les services du Bibliobus desservant les écoles des villages – y compris Couvet – et avec la bibliothèque scolaire de Longereuse qui, à terme, devra devenir la bibliothèque scolaire de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

Les services de la bibliothèque communale sont toujours unanimement reconnus et appréciés grâce au dévouement des deux titulaires oeuvrant selon un temps de travail suffisant pour délivrer une prestation de qualité :

Mme Dominique Devenoges	0.2 EPT
Mme Heidi Beuret	0.2 EPT

La bibliothèque de Fleurier, en location au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier du Pasquier, tente de répondre aux demandes des utilisateurs, selon les modalités suivantes :

Paramètres de la sélection de prêts

- Période du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Prêts de durée inférieure à 1 jour ignorés
- Prêts et prolongations

Paramètres de statistiques de prêts

- Code vertical : Type de média 1 (N)
- Code horizontal : Catégorie d'âge (N)

Nombre d'utilisateurs total du 01.01.2011 au 31.12.2011 : 3487

Nombre d'ouvrages prêtés dans l'année : 13963

	Adultes (AD)	Enfants (EN)	Total
Aventure (AV)	7	1283	1290
Bandes dessinées (BD)	364	2054	2418
Bêtes (BE)	7	461	468
Conte (CO)	5	170	175
Documentaire (DO)	610	769	1379
Image (IM)	13	1910	1923
Nouvelles (NO)	36	18	54
Périodiques (PE)	71	314	385
Roman (RO)	4906	965	5871
Total	6019	7944	13963

2.2. BIBLIOBUS

Membre du comité du Bibliobus, la Commune a souhaité prendre une part active à cette association paraétatique en tentant de dégager un système de financement différent. La réflexion a été menée dans le cadre d'un petit groupe de travail, avec pour objectif d'anticiper quelque peu les effets des diverses fusions qui ne manqueront pas de naître dans le canton. Plus concrètement, le souci du représentant de la Commune de Val-de-Travers réside dans la volonté de ne pas augmenter la charge – prix par habitant – financière dès lors que le Bibliobus ne se rend pas à Fleurier et que, la population de ce village n'est pas prise en considération. Le bien-fondé des services du Bibliobus, auprès des écoles surtout, n'est pas remis en cause, bien au contraire. Toutefois, il s'agit de prévoir les volontés d'économies qui ne manqueront pas de surgir dans les régions fusionnées ou organisées différemment. Si l'exercice 2011 n'a pas permis de dégager un système satisfaisant l'ensemble des parties, les intérêts de la Commune de Val-de-Travers sont défendus puisque les coûts ne seront pas augmentés.

2.3. RELATIONS AVEC LES DIVERS ACTEURS CULTURELS

Le dicastère tient à souligner les excellentes relations entretenues avec le Centre culturel du Val-de-Travers. Même si le projet de partenariat proposé par le dicastère au CCVdT n'a pas suscité un intérêt majeur et immédiat, il est à noter que de belles collaborations ont pu être établies entre l'école et divers acteurs du CCVdT, Alambic Prod et Les Jeunesses musicales en particulier.

Dans cet esprit de collaboration, à la lumière de disparition et de départ, des contacts ont été établis entre les responsables du Musée régional et la Commune de Val-de-Travers afin de réfléchir à l'avenir de cette importante institution qui a fêté un important anniversaire en 2011.

Dans le domaine des musées, le dicastère ne manque pas une occasion pour permettre la visite des musées de la région à diverses personnes ou groupes de personnes, le personnel communal notamment.

La préparation des festivités liées à l'anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau a nécessité de nombreuses séances avec le conservateur et le président de l'Association. Ce sont des travaux liés à la sécurisation des locaux qui ont été réalisés au cours de cet exercice 2011.

Nous avons évoqué, dans le chapitre Education et enseignement, les excellents contacts établis avec le Cinéma Le Colisée afin de permettre la diffusion de films à l'occasion du 3^{ème} Carrefour pédagogique de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

L'exposition « Penser avec les mains », dans ses versions française et allemande, est désormais en possession de la Commune de Val-de-Travers, entreposée en location à Buttes.

Si la « Table ronde culturelle » n'a pas été réunie en 2011, les contacts avec les acteurs concernés ont été permanents par le biais d'achats d'œuvres permettant d'alimenter le patrimoine culturel de la Commune ainsi que grâce à diverses actions plus ponctuelles – Fête du 24 février par exemple à laquelle l'artiste Didier Strauss a apporté sa contribution -.

Enfin, nombre d'achats et autres acquisitions ont été réalisés par le dicastère dans le domaine de la littérature, sur proposition de diverses instances. Ainsi, le dicastère contribue-t-il également à enrichir les collections des deux bibliothèques, communale et scolaire, de la Commune.

2.3.1. COMMISSION DU PATRIMOINE ET DES ARTS

Cette année 2011 aura été marquée par la constitution d'une nouvelle commission, intitulée Commission du Patrimoine et des Arts. Celle-ci s'est penchée sur le suivi des inventaires cultures menés par Mme Laurence Vaucher ainsi que sur la rédaction d'un règlement de gestion du patrimoine culturel de la Commune.

. Cette commission est constituée ainsi :

- M. Claude-Alain Kleiner, Conseiller communal, président
- Mme Antoinette Hurni, Noiraigue
- Mme Ingrid Wilson, Travers
- M. Gilbert Bourquin, Couvet
- M. Didier Strauss, Boveresse
- M. Pierre-Yves Troutot , Môtiers
- M. Daniel Schelling, Fleurier
- Mme Simone Bach Jennings, Buttes
- M. Olivier Pianaro, Saint-Sulpice
- M. Jacques Guye, Les Bayards
- Mme Gyöngyi Bernaschina, archiviste
- Mme Laurence Vaucher, conservatrice

Cette commission, outre le suivi du travail d'inventaire des biens culturels initié en 2009, s'est attelée à la mise en œuvre d'un exposition du patrimoine culturel de la nouvelle Commune de Val-de-Travers qui aura lieu en 2012, avant la fin de la législature. Cet important travail n'aurait pu être réalisé sans un investissement énorme des membres de la commission. Ce travail fait donc suite

aux travaux précieux du Fonds Duval, englobant ses inventaires et les enrichissant du patrimoine des huit autres villages. Cet inventaire a fait l'objet d'un article dans la revue Pays Neuchâtelois, en décembre dernier.

2.4. PARTICIPATION À DIVERSES FONDATIONS

Le dicastère œuvre, de droit, dans plusieurs fondations à buts divers inscrits dans une philosophie culturelle :

- Fondation André Jéquier

Cette fondation, placée sous la responsabilité de Me J.-P. Hofner, soutient nombre de projets de formation – seconde formation – pour des jeunes de la région. Ce ne sont pas moins de Fr. 80'000.- qui sont ainsi distribués aux jeunes en ayant exprimé le besoin, pour des montants oscillant entre Fr. 2'000.- et 6'000.-.

- Fondation Girardier

La fondation Girardier, elle aussi sous l'égide de Me J.-P. Hofner, gère l'animation du Clos-Girardier à Môtiers ainsi qu'elle soutient quelques projets tournés vers une sensibilité environnementale.

2.5. COLLABORATION À DIVERS ÉVÉNEMENTS CULTURELS

L'exposition à aura internationale « Art en plein air » s'est déroulée à Môtiers en 2011, avec le succès qui est le sien depuis plusieurs éditions. Divers services communaux ont contribué à l'élaboration de ce magnifique événement, pour lequel la Commune de Val-de-Travers a passé un mandat de collaboration.

2.6. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN LIEN AVEC DES INSTANCES RECONNUES

- Forum Transfrontalier

La Commune de Val-de-Travers a eu la chance de recevoir une des soirées organisées par le Forum Transfrontalier à l'occasion de son cycle 2010-2011. A cette occasion, en novembre 2011, les autorités de Val-de-Travers ont eu l'opportunité de recevoir nombre de représentants actifs de l'Arc jurassien, de Mouthe à Porrentruy, public venu entendre et débattre autour de la thématique frontalière.

- Institut Neuchâtelois

Membre de l'Institut Neuchâtelois depuis sa création, la Commune de Val-de-Travers a participé activement en recevant, en 2010, une cérémonie publique de remise du Prix de l'institution. En 2011, cette cérémonie a eu lieu à La Chaux-de-Fonds où le prix a été remis à M. Charles Joris. En 2011 toujours, dans le cadre des activités proposées à de jeunes lycéens et à des apprentis, la visite d'une distillerie s'est déroulée à Val-de-Travers, en lien avec l'Interprofession de l'absinthe.

3. ACTIVITES LOISIRS

Outre les activités ponctuelles et récurrentes auxquelles la commune est associée, directement ou indirectement sur lesquelles nous revenons ci-dessous, l'essentiel des efforts a été consacré l'élaboration d'un « Plan directeur des sociétés locales » comprenant les divers chapitres inventoriés dans le précédent rapport 2010 :

- Tarification des infrastructures communales ;
- Processus de réservation des infrastructures communales ;
- Processus de manifestations – ordinogramme et méthodologie - ;
- Processus de subventionnement des manifestations et des sociétés.

Un rapport y relatif sera livré aux autorités avant la fin de législature. Ce rapport, initialement prévu pour l'automne 2011, s'est avéré plus difficile que prévu à produire compte tenu de la difficulté à mettre en place un processus de subventionnement des sociétés. Outre ce rapport, un annuaire des sociétés locales a ainsi été réalisé. Cet important travail a nécessité la précieuse collaboration de nombreux services et/ou collaborateurs communaux que le dicastère tient à remercier au travers de ces quelques lignes.

Dès lors, pour la prochaine législature, l'exécutif de Val-de-Travers disposera des outils suivants lui permettant de prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires à l'encontre des sociétés et des manifestations qui jalonnent la vie associative de Val-de-Travers :

- Annuaire des sociétés locales/villageoises de la Commune de Val-de-Travers, avec renseignements spécifiques et processus de tenue à jour ;
- Processus informatisé d'organisation des manifestations sur la base d'un ordinogramme et d'une méthodologie « pas à pas » à l'usage des sociétés et/ou de la population ;
- Tableau de tarification des infrastructures communales ;
- Processus de subventionnement des sociétés locales sur la base d'un tableau des critères à remplir et d'une fiche de demande de subventionnement.
- Ces divers éléments pourront s'appuyer sur les bases légales nécessaires à leur mise en application pour lesquelles le rapport émet quelques propositions.

3.1. MANIFESTATION COMMUNALE « 24 FÉVRIER »

Pour sa seconde édition, grâce à l'appui de la Chancellerie, la direction du dicastère a pu organiser une manifestation sur le canevas initié en 2010. En collaboration avec une société locale et d'autres partenaires privés, la fête s'est déroulée avec le succès escompté. Elle s'est déroulée en comprenant les moments suivants :

- Landsgemeinde : « Pour la création d'une cafétéria au collège Longereuse » ;
- Remise du Prix citoyen à Mme Yvette Pluquet ;
- Inauguration de l'hymne de Val-de-Travers, œuvre créée par M. Jean-Claude Thiébaud et interprétée par le chœur d'hommes « Union Chorale »
- Levée des bans du cru 2011, avec étiquette et lithographie créée par M. Didier Strauss.

3.2. MODHAC

La Commune de Val-de-Travers a eu la chance de se voir décerner le titre d'invité d'honneur au comptoir de La Chaux-de-Fonds, Modhac. Si cette opportunité a généré un investissement important de la part de la Commune de Val-de-Travers, tant au plan financier qu'au plan de l'engagement en personnes, son succès a été unanimement reconnu. Grâce aux talents complémentaires de MM. Yann Klauser et Roger-Claude Choffat, la précieuse collaboration des services d'Ecoval et « parcs et jardins », le stand présenté fut à la hauteur des espoirs. Le bar à absinthe a connu un vif succès.

3.3. LOTOS

Le calendrier des lotos a été établi grâce à la précieuse collaboration des présidents des sociétés locales, M. Maurice Tüller en particulier.

3.4. FOIRE DE COUVET – 300ÈME ANNIVERSAIRE

En 2011, la foire de Couvet célébrait son 300^{ème} anniversaire. A cette occasion, la Commune a souhaité un petit comité afin de marquer cet événement de manière simple et conviviale, avec des moyens relativement modestes. Ainsi, sous la direction du dicastère du DCLS et grâce aux présences de :

Gibert Bourquin, Jacques Kaeslin, Gérard Bétant, Rémy Bohren, Michel Riethmann et Laurent Risse, la foire de Couvet a pu être marquée par les événements suivants :

- Marché au bétail ;
- Bal populaire ;
- Animations diverses ;
- Création d'une plaquette.

Le dernier point mérite une palme particulière en ce sens qu'il a été réalisé par quelques Covassons connus et reconnus, M. Jacques Kaeslin en particulier, avec la précieuse collaboration de la société Emulation – MM. G. Bourquin et G. Bétant – et grâce aux bons soins de l'imprimeur de la place, M. J. Franck. Le magnifique graphisme de la plaquette a été réalisé par M. Michel Riethmann. Cette plaquette, vendue par quelques apprenties de la Commune de Val-de-Travers a connu un vif succès puisqu'à midi, il n'y en avait plus de disponible.

3.5. MARCHE DU 1^{ER} MARS

Comme de coutume depuis quelques années, la Commune de Val-de-Travers participe à la célébration de l'indépendance de la République et Canton de Neuchâtel. Grâce à un départ de Couvet, sous la direction de la SFG de Môtiers et avec la précieuse collaboration de la Batterie 14, ce sont plusieurs dizaines de marcheurs qui rallient Neuchâtel, en passant par Rochefort où une collation les attend à l'occasion de la pause de midi.

3.6. COLLABORATION AVEC DIVERSES SOCIÉTÉS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Les interventions directes du dicastère avec les sociétés et autres fêtes villageoises ont été nombreuses. Dans le même esprit, les représentations à charge du dicastère se sont avérées en nombre croissant, compte tenu de la richesse et de la densité des manifestations musicales en particulier. Ces représentations se sont exprimées de diverses manières, en présence physique comme à l'occasion de publication dans diverses plaquettes.

4. ACTIVITES SPORTS

Outre la gestion des infrastructures et entités sportives appartenant à la commune, le dicastère du DCLS a apporté sa contribution à plusieurs manifestations d'importance diverse, néanmoins contribuant toutes à la qualité de la vie du Val-de-Travers. Toutes ces manifestations sont placées sous la direction d'un comité d'organisation complètement indépendant de la commune. Toutefois, cette dernière assure parfois une importante logistique sous la forme de prestations communales. Parmi ces manifestations, citons-en quelques-unes en vrac :

- Défi du Val-de-Travers ou Trail de l'Absinthe
- Chasseron-Buttes
- Franco-Suisse
- Vallonnière
- BCN Tour

Dans le même esprit, la commune a été amenée à reconduire ses soutiens récurrents ou particuliers à plusieurs clubs sportifs à l'occasion de leurs activités spécifiques ou en rapport avec un événement particulier.

4.1. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL DU VAL-DE-TRAVERS ET RESTAURANT

L'exercice 2011 a essentiellement été consacré à la réorganisation du CSR, en parallèle avec son exploitation ordinaire. Suite au rapport de supervision réalisé fin 2010 par un mandataire, un projet de réforme, dénommé VALLON-CSR (pour VALorisation à LONG terme du CSR) a été mis sur pied. Un comité de pilotage (CoPil) a assuré la gouvernance stratégique du projet tandis qu'un mandataire externe se chargeait de la mise en place méthodologique et fournissait des appuis techniques. Il s'est également chargé d'appuyer la direction dans la gestion du changement.

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE « VALLON-CSR »

Président	Kleiner Claude-Alain	Conseiller communal
Membre	Karakash Jean-Nathanaël	Conseiller communal
Membre	Michel Thierry	Conseiller communal
Permanent	Messerli Jean-Michel	Directeur du CSR
Permanent	Husson Laurent	Mandataire, secrétaire du CoPil

Le CoPil s'est réuni officiellement à 32 reprises entre novembre 2010 et mars 2012, soit exactement une fois tous les 15 jours. De nombreuses séances partielles ou informelles ont également eu lieu.

Le rapport de supervision de 2010 mettait en évidence des points forts mais aussi de nombreuses lacunes dans le fonctionnement du CSR. Celles-ci ont pu être corrigées au-travers de l'ambitieux projet mené en 2011. En voici quelques éléments marquants :

Le CSR s'est doté de bases documentaires solides et de processus de travail, en particulier dans le domaine administratif et celui de la maintenance. Le système de management du CSR est au standard de ce que l'on peut attendre d'un service public moderne. La structure du CSR a été revue pour devenir plus précise et transparente. En particulier, le domaine de la maintenance a été

complètement revu avec la mise en place d'une fonction transversale responsable de l'ensemble des aspects techniques et de maintenance au CSR, piscine incluse. Une table des responsabilités génère de la clarté dans la prise de décisions. Chaque collaborateur s'est vu remettre un cahier des charges mis à jour. Le CSR est en train de se doter également d'un système de suivi permettant de supporter les processus managériaux. La structuration du rythme de conduite du CSR a également fait des progrès majeurs. Le directeur a maintenant fixé diverses séances au long de la semaine ou du mois. Leurs objectifs sont clairs et elles font l'objet d'ordre du jour standard et de procès-verbaux. Ce rythme de conduite est adapté aux buts et à la taille de l'organisation et permet une conduite pragmatique du centre.

Une planification stricte mais proactive et harmonieuse influence fortement la satisfaction des collaborateurs et, partant, la qualité des prestations. Une analyse complète des besoins et une réorganisation a permis d'optimiser la planification du personnel. Ainsi, des économies substantielles d'heures travaillées ont pu être réalisées. De gros efforts ont été réalisés dans ce domaine en 2011 :

- Diverses entorses aux bases légales et directives ont été identifiées et résolues. Ceci a plutôt généré des surcoûts à court terme mais a garanti la légalité de la situation de la commune en tant qu'employeur. A moyen et long terme, ce « nettoyage » évitera des actions juridiques dispendieuses, de la part de collaborateurs s'estimant lésés.
- Le CSR a instauré des règles égalitaires de planification et créé la transparence.

Tous les processus comptables et financiers en place au Centre Sportif régional ont dû être revus afin qu'ils puissent se fondre dans le modèle « comptable » communal. Il a été nécessaire de former une nouvelle collaboratrice et de rattraper le retard généré en 2010, tout en assurant l'exploitation ordinaire du CSR. Il est à noter que le statut du restaurant a changé durant ce même laps de temps, engendrant ainsi une réadaptation de certaines procédures. Il faut souligner que le Centre Sportif régional s'est doté d'un outil de gestion comptable supplémentaire par la mise en place d'une comptabilité analytique qui prendra effet courant 2012. Enfin, lors de la préparation des budgets 2012, il a été décidé de fusionner les budgets de la piscine des Combes et du Centre Sportif régional.

La satisfaction des clients a été quelque peu malmenée, et ce pour diverses raisons : tout d'abord, la gestion du changement a été difficile auprès de certains collaborateurs du CSR souvent en contact avec le public. D'autre part, les difficultés qu'un prestataire a rencontrés dans la mise en place de la nouvelle billetterie ont malheureusement entaché la crédibilité du CSR. La satisfaction des collaborateurs, quant à elle, a globalement progressé, ceux-ci reconnaissant la qualité nouvelle de leur environnement de travail et de la conduite générale du centre. Le mandataire a déployé des efforts importants pour appuyer le nouveau directeur et les collaborateurs du CSR dans la maîtrise du changement.

Certaines réalisations concrètes méritent d'être mises en évidence parmi d'autres : les deux réceptions ont été fusionnées pour ne plus former qu'un seul point d'accueil et centre administratif. Ceci génère de la clarté pour le client, une meilleure conduite administrative et des économies notamment dans la masse salariale. La boutique du CSR, proposant des articles de sport et nouvellement dénommée « H2O », s'est vue déplacée dans le secteur de l'accueil. Dotée d'un nouveau « business plan », la boutique fait l'unanimité chez les clients. Dans le domaine de la conciergerie, une structuration du travail a vu le jour sous la forme de plans de maintenance.

Les relations ont été marquées par une nette amélioration de la collaboration et de la coordination entre le CSR et les différents services et organisations faisant partie de son environnement : SSCM, ECAP, mais aussi plus simplement divers services de la commune ou le restaurant. En matière d'activités, le Centre sportif régional du Val-de-Travers a accueilli nombre de manifestations sportives et culturelles d'importance, démontrant ainsi la capacité et la qualité de l'accueil de cette infrastructure et surtout sa polyvalence.

4.1.1. EFFECTIF DU PERSONNEL

<u>Secteurs</u>	<u>Noms et prénoms</u>	<u>Fonctions</u>	<u>EPT</u>
Direction	Messerli Jean-Michel	Directeur	1.0
Administration & réservations	Bevacqua Ingrid	Responsable administrative	0.5
	Bellassai Pamela ¹⁾	Responsable « réservations »	0.6
	Bellassai Virginie ²⁾	Collaboratrice administrative	0.6
Réception	Jeanneret Joëlle	Réceptionniste	0.4
	Loosli Hajer	Réceptionniste	0.9
	Michaud Sarah	Réceptionniste	0.1
	Monnerat Dominique	Réceptionniste	0.6
	Ventrici Magali	Réceptionniste	0.6
Intendance	Vermot Pierre-Alain ³⁾	Intendant	1.0
	Boschung Dora	Concierge	0.6
	Reymond Jean-Michel	Concierge	1.0
	Mottet Joël	Concierge	1.0
	Schneiter Grégory	Concierge	0.7
	Crisinel Yvan	Garde bain	1.0
	Feuz Yvette	Garde bain	0.8
	Ricciardi Yvan	Garde bain	1.0
	Sierra Marc	Garde bain	1.0
Rossier Alfred	Garde bain	0.8	

¹⁾ 0.6 EPT consacré aux réservations (GELORE)

²⁾ 0.4 EPT consacré aux réservations, 0.1 EPT à la facturation, 0.1 EPT à la gestion de la boutique

³⁾ 0.4 EPT comme intendant et 0.6 EPT comme concierge

4.2. PISCINE DES COMBES

La piscine des Combes est désormais placée sous la même direction que celle du Centre sportif régional. Ainsi, cette nouvelle manière de gérer les deux entités permettra de dégager des synergies nouvelles, sources d'économies substantielles.

La saison 2011 de la Piscine des Combes demeurera de nouveau marquée par des conditions météorologiques fort mauvaises en juillet particulièrement. En effet, après une ouverture le 21 mai, le début de saison tourne au ralenti durant le mois de juin (temps frais et orageux). Le nombre d'abonnements saisonniers vendus est souvent déterminé par les conditions météorologiques des premières semaines ! Cela semble s'être confirmé par un mois de juillet froid et pluvieux. La Piscine des Combes a fermé ses portes dimanche 4 septembre.

Faute d'avoir pu trouver un-e gérant-e pour la buvette, une gérante a été engagée en la personne de M^{me} Mariette Struchen qui a travaillé à notre entière satisfaction.

4.2.1. EFFECTIF DU PERSONNEL

Caisses	Huguenin Marie-Antoinette	Caissière	0.8
	Trchsel Lucette		0.2
Intendance	Rossier Alfred	Garde bain	0.8

	Auxiliaire	Garde bain	
Buvette	Struchen Mariette	Gérante	1.0
	Auxiliaires	Aides	

Il est à noter que nos deux fidèles caissières, M^{me} Huguenin et M^{me} Trachsel ont ainsi œuvré une dernière saison puisqu'elles ont souhaité mettre un terme à leur activité.

4.2.2. BILAN DE LA SAISON 2011

Les recettes

Les recettes sont 91'470.80 soit 5.5 % supérieures à celles de 2010. A titre informatif et pour démontrer la difficulté à effectuer des prévisions budgétaires, l'écart de recettes constatées ces dernières années entre l'année la meilleures (2003) et l'année la moins bonne (2005) est de 61'778.50, soit presque 50% du budget 2010 ! Cette année, les abonnements représentent environ 25% des recettes, les autres 75% représentant des entrées.

Consommation énergétique

L'économie d'énergie prévue théoriquement avant d'entreprendre les travaux de l'époque, grâce à l'installation des panneaux solaires, ne semble visiblement pas réalisée. En effet, compte tenu des réparations effectuées par l'entreprise en cause lors des premières installations, s'il y a un mieux certain, les objectifs ne sont toujours pas atteints.

Pour conclure, si la saison peut de nouveau être qualifiée de "petite", il est reconnu que la Piscine des Combes demeure un endroit fort prisé et apprécié, tant par la clientèle de la région que par celle de passage qui apprécie son caractère familial.

4.3. COOPÉRATIVE DE LA PATINOIRE

La commune participe aux travaux de la coopérative de la patinoire par sa présence au sein du comité. Ce dernier, quelque peu reconstitué, a fourni beaucoup d'efforts pour parvenir à une gestion plus professionnelle du bel outil que représente la patinoire de Fleurier.

La présence de deux clubs fort actifs en son sein, le CP Fleurier et le CP artistique démontre, si besoin était, le besoin de cette piste de glace et de ses infrastructures adjacentes pour le bien de la région toute entière.

il convient de ne pas oublier le public, d'ici et d'ailleurs, puisque la patinoire draine une population importante depuis la France voisine.

DICASTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT ET
DICASTERE DE LA CULTURE DES LOISIRS ET DES SPORTS
LE CONSEILLER COMMUNAL

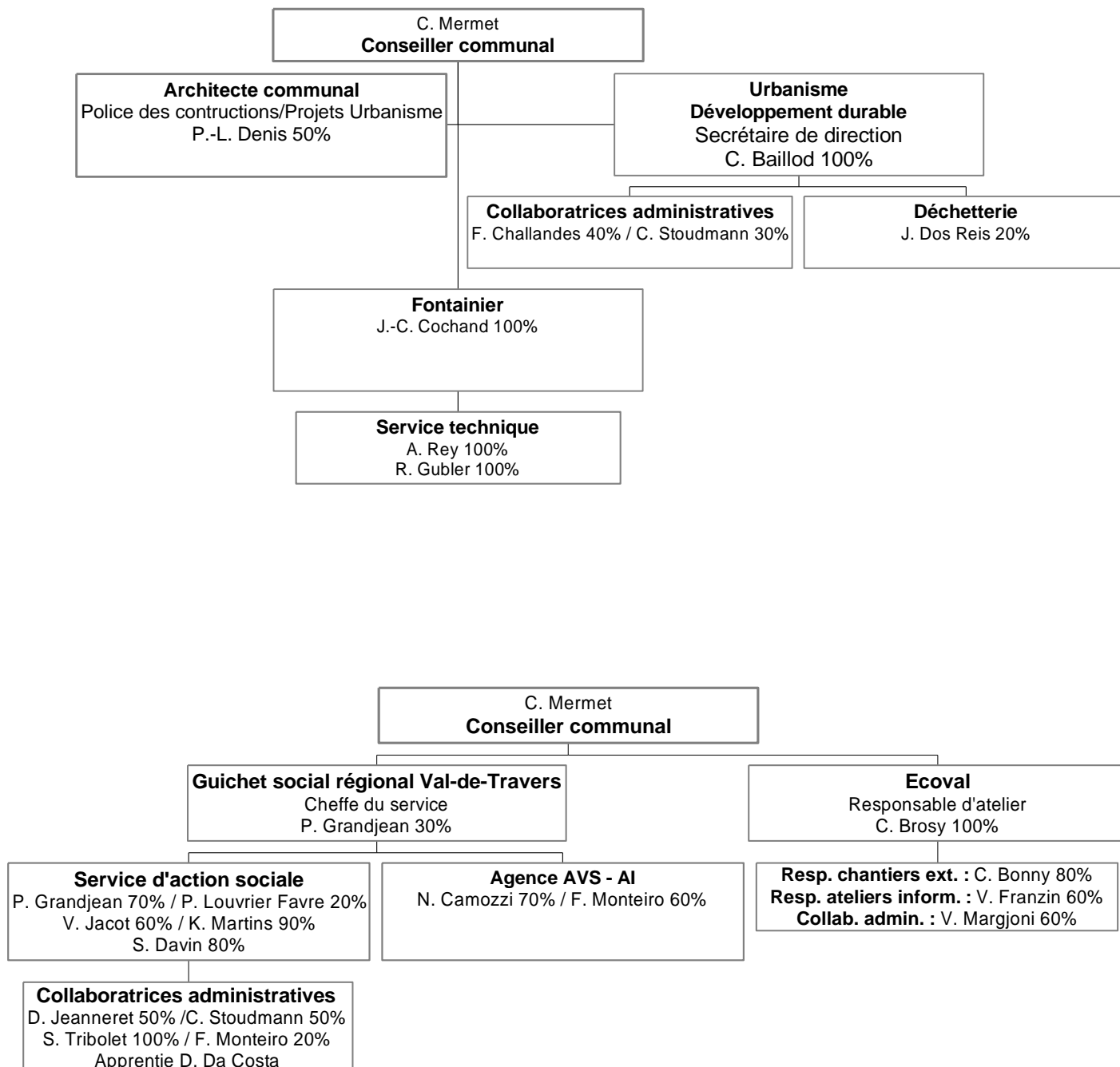
Claude-Alain Kleiner

Dicastères
de l'urbanisme et
du développement durable
et
des affaires sociales

DICASTÈRES DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES AFFAIRES SOCIALES

1. INTRODUCTION










1.1. ORGANIGRAMME



2. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville à la Grand Rue 38 à Couvet, le dicastère de l'urbanisme et du développement durable œuvre dans les domaines suivants :


-  Permis de construire
-  Plans d'aménagement et plans de quartier
-  Affaires foncières
-  Politique du logement
-  Alimentation en eau
-  Stations d'épuration
-  Déchets
-  Energie
-  Jardins communaux

























2.2. COMMISSION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CUEDD)

La commission, composée de 7 membres du Conseil général (un membre a été remplacé au cours de cette année), de l'architecte de la Ville de Neuchâtel et de celui de La Chaux-de-Fonds, a siégé à 14 reprises. Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers comme notamment les rapports sur le nouveau plan d'aménagement de Fleurier, les protections contre les chutes de pierres à Fleurier, la légalisation des zones de protection des captages, la modification partielle du plan d'aménagement – secteur de Possena à Buttes, l'équipement de la Léchère, le plan d'alignement de la Léchère, la modification du PAL de Buttes. Elle a également préavisé de dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). La commission a également effectué des visions locales lors de cas litigieux ou pour des projets complexes.

2.3. ACTIVITÉ 2011




SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE







 traitement des permis de construire : 195 permis ont été déposés. 55% représentent des demandes simplifiées et 45% des demandes de permis de construire à sanctions définitives. Une augmentation de 17% est constatée cette année dans les demandes de sanction définitives. 5% des demandes de permis de construire concerne des demandes d'installation de panneaux photovoltaïque ou solaire thermique. Concernant les procédures de sanction définitive, 6 demandes sont destinées à la construction de villas individuelles soit 3% de la totalité des permis.

-  suivi des avis de début et de fin de travaux. Ce ne sont pas moins d'une centaine de rappels qui ont été envoyés en fin d'année. Par ailleurs, le conseiller communal ainsi que l'architecte communal ont procédé à une vingtaine de visites de conformité
-  planification de 14 séances de la commission d'urbanisme
-  mise à jour du registre fédéral des bâtiments (REGBL), comprenant 2884 bâtiments et 5974 logements. Un travail conséquent et fastidieux a été fourni tant par le SC que par le DUDD pour harmoniser les banques de données Etic et REGBL. En raison de l'ampleur de la tâche et sans ressources supplémentaires, ces travaux se sont vu poursuivre pendant le premier trimestre 2011.
-  réponses à de nombreuses consultations préalables destinées à faciliter et à accélérer les procédures de permis de construire.
-  Conseils et aide à la constitution et à la présentation de dossiers pour les particuliers
-  règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes).
-  Plan d'aménagement local de Fleurier
-  Plan d'aménagement local et plan d'alignement pour la Zone industrielle de Couvet
-  Plan d'aménagement local Val-de-Travers
-  Plan d'aménagement local Champs Jaquet et Tuilerie à Couvet
-  Implantation de nouveaux moloks à Longereuse
-  Passage à niveaux TRN et CFF
-  Le Pontet
-  Plaine-Fin
-  La Léchère
-  Buttes, dézonage pour ValFleurier
-  Etel à Môtiers
-  Possena à Buttes
-  Surville à Buttes
-  La Binrée à Fleurier
-  La Zone industrielle Les Eterpilles à Fleurier
-  L'Arnel à Môtiers
-  Stand de tir à Couvet
-  La pisciculture à Môtiers

GESTION DES DÉCHETS





Dans le domaine des déchets, les tâches du DUDD ont consisté en :

-  études de détail sur le déploiement des moloks
-  contacts avec le service de la protection de l'environnement
-  réorganisation des déchets verts, des encombrants

-  mise en place de nouvelles filières (par exemple pour les plastiques)
-  contacts avec les entreprises et les agriculteurs
-  suivi des factures fournisseurs, établissement de la statistique annuelle
-  préparation du mémento annuel
-  contacts avec VADEC
-  facturation de la taxe déchets




DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, le dicastère

-  a participé au suivi du dossier de la création de la société NeuchEole validé par le Conseil Général. Les statuts de la société ainsi que la convention d'actionnaires seront validés durant le premier trimestre 2012.
-  La mandat lancé en 2010 pour la concrétisation d'une société à 2000watts est abouti et sera présenté au public durant le printemps 2012
-  a continué à présider le Conseil d'administration de la SEVT. De nombreuses réflexions sont en cours notamment pour une optimisation de notre production électrique avec l'Areuse et d'importants travaux de mise à niveau du réseau de distribution sont aussi réalisés.
-  suite à l'acceptation d'un crédit d'étude pour le chauffage de Couvet, le dicastère préside la commission de projet qui devrait produire un rapport à l'appui d'un crédit de construction qui sera soumis au Conseil Général le 7 mai 2012.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le DUDD emploie :

-  2.2 EPT administratif
-  0.2 EPT pour la déchetterie de Fleurier
-  Une personne, rétribuée à l'heure est chargée d'acheminer les sacs à poubelles des personnes rencontrant des problèmes de mobilité jusqu'aux moloks. Elle remplace également le responsable de la déchetterie en cas d'absences.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

NOUVELLE ORGANISATION DANS LA COLLECTE DES DECHETS

L'année 2011 a été consacrée à la préparation de l'introduction en 2012 de la facturation au poids. Le règlement communal a été adapté, mais nous avons conservé les mêmes bases de répartition pour la taxe de base que pour l'ancienne taxe forfaitaire. La taxe au poids avait, elle, été fixée précédemment par le Grand Conseil à 40cts par kg.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

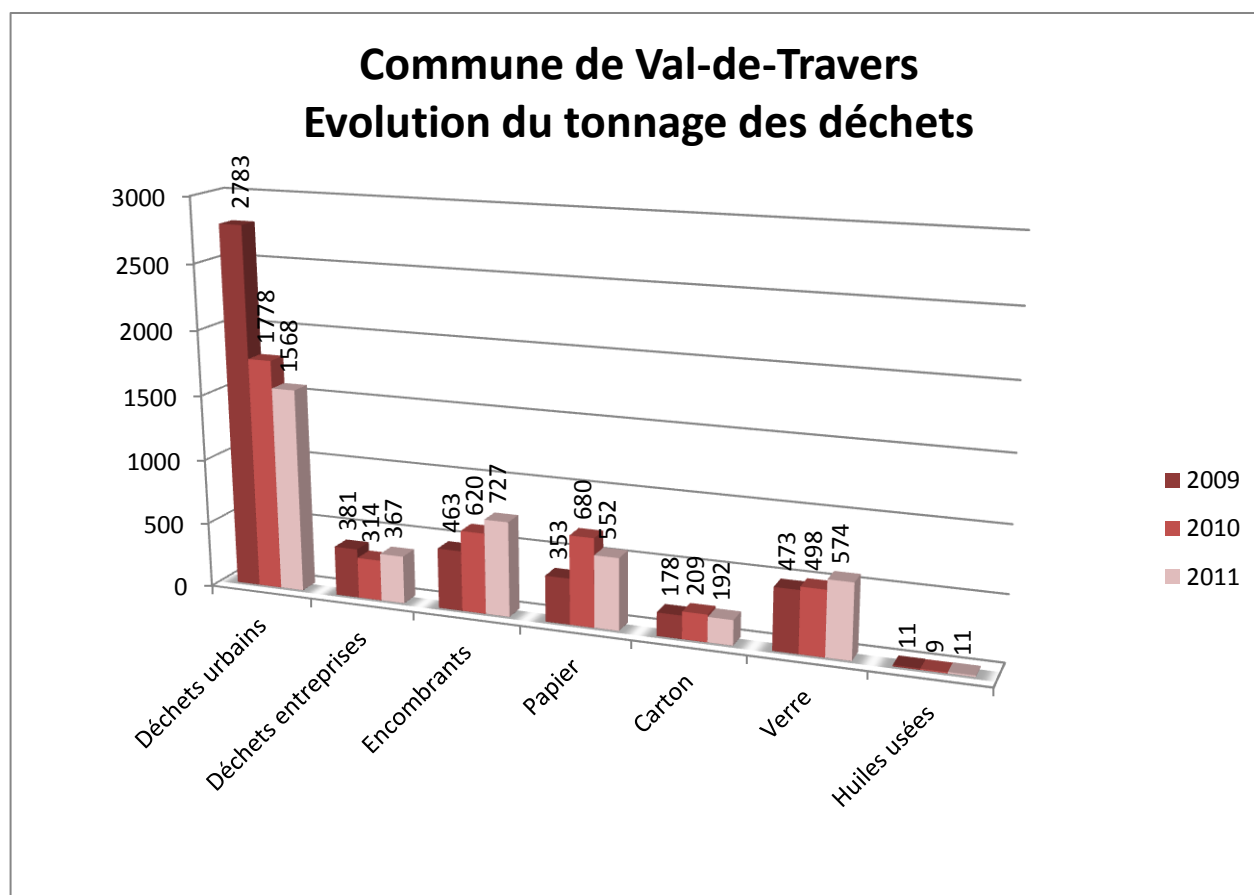
Sur le plan technique nous avons changé la majeure partie des éléments techniques des Moloks, panneaux solaires, affichages et boutons, sondes de remplissage etc, à l'exception des balances. Balances qui ont été étalonnée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Nous poursuivons nos réflexions au sujet du recyclage et des déchetteries. Une motion à ce sujet est d'ailleurs en cours d'étude au sein du DUDD.

La déchetterie de Fleurier a été également réorganisée. Des horaires différenciés (été et hiver) ont été mis sur place si bien que les frais de fonctionnement sont réduits au maximum. Les principales activités de la déchetterie consistent en l'accueil des appareils électriques et électroniques usagés pour lesquels nous touchons une ristourne (pour 2011 → CHF 1'625.50), les déchets spéciaux (vieilles peintures, solvants herbicides et autres produits chimiques) pour lesquels le canton nous octroie un dédommagement (CHF 1'000.-), les déchets inertes, les huiles usées, les capsules Nespresso, les plastiques ainsi que divers autres déchets (piles, cartouches d'encre).

En l'absence d'une déchetterie communale avec les infrastructures adaptées pour accueillir une population d'un peu moins de 11'000 habitants, le traitement des grosses quantités de déchets a été confié à la famille Caussin à St-Sulpice. Ainsi, la population peut y amener les déchets encombrants, la ferraille, le bois ainsi que les plastiques agricoles. Par ailleurs, pour réduire davantage les coûts de transport, les entreprises ont été invitées à déposer leur carton directement à St-Sulpice.

En fonction de toutes ces modifications, il nous est donc apparu important, après le bouclage d'un deuxième exercice « molok », de dresser un bilan sur l'incidence constatée au niveau des différents types de déchets.



DÉCHETS URBAINS

L'introduction des moloks a induit une baisse importante du tonnage annuel, soit une diminution de l'ordre de 34% de 2009 à 2010 et de 12% de 2010 à 2011. Des conditions particulières pour le maintien du ramassage au porte-à-porte de déchets propres aux entreprises ont été édictées (poids suffisant, absence de molok à proximité pour les zones industrielles).

COMPOSTAGE

La gestion complète de ce poste a été confiée à l'entreprise Agri Bio Val si bien que nous ne sommes pas à même de commenter de manière détaillée l'effet des moloks sur ce poste. Selon les renseignements que nous avons obtenus, le tonnage des déchets verts est relativement stable. Concernant les frais inhérents à cette collecte, un prix de CHF 17.50 par habitant a été fixé. Celui-ci comprend 44 tournées de déchets verts avec, dès 2011, l'organisation d'un ramassage mensuel de branches.

ENCOMBRANTS - DÉCHETS INERTES

En date du 24 octobre 2011, le Conseil général a refusé la possibilité de facturation des encombrants pour les personnes privées. En 2011 on a observé une augmentation du tonnage de l'ordre de 18%, soit 727 tonnes d'encombrants.

HUILES USÉES

L'augmentation des frais entre 2010 et 2011 n'est pas liée à une augmentation de la collecte des huiles. Cela s'explique notamment par le fait qu'un stock important a été centralisé à Couvet pour limiter les frais de transport en 2010. Ainsi, l'évacuation et les charges ont été reportées sur 2011. Un recyclage sur place est également réalisé par un repreneur agréé de la région. A ce jour, les huiles peuvent être amenées en trois endroits de la commune.

VERRE

Ce poste a subi peu de modifications suite à l'introduction des moloks. En effet, l'augmentation de l'ordre de 13% est à mettre en lien avec la collecte effectuée depuis 2010 dans les communes de La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières. Nous avons privilégié une évacuation directe chez le recycleur pour éviter une perte sur la ristourne du verre, puisque VADEC ponctionne un montant de CHF 35.- par tonne. Cela implique de stocker de manière intermédiaire le verre à St-Sulpice, ce qui nous permet également d'optimiser la logistique avec des transports plus courts entre les différents points de collecte et vidanger uniquement où cela est nécessaire. Globalement, le bilan du verre est neutre.

FER BLANC / ALUMINIUM

A l'identique du verre, ce poste n'a pas été influencé par la nouvelle gestion des déchets. Le tonnage est en hausse puisque notre commune prend également en charge les communes de La Brévine, La Côte-aux-Fées et Les Verrières. Une augmentation de quelque 5 tonnes a été constatée.

PAPIER/CARTON

Initialement, il n'était pas prévu de maintenir une benne à carton dans chaque village, raison pour laquelle, en 2010, aucune mention du carton ne figurait sur l'intitulé du poste. En 2011, les frais entre le papier et le carton font l'objet de deux comptes séparés. La mise en place d'une collecte de carton présente différents avantages qu'ils soient écologiques (le carton est recyclé et non brûlé) ou économiques (les moloks ne sont pas surchargés avec un volume inutile). Mais il n'en demeure pas moins que les bennes à faible contenance doivent être régulièrement évacuées. Une première adaptation a donc consisté à installer des bennes compacteuses aux endroits les plus fréquentés,

c'est-à-dire à Longereuse à Fleurier et au Preyel à Couvet, qui permettent une évacuation atteignant jusqu'à 6 tonnes contre 400 kilos pour une petite benne. Dans cette optique, une benne de plus grande contenance a été également installée à Travers en 2010 et deux compacteurs à carton ont été commandés et seront mis en place courant 2012 pour les villages de Buttes et des Bayards. Par ailleurs, la demande sur le marché du papier est plus importante que celle du carton. A titre indicatif, la ristourne moyenne pour le papier est de CHF 53.- la tonne contre CHF 17.- pour le carton en 2011.

IMPUTATIONS INTERNES

Sur le tableau ci-après, vous trouverez le détail des imputations internes de la voirie. En tout, ce sont environ 3'670 heures qui ont été effectuées au service des déchets :

	Heures	Montant	720	721
Entretien des corbeilles	1'203.50		66'192.50	
Entretien déchetteries	240.15			13'208.25
Entretien des moloks	1'755.00		57'693.10	38'831.90
Ramassage des OM entreprises	267.30		14'701.50	
Ramassage déchets encombrants	227.15			12'493.25
Organisation déchets	5.00		275.00	
	3'698.10	203'395.50	138'862.10	64'533.40

	720	721	
Entretien des moloks - détail	96'525.00		
OM 104	57'693.10		
Verre 36		19'970.69	
fer blanc 12		6'656.90	
papier 10		5'547.41	
PET 12		6'656.90	
TOTAL	57'693.10	38'831.90	96'525.00

Pour le conseiller communal ainsi que le personnel administratif, de nombreuses heures ont été consacrées à la mise en place de la nouvelle gestion notamment de la nouvelle taxation, de l'envoi et de la gestion des cartes d'accès, de l'information, etc. en plus des tâches usuelles comme la facturation et la tenue de statistiques.

En 2011, deux nouvelles rubriques (720.311.00 et 720.319.00) ont été créées pour décharger les tâches effectuées en lien avec les déchets recyclables, ce qui permet d'obtenir une situation qui « colle » plus à la réalité.

BILAN FINANCIER

Rubrique 720 – financement par la taxe

No Compte	Compte	Différence 2011/2010	en %
720.310.00	Impression de formules	-26.20	-0.51%
720.311.00	Achat mobilier, mat. et machines	12'661.00	100.00%
720.318.00	Frais postaux	-4'596.30	-100.00%
720.318.01	Frais de communication et abo	-2'436.50	-7.57%
720.318.02	Entretien moloks	47'343.75	100.00%
720.318.10	Incinération VADEC	-40'773.40	-7.96%
720.318.20	Elimination déchets plastique	12'809.50	100.00%
720.318.30	Ramassage et transport des déchets	60'017.05	16.48%
720.319.00	Frais divers	300.00	100.00%
720.330.00	Perte sur débiteurs	16'096.83	75.76%
720.331.00	Amortissements	0.00	0.00%
720.390.00	Imputation interne TP 620.490.	-169'653.00	-45.48%
720.390.01	Imputation intérêts 940.490.03	-1'600.00	-5.71%
720.390.02	Imputation interne administration	-43'900.00	-33.82%
720.434.00	Taxe déchets	-33'976.51	-2.93%
720.435.00	Vente cartes d'accès	-1'328.85	-36.01%
720.452.00	Participation des communes	8'294.34	4.91%
720.480.00	Prélèvement à réserve déchets	72'717.30	93.96%
720.490.00	Imputation interne déchets 7	-117'763.55	-64.60%
	Diminution de charges	-113'757.27	

Les charges ont diminués entre 2010 et 2011 de CHF 113'757.27

Rubrique 721 – financement par l'impôt

No Compte	Compte	Différence 2011/2010	en %
721.301.00	Traitement surveillant déchetterie	-89.10	-0.63%
721.303.00	Ch. soc. AVS, surveillant déchetterie	29.30	1.43%
721.305.00	Assurance maladie et accidents	-4.80	-3.06%
721.311.00	Achat mobilier, mat. et mach.	-304.10	-26.72%
721.314.00	Frais d'entretien déchetterie	3'171.70	45.71%
721.318.00	Déchets encombrants	17'198.90	5.83%
721.318.01	Compostage	-4'118.95	-2.12%
721.318.05	Huiles usées	684.70	27.24%
721.318.06	Verre	-13'589.75	-38.80%
721.318.07	Fer blanc / aluminium	-3'877.20	-89.08%
721.318.08	Papier	-79'456.85	-74.61%
721.318.09	Carton	75'304.30	100.00%
721.318.10	PET	3'403.40	100.00%
721.318.11	Plastique	5'625.85	100.00%
721.319.00	Frais divers	13'994.65	77.72%
721.331.00	Amortissements	0.00	0.00%

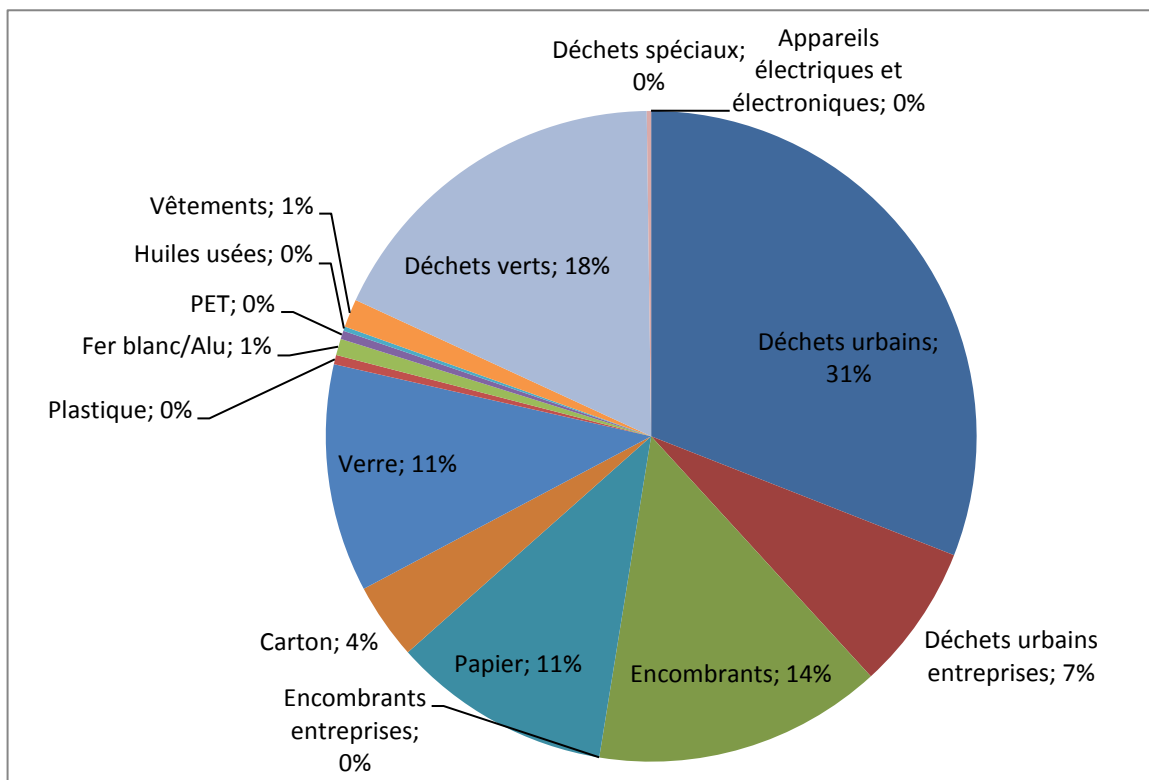
721.390.00	Imputation interne déchets 720	-117'763.55	-64.60%
721.435.00	Ristourne papier	-3'949.45	-10.74%
721.435.01	Ristourne carton	5'552.75	100.00%
721.435.02	Ristourne fer blanc/ aluminium	5'266.10	100.00%
721.435.03	Ristourne appareils électriques	1'625.50	100.00%
721.436.00	Cotis. AVS/AC déchetterie	3.95	0.47%
721.436.02	Part. employés ass. maladie-acc	14.15	8.56%
721.439.00	Recettes diverses	-6'636.15	-74.73%
721.439.01	Facturation encombrants	0.00	0.00%
721.450.00	Restitution TEA du verre	-25'834.20	-70.51%
	Diminution de charges	-99'791.50	

Incidences en 2012

Avec les modifications apportées à la loi concernant le traitement des déchets, la taxe au poids a été introduite depuis le 1^{er} janvier 2012 et le principe de financement des déchets a été complètement revu. En effet, la totalité des coûts d'élimination des déchets (y compris les déchets recyclables et les déchets spéciaux actuellement à charge du 721) devront être couverts par la perception d'une taxe de base et d'une taxe au poids. Ensuite, 20% de ce « pot commun » sera financé par l'impôt. Il sera dès lors très important – comme le prévoit la loi - de veiller à ce que les entreprises prennent financièrement en charge la totalité de leurs déchets (y compris les déchets encombrants et les déchets recyclables) de manière à ne pas alourdir les comptes communaux.

Vue d'ensemble

... et pour conclure, il nous a semblé intéressant de vous fournir la répartition globale des déchets, tous types confondus.



3. SERVICE DE L'EAU

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Réseau d'eau potable du Val-de-Travers.

3.2. ACTIVITÉ 2011

Changement de 52 compteurs suite au relevé (compteurs bloqués etc), réparation de 70 fuites sur les routes, séances de chantier pour amélioration du système de traitement d'eau, suivi du PGEE et détournement des conduites d'eau, séances avec des privés. Changement de la conduite des Bayards 180m, changement de la conduite PréJorat à Couvet 150m, changement d'environ 35 vannes d'entrée d'immeuble. Gestion de l'administratif du bureau. Changement de 3 pompes à Fleurier et Travers, travaux d'amélioration des alarmes aux réservoirs, travaux d'introduction de conduites privées et facturées. Faucher les réservoirs, contrôle journalier des traitements, lavage de réservoirs, analyses de l'eau potable, gérer les alarmes 24/24 et réparation des pannes, contrôle de 64 hydrants, aide au changement complet de 10 hydrantes, arrêt d'eau tout-ménages, remise en pression, commande et gestion du stock des pièces pour intervention et réparation rapide. Nettoyage des captages aux Lacherelles à Travers ainsi qu'à Buttes, nettoyage des captages des fontaines à Couvet, réparation de toutes les pannes dans les 13 stations de pompages, recherches de fuites suite à une consommation plus élevée dans les villages, modification sur les plans suite à une intervention, alimentation pour les manifestations, surveillance du réseau, devis, factures, etc.

3.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

1 fontainier – 1 collaborateur à 100%

1 collaborateur à 50%

3.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

En collaboration avec les travaux du PGEE changement de 200 m de conduites et de 28 vannes.

Améliorations des systèmes de traitement, étude et réalisation des travaux en cours.

Mise en application du règlement des zones de protection des captages.

3.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Des projets d'amélioration dans les stations de pompage ainsi que dans les réservoirs sont en cours en 2011 et se poursuivent en 2012.

Un poste à 50% serait nécessaire pour un suivi optimal de nos installations et assurer à l'interne un service de qualité.

4. SERVICE DE L'ÉPURATION

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Fonctionnement et entretien des 3 steps et des 2 relevages d'épuration.

4.2. ACTIVITÉ 2011

Nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des dessableurs, des vis d'Archimède, graissage de tous les axes, changement des containers, entretien des alentours, relevé des compteurs journaliers, réglage de la chlorure, réparation de toutes les pannes, protection anti-gel des installations, remplissage de la chlorure, séchage des boues, évacuation des boues, nettoyage des buses des tourniquets, remplacement d'une pompe de refoulement à Travers et à Boveresse.

4.3. EFFECTIF DU PERSONNEL

1 collaborateur à 50%

1 personne à l'aide sociale avec un taux d'activité de 3.5 jours par semaine pour du nettoyage en continue.

4.4. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

Etude en cours pour une pérennisation du fonctionnement des 3 steps.

PGEE, les travaux des mesures urgentes seront achevés à l'été 2012.

4.5. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Les 3 steps et les 2 relevages sont en mauvais état de fonctionnement et nécessitent des réparations. En 2012, nous espérons une amélioration de la qualité des eaux après traitement dans nos steps, suite à la 1^{ère} phase du PGEE.

Les contrats d'analyses ont été renégociés en 2011 et nous obtiendrons une diminution des coûts d'environ 25%.

DICASTÈRE DE L'AIDE SOCIALE

1. GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

1.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Service d'action sociale

Le service d'action sociale applique la loi cantonale sur l'action sociale LASoc et dispense ainsi l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le service remplit également un rôle de prévention, d'information, d'orientation et de soutien.

Agence AVS-AI

L'Agence AVS-AI est le lien, dans les communes, entre les assurés et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation. Elle a pour mission de collecter toutes les nouvelles demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur les prestations fournies par la Caisse cantonale de compensation, notamment en ce qui concerne :

- les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- les demandes de rente AVS ou AI
- les demandes de calcul d'une rente future
- les demandes de rente de survivants
- les demandes de certificat AVS
- les affiliations à l'AVS/AI
- les demandes d'allocations familiales et de naissances

1.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Il n'y a pas de commission du Conseil communal.

1.3. ACTIVITÉ 2011

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

Au 31 décembre 2011, le service gérait 323 dossiers actifs d'aide sociale, soit une augmentation de 47 dossiers par rapport à la fin de l'année 2010. 283 personnes se sont adressées au service durant l'année 2011 pour des demandes d'aide sociale et 167 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture d'un dossier d'aide sociale.

La part communale de la dépense d'aide matérielle 2010, répercutée dans les comptes 2011, s'élève à Fr. 232.86 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de Fr. 2'789'696.40. Ceci revient à dire que la dépense d'aide matérielle est stable en comparaison à l'année précédente.

L'AGENCE AVS-AI

Pour 2011, l'Agence AVS-AI a géré au total 726 dossiers de prestations complémentaires et a traité 166 nouvelles demandes.

Un service à domicile a été mis sur pied pour les personnes à mobilité réduite suite à la concentration de l'Agence AVS-AI sur le site de Couvet. Pour l'année 2011, les préposées ont effectué deux déplacements au home Clairval à Buttes et deux déplacements à domicile.

1.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Le GSR emploie 11 personnes :

- 2 préposées à l'Agence AVS-AI et accueil GSR, totalisant 1.5 EPT
- 1 secrétaire comptable, 1EPT
- 2 secrétaires, totalisant 1EPT
- 5 assistantes sociales totalisant 3.5 EPT
- 1 apprenante

1.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

ANTENNE « ACCORD »

Pour rappel, l'antenne ACCORD s'inscrit dans le cadre de la 3^{ème} étape des directives de la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales et sera la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale, à savoir :

- subsides d'assurance-maladie
- office de recouvrement des pensions alimentaires
- bourses d'études
- mesures d'intégration professionnelle
- aide sociale
- et dans une certaine mesure, demandes de prestations complémentaires

Le Service d'action sociale est associé, depuis 2009, au *groupe de travail GSR utilisateurs*, qui, à la demande du Conseil d'Etat, a pour mission d'aborder sous un angle pratique la mise sur pied de l'antenne ACCORD qui intégrera chaque GSR du canton. Au vu de l'ampleur du projet, la date initiale de mise en œuvre du 1^{er} janvier 2011 a été reportée. La date actuellement retenue est celle du 1^{er} janvier 2014.

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dans le but d'harmoniser les pratiques entre les divers lieux d'insertion du Val-de-Travers et dans le dessein d'améliorer l'offre existante, un groupe de travail appelé *Plateforme ISP* a été mis sur pied durant l'année 2011. Dans ce groupe, sont représentés EcoVal, le Bric-à-Brac, le CAPTT, Ombre-Azur et le Service d'action sociale.

TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

De nouvelles analyses vont être menées afin de mieux connaître les habitudes et les besoins des personnes qui pourraient être fragilisées sur le plan social ou dont les besoins dans le domaine de la santé ne seraient pas couverts. Ces réflexions sont menées en parallèle des mutations importantes qui sont annoncées pour l'accompagnement des personnes âgées et leur maintien à domicile. Une étude pourrait être menée d'ici à 2013.

Une seconde étude concernant les besoins de repas à domicile sera bientôt menée, cela en collaboration avec NOMAD, Pro Senectute et les restaurants (prestataires actuels).

Dans l'idée d'améliorer les prestations offertes à la population du Val-de-Travers, une soirée pour les jeunes et nouveaux retraités a été organisée au mois de novembre 2011 permettant à ces personnes de rencontrer les organismes susceptibles de leur fournir des prestations.

Dans cette même dynamique, c'est-à-dire mener une réflexion et développer des réponses socio-sanitaires pour les habitants de notre région, un groupe de travail a été créé. Il s'agit du *Réseau socio-sanitaire (RSS) Val-de-Travers* dans lequel sont représentés le CORA, EcoVal, le CAPTT, le Foyer du Parc et le Service d'action sociale. Le groupe est dirigé par le Conseiller communal en charges des affaires sociales et se réunit tous les deux à trois mois en fonction de l'actualité.

1.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Concernant le Service d'action sociale, l'augmentation du nombre de dossiers durant l'année 2011 est à relativiser puisque, auparavant, une diminution avait été enregistrée entre 2009 et 2010. Nous restons donc dans des chiffres plutôt stables. Au vu du nombre de demandes d'aide sociale puis du nombre de dossiers ouverts durant l'année 2011 (cf. pt 2.3), nous pouvons constater que ceux-ci sont en augmentation et se détachent de ceux des années précédentes. Cela peut s'expliquer notamment avec la nouvelle LACI entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011. Toutefois, les effets ont été moins importants que ceux attendus, cela grâce à la reprise économique, notamment dans notre région.

Pour l'Agence AVS-AI, nous pouvons constater que le nombre de dossiers gérés ainsi que le nombre de nouvelles demandes est stable.

2. ECOVAL PROGRAMME D'INSERTION

INTRODUCTION

EcoVal est un service communal d'insertion professionnelle et sociale, qui a vu le jour le 04 janvier 2010.

Il est actif par le biais de ses ateliers répartis dans des secteurs tels que l'administration, l'atelier de serrurerie, menuiserie, peinture et ainsi que l'informatique.

Ces activités nous permettent de former et d'observer nos bénéficiaires en emploi, ainsi que de faire le point sur leurs compétences professionnelles, compétences sociales / relationnelles et qualités personnelles. Ces observations sont régulièrement échangées avec nos bénéficiaires, et elles nous permettent de mettre en avant leurs points forts, ainsi que de mettre en place des aides ciblées leurs permettant d'avoir toutes les chances de retrouver un emploi rapidement.

Des formations de base certifiées EduQua permettent à nos bénéficiaires de revoir ou acquérir des notions de base de nos secteurs d'activités ainsi que de participer à des formations dans des domaines tels que la sécurité au travail, les entretiens d'embauche, la prévention des dépendances et des visites d'entreprises, de centres de formations.

Durant l'année 2011, **57** personnes ont intégré notre programme, elles ont pu participer à de nombreuses formations et activités leur permettant d'étoffer leur bagage professionnel en leur offrant ainsi la possibilité pour une part non négligeable, de réintégrer le monde du travail.

A l'heure actuelle, les responsables d'EcoVal ont pour objectif de poursuivre leur mission de soutien des personnes se retrouvant dans une impasse professionnelle, avec des partenaires socio-économiques de la région, tout en développant de nouvelles stratégies et outils d'insertion.

ORGANIGRAMME



2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

EcoVal est une institution d'insertion de la commune de Val-de-Travers. Elle fournit des prestations au service de l'emploi, de l'aide sociale et de l'assurance invalidité du canton de Neuchâtel.

Les bénéficiaires proviennent :

- De l'aide sociale ISP (contrat d'insertion socioprofessionnelle)
- De l'assurance chômage Art.64a LACI (convention d'emploi temporaire)
- Des mesures d'intégration professionnelle MIP (fin de droit de chômage)

Ces placements restent **provisoirs**. Ils peuvent permettre aux bénéficiaires de trouver un emploi au plus vite dans le marché du travail.

Les buts de nos différents ateliers sont :

- Reprendre un rythme de travail ;
- S'intégrer dans une équipe ;
- Acquérir de nouvelles compétences professionnelles et personnelles ;
- Transmettre ses connaissances et autres acquis professionnels aux autres bénéficiaires ;
- Prendre conscience que ses qualités personnelles (comme la présentation, le dynamisme, la persévérance, l'intérêt et la curiosité) jouent un rôle important dans la recherche d'un emploi.

Tous ces éléments permettent de donner un maximum d'atouts à nos bénéficiaires afin qu'ils puissent retrouver un emploi.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune commission du Conseil Communal n'a été créée pour notre programme d'insertion.

La commune est liée par un contrat de prestations avec le service de l'emploi du canton. Nous lui rendons des comptes sur nos activités ainsi que sur notre fonctionnement.

Parallèlement, une nouvelle association, sans but lucratif et nommée **Pro Val Emploi** a vu le jour en 2010. L'association a pour but de venir en aide, par tous moyens opportuns, par des recherches de fonds, par diverses actions, par sollicitations d'associations, d'institutions et d'entités régionales du domaine social, touristique et les sociétés locales.

Elle soutient les projets valorisant l'emploi, la qualité de vie et la promotion économique au Val-de-Travers.

Proval emploi a récolté des fonds pour financer un serveur informatique pour l'atelier informatique d'EcoVal et elle a permis d'avoir un financement pour la mise en place d'un site internet regroupant toutes les institutions sociales et médicales du district du Val-de-Travers, le memento social – santé du Val-de-Travers.

2.3. ACTIVITÉ 2011

L'INFORMATIQUE

Dans ce secteur offrant différents services, six bénéficiaires œuvrent sous la direction d'une responsable. Il y est procédé à la révision et la mise en service d'ordinateurs. Des collaborations ont été développées avec des entreprises telles que Johnson et Johnson, Chopard et Réalise qui nous ont permis d'acquérir gratuitement leurs ordinateurs inutilisés. Cet atelier permet aux stagiaires de se perfectionner dans des domaines comme la réparation, la programmation, la livraison et la collecte de marchandise, la vente et le conseil au magasin, la vente et assistance en ligne, la télé-maintenance

Quelques chiffres :

Nombre de PC vendus avec écran	45
Nombre de PC vendus sans écran	107
Nombre de clients	183
Nombre de dépannages	14
Nombre de ventes de matériel divers	121
Chiffre d'affaires 2011	34'256 Fr.

L'ADMINISTRATION

Deux personnes œuvrent dans ce secteur sous la direction d'une responsable.

Les dossiers des bénéficiaires y sont gérés :

- Gestion des absences / présences (Timelead) ;
- Aide à la recherche d'emploi, tel que rédaction de lettres de motivations, CV ;
- Affichage sur un tableau d'affichage des offres d'emploi publiées dans la presse ;
- Création d'un journal interne trimestriel ;
- Création et mise à jour d'un memento social – santé pour la région Val-de-Travers.

En collaboration avec l'atelier informatique, certaines tâches sont gérées par le secteur administratif telles que :

- Aide à la mise en place sur internet et presse régionale de publicité pour la vente d'ordinateurs ;
- Suivi de la comptabilité des ordinateurs vendus ;
- Prise de contact avec plusieurs entreprises afin de récupérer leurs ordinateurs inutilisés.

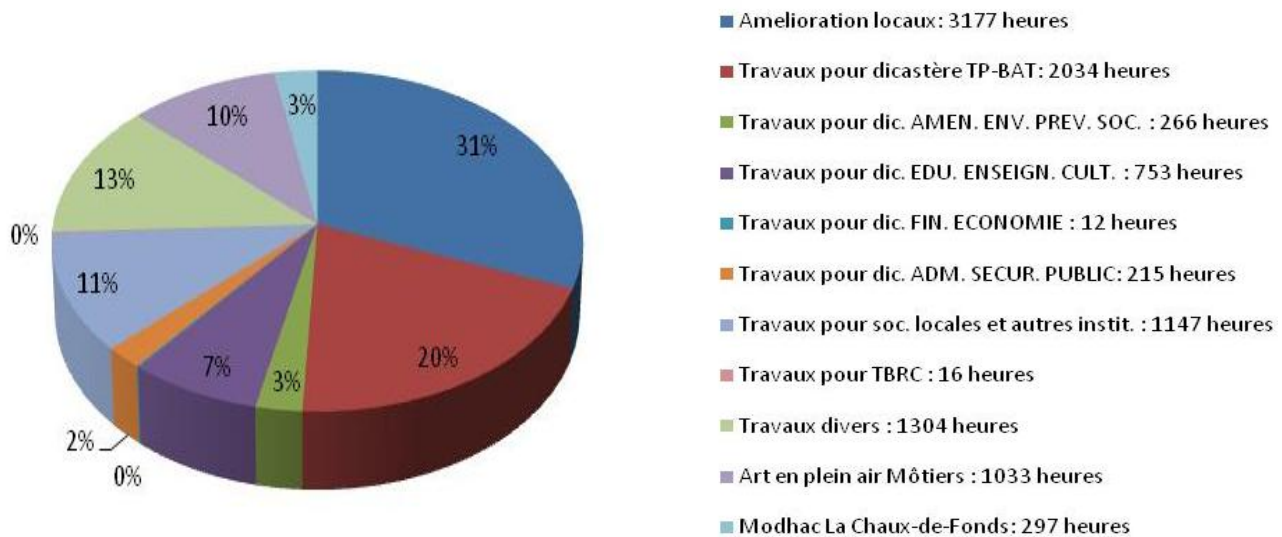
Cet atelier permet aux bénéficiaires de se perfectionner avec les outils informatiques, Word, Excel, Powerpoint et Outlook.

LA MENUISERIE, SERRURERIE, PEINTURE

Durant l'année 2011, ce secteur d'activités a principalement effectué des travaux d'aménagement de nos locaux, nous avons aussi effectué d'autres travaux :

- Divers travaux et aide dans la création d'œuvres pour Art en Plein Air 2011 ;
- Création du stand de la commune Val-de-Travers à Modhac ;
- Réfection de la barrière du collège de Buttes ;
- Réfection du portail du terrain de football à Fleurier ;
- Création de meubles pour divers services ;
- Réfection des bancs du Clos Girardier à Môtiers ;
- Création d'un décor (bateau pirate) pour le Carnavallon ;
- Réaménagement de la réception du Centre Sportif ;
- Divers travaux pour le Musée Régional, Maison Beauregard ;

Voici le résumé des heures effectuées par cet atelier en 2011 :

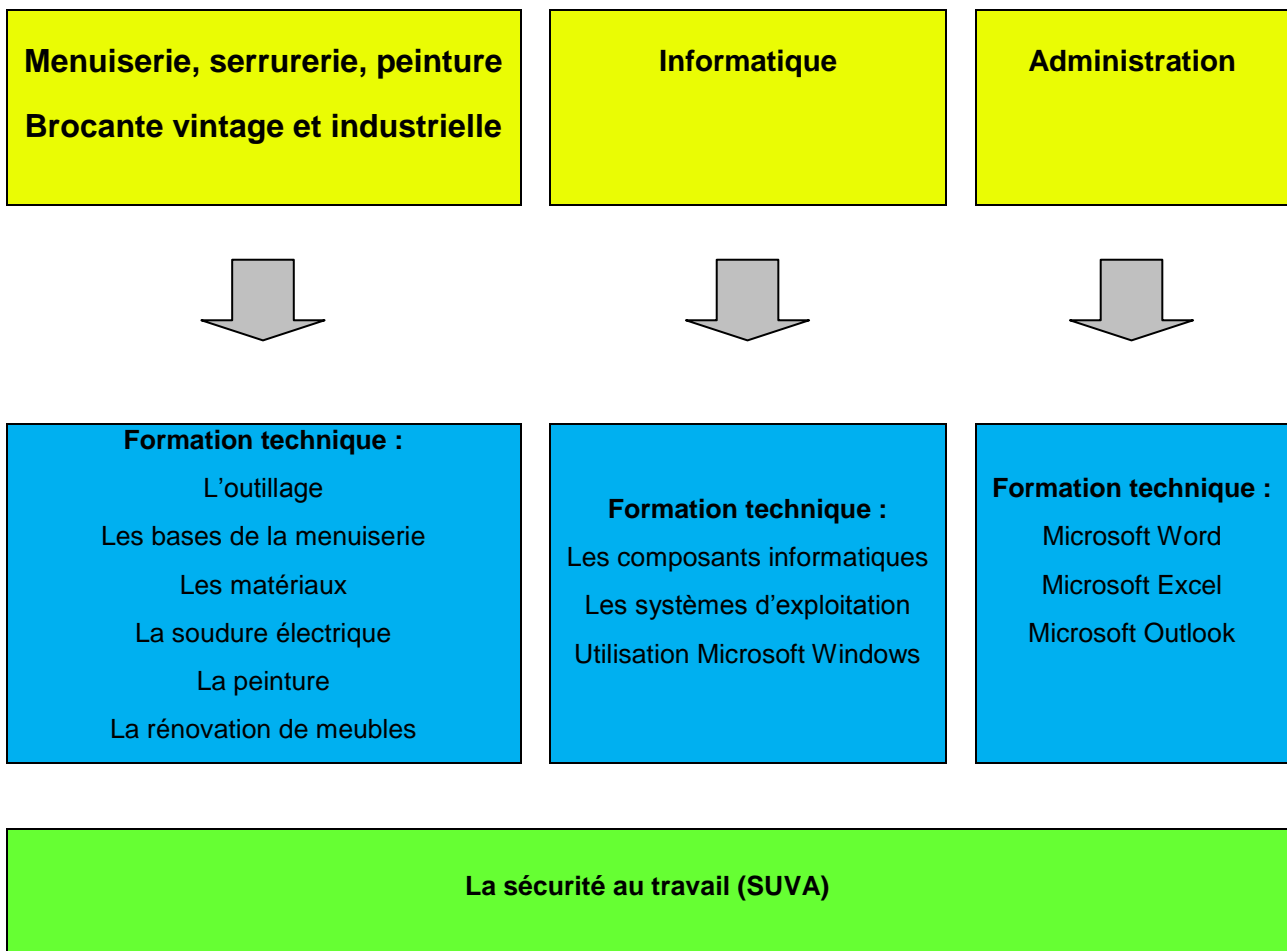


Il permet aux stagiaires de se perfectionner dans la soudure et l'assemblage, et d'avoir des compétences dans les pratiques de la menuiserie, ébénisterie, et peinture.

LE PLAN DE FORMATION 2011

Des formations internes ont été mises sur pied dans les trois secteurs d'activités. Ces formations sont certifiées EduQua.

Plan de formation :



Formation spécifique

Premier entretien, prévention des dépendances, comportement en entreprise, etc.

Visites d'entreprises régionales, de centres de formation, participation à des congrès sur le thème de l'emploi

BILAN DU SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL 2011

Durant l'année 2011, **57** personnes ont intégré notre programme.

Nombre de contrats par provenance et par secteur d'activité en 2011		
		<i>Nbre de personnes</i>
ISP	Administration	2
	Menuiserie, serrurerie, peinture	20
	Informatique	9
Art.64aLACI	Administration	0
	Menuiserie, serrurerie, peinture	6
	Informatique	1
MIP	Administration	2
	Menuiserie, serrurerie, peinture	14
	Informatique	3
Total		57

Bilan des personnes ayant retrouvé un emploi en quittant notre établissement :

		Nbre de personnes
ISP	Administration	1
	Menuiserie, serrurerie, peinture	1
	Informatique	1
Art.64aLACI	Administration	0
	Menuiserie, serrurerie, peinture	1
	Informatique	0
MIP	Administration	0
	Menuiserie, serrurerie, peinture	2
	Informatique	1
Total		7
Nbre total de bénéficiaires ayant quitté EcoVal :		36
Nbre bénéficiaires ayant retrouvé un emploi:		7
Taux de d'insertion:	19.4%	

Nous voyons sur ce tableau que sur **36** personnes qui ont quitté notre programme, **7** personnes ont retrouvé un emploi, ce qui correspond à un taux d'insertion de **19.4 %**.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Quatre ateliers sont actuellement en fonction au sein d'EcoVal, à savoir :

- Atelier Informatique, qui occupe une responsable à 60% et six stagiaires ;
- Atelier menuiserie, qui occupe un responsable à 80% et huit stagiaires ;
- Atelier serrurerie, qui occupe un responsable à 80% et six stagiaires ;
- L'Administration, qui occupe une responsable à 60% et deux stagiaires.

Et une direction à 20%

Le personnel d'encadrement comprend actuellement 4 personnes pour un taux d'occupation de 300%

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

MÉMENTO DU VAL-DE-TRAVERS

En fin 2009, une quarantaine d'institutions professionnelles émanant du domaine social-santé se sont réunies à l'échelon régional et ont émis le vœu qu'un mémento puisse être réalisé dans le Val-de-Travers, établissant l'existence d'un véritable réseau socio-sanitaire susceptible d'éliminer voire de supprimer la méconnaissance des champs professionnels entre institutions et diffuser ainsi une information à un très large public.

Ecoval devait s'est vu confier cette tâche de réalisation dudit mémento en collaboration avec des spécialistes émanant du secteur social. D'ici mi-avril 2012, toutes les institutions ou entités censées intégrer cet ouvrage auront été répertoriées et la diffusion est prévue fin du premier semestre 2012.

CERTIFICATION EDUQUA

Dans l'intention de parfaire ses performances et de sans cesse se maintenir à un niveau de qualification essentielle, EcoVal a obtenu une certification conforme à la procédure EduQua.

Destinée aux institutions de formation continue, cette procédure poursuit un triple but, garantir et développer la qualité des offres de formation continue sur la base de critères bien définis, instaurer la transparence pour les consommatrices et les consommateurs, puis enfin, fournir des bases de décision aux autorités concernées (admission aux appels d'offres pour des cours collectifs ou individuels, subventions, etc.). Pour ce faire, le personnel d'encadrement d'EcoVal a suivi une formation lui permettant d'acquérir la qualité de formateur d'adultes.

EXPOSITION ART EN PLEIN AIR

L'Exposition incontournable pour les amateurs d'art contemporain qui s'est tenue du 18 juin au 18 septembre 2011 à Môtiers, a permis d'admirer un bon nombre d'œuvres réalisées par différents artistes en plein air.

Les organisateurs nous ont sollicités pour pouvoir collaborer avec plusieurs artistes.

Nous avons ainsi pu créer avec les artistes:

- l'œuvre Claire-voie de Mireille Fulpius (structure en lambourde entrecroisée sur le Plat-de-Riaux)
- l'œuvre Réversible Sound Wall de Gilles Aubry (mur antibruit en forêt)
- l'œuvre Ginette de Bernard Voïta (vespasienne à la carrière nord ouest de Môtiers)
- l'œuvre Hammam de Shahryar Nashat et Etienne Descloux (structure en laiton entre deux bâtiments à la Grand Rue)

Nous avons aussi apporté notre soutien dans la mise en place de cette exposition, ainsi qu'à son démontage.

COLLABORATION AVEC DES ENTREPRISES REGIONALES

Durant l'année 2011, nous avons effectué différentes visites d'entreprises de la région. Ces visites nous ont permis de mettre en place certaines collaborations.

Les personnes ayant fait leurs preuves dans notre programme ont pu effectuer des stages en entreprise. Ces stages leur permettent de se confronter aux exigences du marché du travail et leur permettent d'obtenir des attestations, certificats, et des références qui leur donneront des atouts importants dans la recherche d'un emploi.

Une collaboration avec certaines entreprises et une maison d'intérim nous a permis de placer des personnes dans le secteur de l'industrie et le bâtiment.

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Les comptes d'EcoVal se clôturent avec un bénéfice de Fr. 21'645.-, ce bénéfice est dû à l'excellente vente de matériel informatique d'occasion et aux travaux que nous avons pu facturer à des tiers.

DICASTÈRES DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
LE CONSEILLER COMMUNAL

CHRISTIAN MERMET

Dicastères
des travaux publics
et
des bâtiments

DICASTÈRES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

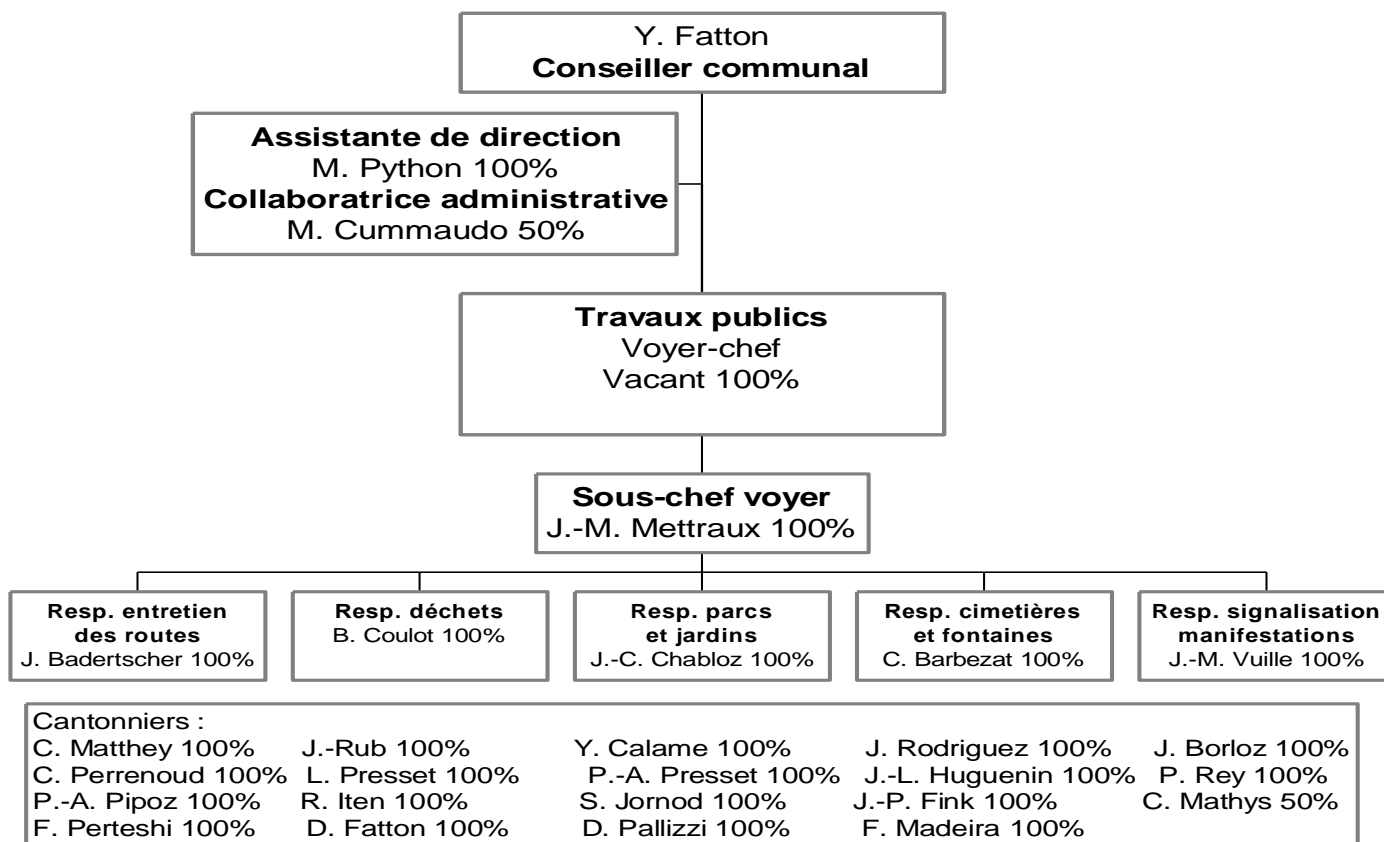
Cette année 2011, dernière année complète de la première législature de Val-de-Travers, nous a permis de bénéficier de l'énorme travail de mise en place effectué depuis le 1^{er} janvier 2009. Les efforts consentis par le personnel, la réorganisation des missions et la modernisation du parc véhicules ont permis à nos dicastères d'acquérir des bases organisationnelles suffisamment solides pour aborder la prochaine législature dans les meilleures conditions.

Au niveau des TP, cette année a en outre été marquée par le départ en retraite de M. Laurent Lecoultre, voyer communal à Fleurier depuis 1985 et pilier du service depuis la fusion des communes, ainsi que par l'organisation des activités sur deux sites, soit Couvet et Fleurier et la réception des nouveaux véhicules et du matériel de déneigement.

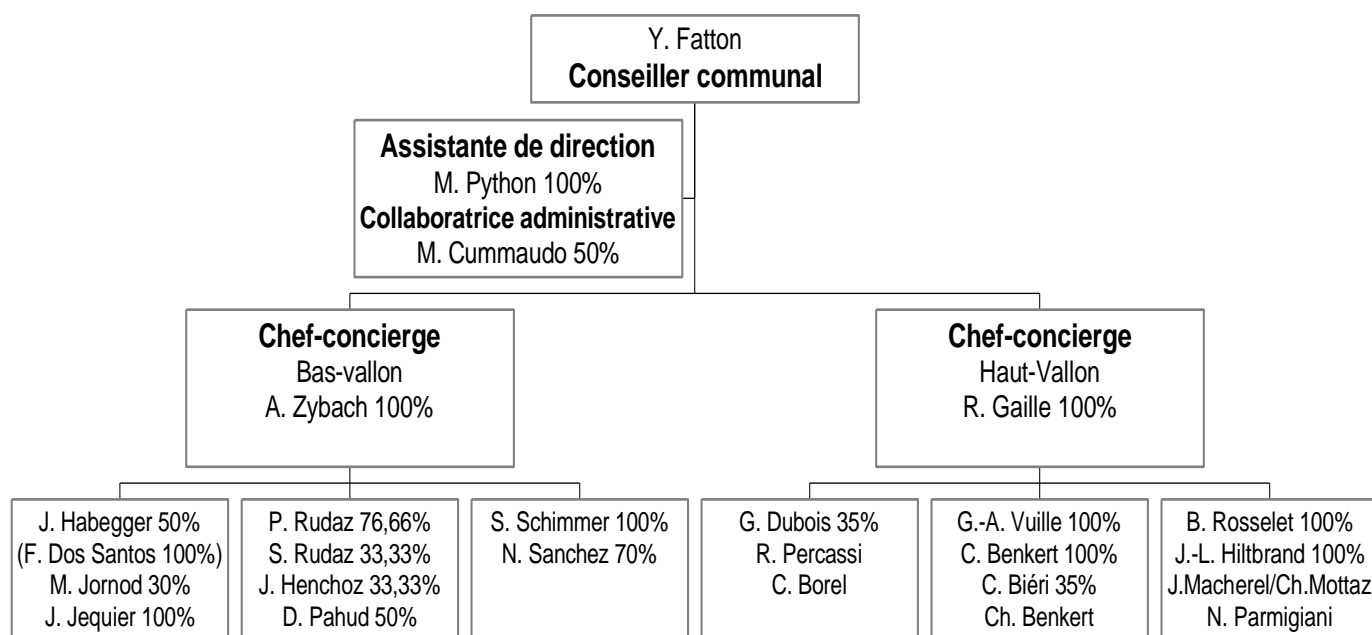
Pour les bâtiments, le bon fonctionnement de la structure mise en place a notamment permis d'engager trois apprentis agents d'exploitation, mais également d'améliorer la formation des collaborateurs par le biais de leur participation à différents cours.

1.2. ORGANIGRAMMES

Dicastère des travaux publics



Dicastère des bâtiments



2. DICASTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le service des travaux publics (DTP) est actif dans les domaines suivants :

- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km;
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées);
- Entretien des stations de relevage des eaux usées;
- Entretien des jardins publics;
- Entretien des parcs et promenades;
- Entretien des terrains de sport et de football;
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir;
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations);
- Nettoyage des fontaines;
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines;
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints;
- Gestion des caninettes et WC publics;
- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale;
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements);
- Contrôle et entretien des hydrants;
- Gestion de l'éclairage public;
- Entretien des buttes des stands de tir;
- Pose et dépose des jalons et pare-neige;
- Service de piquet hivernal;
- Déneigement, salage et évacuation de la neige;
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël;
- Gestion des cartes journalières CFF.

La direction des deux dicastères est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28. Au niveau du personnel administratif, il est réparti comme suit :

Assistante de direction	Mme Martine Python	1 EPT pour DTP et DBAT
Collaboratrice administrative	Mme Mélanie Cummaudo	0.5 EPT pour DTP et DBAT

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des travaux publics a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 16 février 2010. Sa composition est la suivante :

M: Yves Fatton (président)
M. Jean-Albert Brünishloz
M. Frédéric Mairy
M. François Oppliger
M. Pierre-Alain Wyss

Courant 2011, la commission s'est réunie à 3 reprises pour aborder la problématique des illuminations de Noël. Pour ces réunions, la commission a été étoffée par la présence de Mme Maria Fernandez Ciurleo, pétitionnaire et M. Jean-Michel Monnet, représentant du CID. Ces séances, très constructives, ont permis de trouver une solution afin que des illuminations de Noël soient installées dans tous les villages.

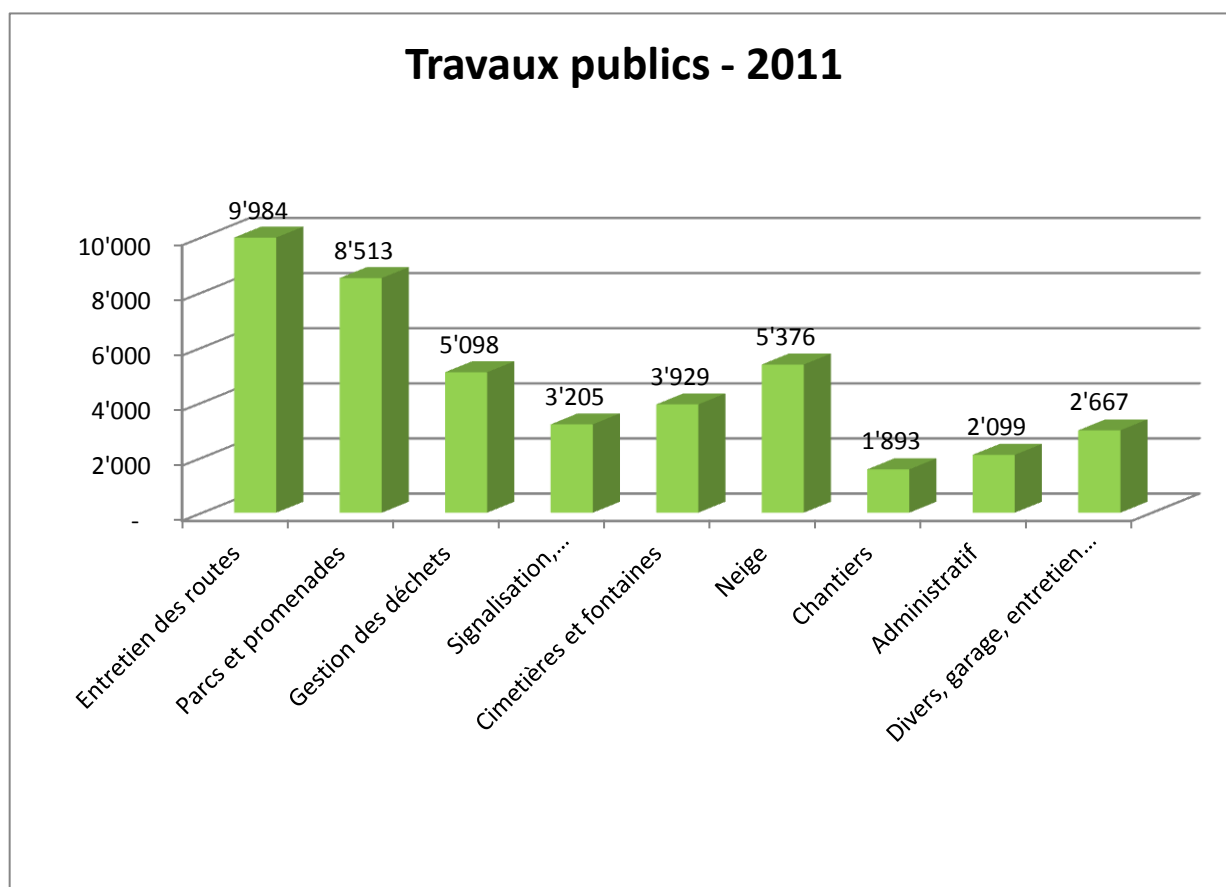
Le chef du dicastère est en outre actif au sein de la **Commission Régionale des Transports** (CRT), qui a notamment œuvré dans le cadre du dossier RER Transrun.

La sous-commission de mobilité a mandaté l'entreprise Mobilidée pour une étude de mobilité et des besoins de la collectivité de notre district.

Le chef du dicastère est également membre du **Conseil d'administration de la SEVT**.

2.3. ACTIVITÉ 2011

La répartition des heures effectuées courant 2011 est la suivante :



Sur ce total, 1'537 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par l'ORP.

La direction du DTP se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service. Les chefs d'équipe participent en moyenne une fois par mois à ces réunions.

Pour la gestion des missions hivernales, la voirie met en place un service de piquet du 1^{er} novembre au 31 mars qui prévoit que chaque semaine deux collaborateurs sont de piquet jour et nuit afin de contrôler l'état des routes et décider de l'intervention des saleuses ou des chasse-neige.

Le dicastère gère en outre les différentes demandes de travaux d'intérêt public formulées par les écoles ou autres en séjour dans notre région. Aussi, le 7 juillet 2011, des scouts valaisans en séjour à Saint-Sulpice ont nettoyé le secteur du réservoir des Creuses à Fleurier et le 22 août, une classe de l'école secondaire de Nidau a participé à la remise en état de la chaille sur le chemin du Plan du Four à Travers.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2011, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Adjoint au voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	18.5	EPT

Au 1^{er} septembre 2011, M. Laurent Lecoultré, voyer, a fait valoir son droit à la retraite.

Ce poste n'a été repourvu qu'au 1^{er} janvier 2012, avec la nomination de M. Jean-Marie Mettraux et la suppression du poste d'adjoint au voyer.

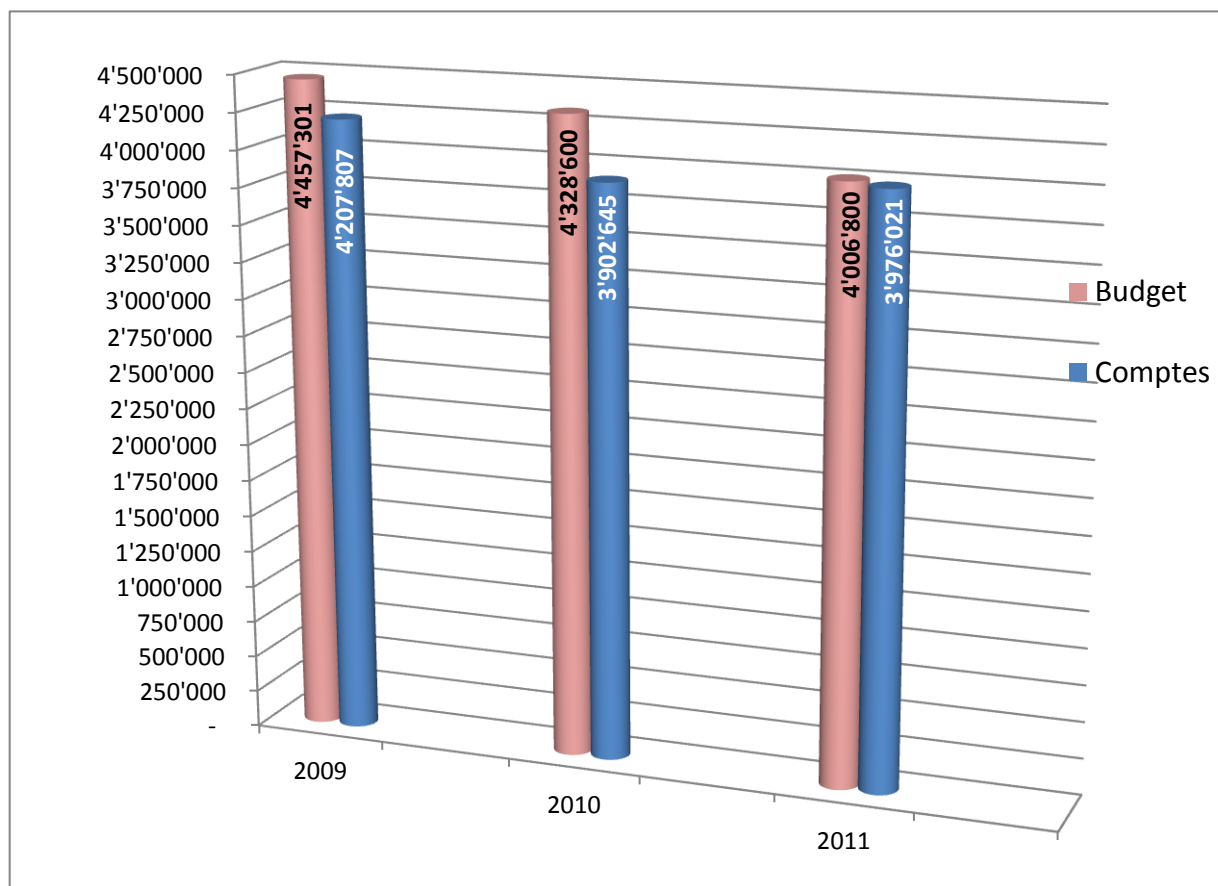
2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

- Assainissement de l'éclairage public de Môtiers
- Pose d'horloges astronomiques pour l'éclairage public de Môtiers et Boveresse
- Goudronnage d'une partie de la route de la Banderette
- Pose d'une bordure au Nord de la rue Sandoz à Travers
- Réalisation de la place à tourner (TRN.SA) à Saint-Sulpice
- Travaux de réfection sur la route de la Chaîne, en collaboration avec le Service des ponts et chaussées dans le cadre des travaux relatifs au tunnel du bois des Rutelins
- Réfection du mur du chemin d'accès au temple de Travers
- Réfection de divers tronçons de route par gravillonnage et/ou surfacage
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Réfection de la barrière à l'Ouest de la patinoire
- Fauchage et nettoyage des berges du ruisseau au Nord des rails de chemins de fer à Môtiers, sous mandat du SPCH
- Montage et démontage du stand de la commune à Modhac
- Réfection des places de parc devant la Bibliothèque à Fleurier
- Réfection de place rue du Temple à Fleurier
- Mise en place de chaille au sud du stand de tir de Fleurier afin de pouvoir utiliser ce terrain comme places de parc
- Réfection de la place autour de la fontaine des 6 Communes à Môtiers
- Rond-point de Couvet
- Divers déménagements pour d'autres services
- Nettoyage du dépôt des TP de Môtiers dans le cadre de sa vente

- Confection de socles pour les sapins de Noël dans les villages où rien n'existait
- Mise en place des décorations de Noël et montage des sapins

2.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Après trois exercices, l'effort structurel a porté ses fruits au niveau financier comme le démontre le graphique ci-dessous :



L'engagement constant de l'entier du personnel et la bonne vision des missions du dicastère permettent ainsi d'atteindre les objectifs financiers et organisationnels fixés en début de législature.

3. DICASTÈRE DES BÂTIMENTS

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

- Gestion complète des immeubles du patrimoine financier;
- Gestion complète des immeubles du patrimoine administratif;
- Gestion et suivi des baux à loyer;
- Entretien et nettoyage des bâtiments;
- Organisation et suivi des chantiers;
- Étude et analyse énergétique des bâtiments.

La direction des deux dicastères est localisée à Fleurier, rue des Moulins 28. Au niveau du personnel administratif, il est réparti comme suit :

Assistante de direction	Mme Martine Python	1 EPT pour DTP et DBAT
Collaboratrice administrative	Mme Mélanie Cummaudo	0.5 EPT pour DTP et DBAT

3.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commission des bâtiments a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 16 février 2010. Sa composition est la suivante :

M Yves Fatton (président)
Mme Christelle Gertsch Macuglia
M. Daniel Dreyer
M. Bernard Rosat
M. Loris Vuillomenet

La commission s'est réunie à deux reprises durant l'année 2011. Les principaux dossiers traités concernaient le remplacement de la chaudière du collège de Boveresse et les travaux liés à la transformation des locaux de l'ancienne SEVT à Couvet collège 3 pour la ludothèque.

Le chef du dicastère a en outre été nommé administrateur de la copropriété du Centre sportif qui s'est réunie à 5 reprises durant l'année 2011.

Le chef du dicastère fait également partie de la **commission technique du réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)**. Active dans le domaine des économies d'énergie, la commission a organisé différents cours et conférences destinés à la population de l'Arc Jurassien. Ainsi, le 19 février 2011, un cours "chauffer futé", qui a réuni une quinzaine de participants a pu avoir lieu à Fleurier et le 22 juin 2011, une centaine de personnes ont participé à une conférence sur la rénovation des bâtiments à la Fleurisia. De plus, les propriétaires ont également pu s'inscrire pour l'élaboration d'une étiquette énergétique de leur bâtiment et une cinquantaine d'étiquettes Display ont ainsi été établies par le DBAT.

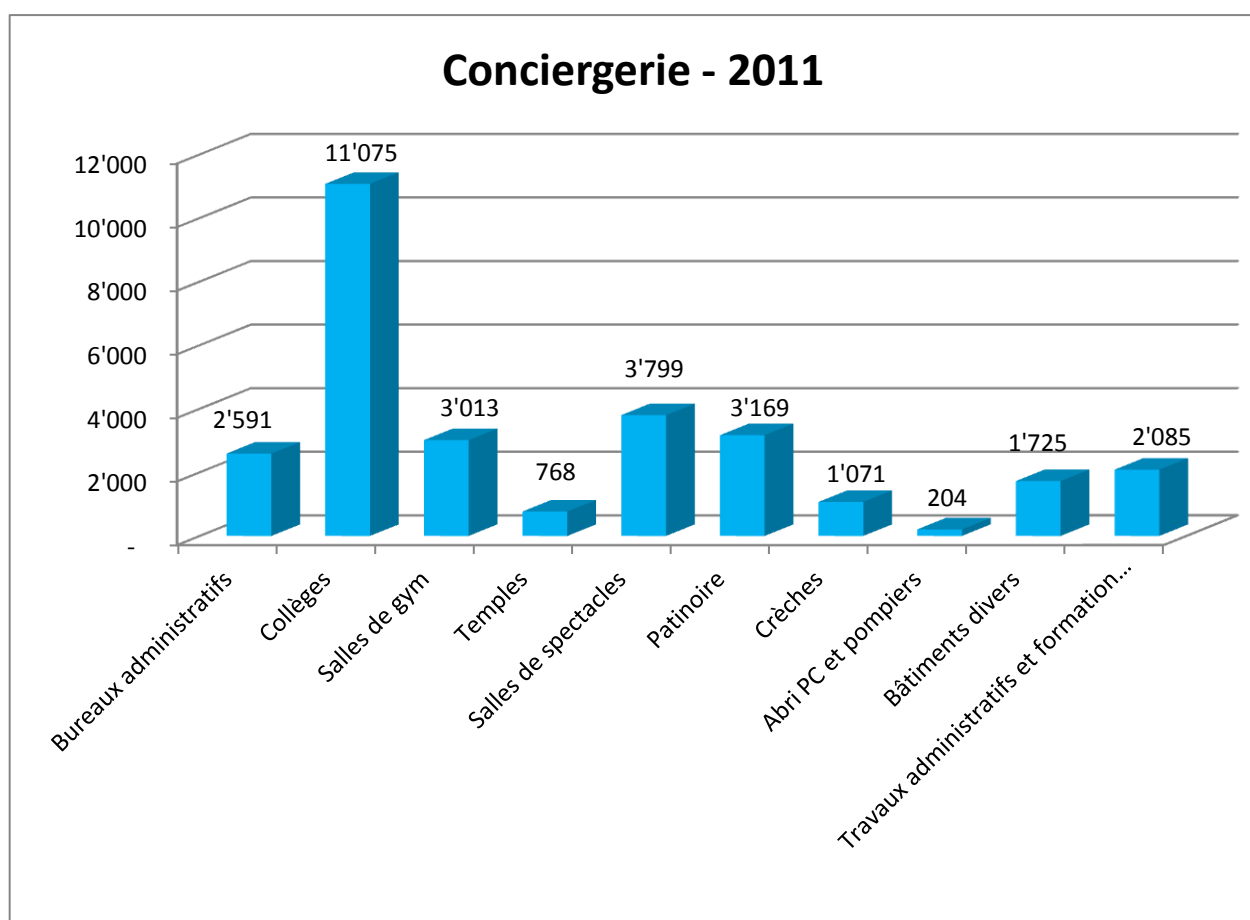
Le chef du dicastère fait aussi partie du **comité de la coopérative de la patinoire** de Belle Roche qui s'est réunie à plusieurs reprises pour l'organisation de la saison d'hiver et qui se penche également sur l'avenir des infrastructures de glace.

La direction du dicastère se réunit une fois par semaine avec les deux chefs-concierges afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour préparer certains dossiers.

3.3. ACTIVITÉ 2011

Au niveau de la direction du dicastère, le premier trimestre a été principalement consacré au bouclage de l'exercice précédent, tandis que le solde de l'année a pu être consacré au travail courant, organisation et suivi des chantiers et à l'administration générale du dicastère. Un outil informatique pour dresser le catalogue des différents bâtiments communaux a en outre été élaboré avec l'aide du CEG. Cet outil devrait être fonctionnel dès le deuxième semestre 2012. Il permettra d'avoir une vision simplifiée des bâtiments, de leur équipement technique, des surfaces, des consommations d'énergie et diverses informations administratives.

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



Sur ce total, 6'257 heures ont été effectuées par du personnel placé par l'aide sociale ou par l'ORP.

APPRENTISSAGE D'AGENT D'EXPLOITATION

Le CPLN ayant ouvert une classe pour la formation des apprentis agent d'exploitation, le dicastère a souhaité mettre en place cette formation au sein de l'infrastructure communale. Aussi, MM. André Zybach, chef-concierge pour le Bas vallon et Bernard Rosselet, concierge et responsable technique des installations de la patinoire ont suivi le cours de formateurs d'apprentis et sont chacun responsable d'un apprenti depuis août 2011. De plus, un

troisième apprenti a débuté au mois d'août une formation élémentaire d'agent d'exploitation. Au vu de ses bons résultats, il a pu adhérer au cursus d'apprenti dès le deuxième semestre.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2011, outre la direction des deux dicastères, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Chefs concierges	2	EPT
Concierges	10.90	EPT

Il est à noter que les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les apprentis (3 postes dès le 1^{er} août 2011).

Au 31 décembre 2011, l'effectif des concierges se monte à 11.13 EPT. Toutefois, étant donné que dans ce total, 1 EPT n'est plus actif et par conséquent plus rétribué en raison d'une procédure actuellement en cours, il n'y a finalement pas d'augmentation de l'effectif, mais une diminution de 0.76 EPT.

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

- Réfection d'un parquet à l'Hôtel de ville à Couvet
- Transformation du bureau d'accueil de la sécurité Couvet
- Réfection de la peinture dans un appartement Marronniers 14 à Môtiers en vue du changement de locataire
- Remplacement du lave-linge des Marronniers à Môtiers
- Remplacement des micros de la Salle Fleurisia
- Remplacement du moteur d'une porte du hangar du feu à Fleurier
- Remplacement de deux portes sectionnelles au dépôt des TP à Fleurier
- Pose d'une porte sectionnelle au garage utilisé par la Police neuchâteloise, rue du Grenier 2 à Fleurier
- Remplacement de 70 châssis de chaises de la salle de spectacles de Môtiers
- Remplacement du parquet du secrétariat du Lycée
- Contrôle des fixations des plaques de façade du Lycée
- Ponçage et vitrifiage de deux parquets au Collège B6
- Remplacement du solde des luminaires dans les classes du collège préprofessionnel à Fleurier
- Remplacement de la pompe à eau du bâtiment des Oeillons
- Remplacement d'une cuisinière et plan de cuisson dans un appartement du Collège de Boveresse
- Remplacement de la chaudière à gaz au bâtiment Miéville 15 à Travers (hangar du feu)
- Remplacement d'une batterie mélangeuse à la cuisine de la Robella
- Remplacement de quatre stores à la salle Fleurisia
- Remplacement de six portes WC au Nouveau collège de Couvet
- Remplacement de trois fenêtres à la halle de gym de Couvet
- Remplacement de onze fenêtres et une porte au sous-sol du collège de Môtiers
- Réfection de la peinture des chenaux de la patinoire
- Remplacement de quatre tables pliantes et de quatre chariots pour empiler les tables au collège de Buttes

- Remplacement de deux pompes de circulation sur le chauffage du bâtiment Ed-Dubied 2 à Couvet
- Réfection d'un parquet suite au départ d'un locataire dans la maison de Commune à Buttes
- Remplacement de la porte Est de la salle de gym des Bayards
- Installation d'un bac à laver et d'un boiler dans le local de la Rolba à la patinoire
- Remplacement d'un réfrigérateur dans un appartement de la Poste à Travers
- Remplacement de stores à la salle de gym de Saint-Sulpice
- Réfection de la terrasse, de l'escalier et du chemin d'accès à la villa rue Sandoz à Travers
- Remplacement de deux portes au sous-sol et d'une fenêtre à la villa rue Sandoz à Travers
- Pose de films protecteurs UV dans le bureau Nord du dépôt des TP à Fleurier
- Réfection de cunettes de douches au sous-sol du Centre sportif à Couvet
- Remplacement des corps de chauffe des portes du congélateur de Saint-Sulpice
- Remplacement d'une partie des pavés de la cour du CVT (skate parc) par du béton coloré
- Installation d'un exutoire de fumée à la salle de spectacles de Couvet
- Remise en état de l'éclairage extérieur du collège de Saint-Sulpice
- Remplacement de la bande herbeuse au sud de la patinoire par la pose de goudron
- Installation d'une nouvelle horloge électronique au temple de Couvet
- Remplacement de deux stores et pose d'une porte anti-feu au stand de tir de Noiraigue suite à un cambriolage
- Installation d'une machine à laver le linge et d'un système à prépaiement dans l'immeuble Bas-de-la-Route 1 à Buttes
- Réfection de la peinture de la salle du Tribunal à l'Hôtel de ville de Môtiers en vue de son utilisation pour célébration des mariages civils
- Réfection de l'armoire du système de ventilation de la salle de gym de Saint-Sulpice suite à des dégâts dus au gel
- Recherche et réparation d'une fuite d'eau au collège de Boveresse
- Réfection de la barrière de la cour du collège de Buttes
- Pose de profils au bas de la façade Est de la patinoire
- Remplacement d'une porte vitrée intérieure à la salle villageoise de Boveresse
- Peinture d'une partie des couloirs de la patinoire
- Installation de vannes thermostatiques à la salle de spectacles de Couvet
- Remplacement des vannes thermostatiques au collège de Boveresse
- Remplacement d'un WC dans la vieille halle de gym de Fleurier en vue de son utilisation par Barak
- Ouverture d'une porte entre la halle de liaison et l'ancien appartement au collège de Buttes en vue de pouvoir y ranger les tables et chaises
- Travaux de finition pour la rénovation et la réaffectation de l'immeuble Collège 2 à Couvet
- Remplacement d'une première partie des WC et urinoirs au collège primaire de Fleurier
- Remplacement du solde des fenêtres des trois collèges à Couvet
- Réaménagement des locaux de l'ancienne SEVT pour la ludothèque

3.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Le dicastère est stable dans son fonctionnement. Les différentes personnes mises en place ont acquis la vision des missions qu'elles doivent entreprendre dans leurs différents bâtiments. La collaboration entre les différents sites de conciergerie est excellente et efficiente. A l'avenir, il sera très certainement nécessaire de réfléchir à l'opportunité de nommer un intendant des bâtiments pour la gestion journalière du patrimoine communal.

DICASTÈRES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
BATIMENTS
LE CONSEILLER COMMUNAL

YVES FATTON

Dicastères
de l'économie
et
des finances

DICASTÈRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

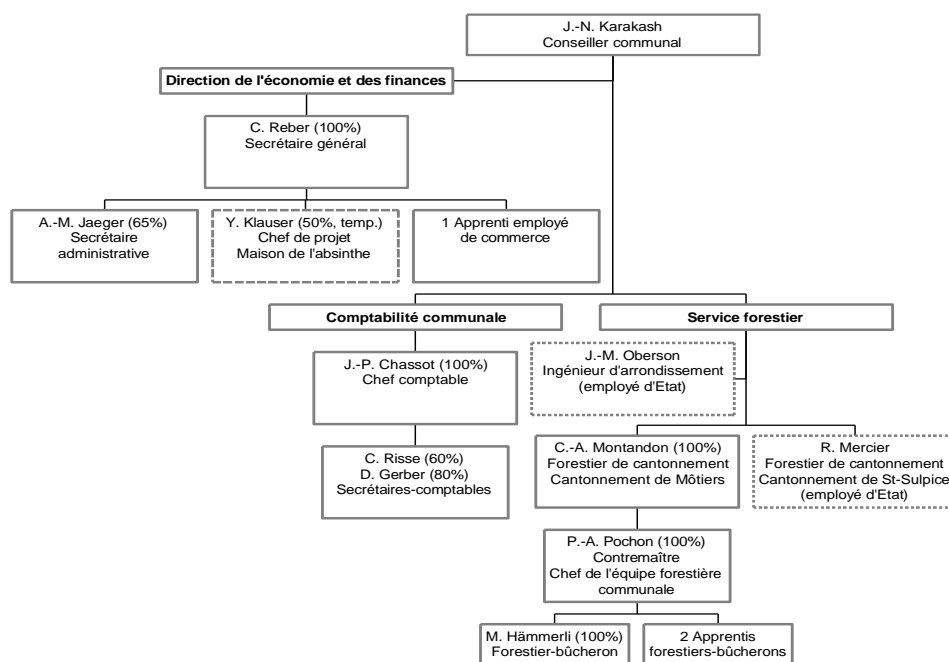
1. GÉNÉRALITÉS

1.1. INTRODUCTION

Depuis la fusion, les dicastères de l'économie et des finances comprennent trois entités organisationnelles distinctes: la direction de l'économie et des finances, le service forestier et l'équipe forestière communale.

La direction est totalement intégrée avec la comptabilité communale, pour ne former qu'une seule entité. Le service forestier est quant à lui fondé sur la législation cantonale et comporte un fort degré d'intégration avec les structures étatiques en place dans l'arrondissement forestier, qui couvre l'entier du district. Finalement, l'équipe forestière communale est une entreprise publique, qui effectue notamment des travaux d'exploitation dans le domaine forestier communal, ainsi que divers travaux d'entretien.

1.2. ORGANIGRAMME



En regard de 2010, l'organigramme a subi plusieurs modifications :

- Suite au départ en retraite, à fin 2010, de Pierrette Marquis, secrétaire-comptable à 70%, les deux autres secrétaires-comptables consacrent désormais l'entier de leur temps de travail à la comptabilité communale ;
- Le nombre d'apprentis employés de commerces rattachés à la direction a été réduit de 2 à 1 dès l'été 2011, de manière à permettre un suivi de meilleure qualité ;
- Un poste de chef de projet a été créé temporairement pour mener à bien le projet de Maison de l'Absinthe et fournir les prestations d'appui à la Route de l'Absinthe ;
- La réorganisation des cantonnements forestiers fait que désormais, l'entier des domaines communaux est géré par deux gardes seulement, contre trois auparavant.

La dotation fixe des dicastères est donc passée de 7.75 EPT à 7.05 EPT entre 2010 et 2011. En fin d'année, une hausse de 0.5 EPT de la dotation fixe a été décidée, pour créer en 2012 un poste de chargé de mission à l'économie, ce qui ramènera la dotation fixe à 7,55 EPT.

2. DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

2.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

La direction de l'économie et des finances (DEFI) produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts
- 5) Développement économique
- 6) Développement touristique
- 7) Agriculture
- 8) Direction de la sylviculture
- 9) Soutien à la formation professionnelle

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis Rue des Collèges 2 à Couvet.

2.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Du côté du dicastère des finances, il n'existe aucune commission du Conseil communal, dès lors que la Commission de Gestion et des Finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En effet, en plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF a accepté de jouer également un rôle consultatif envers le Conseil communal. Composée de 9 membres désignés par le Conseil général, la commission a siégé à 7 reprises en 2011.

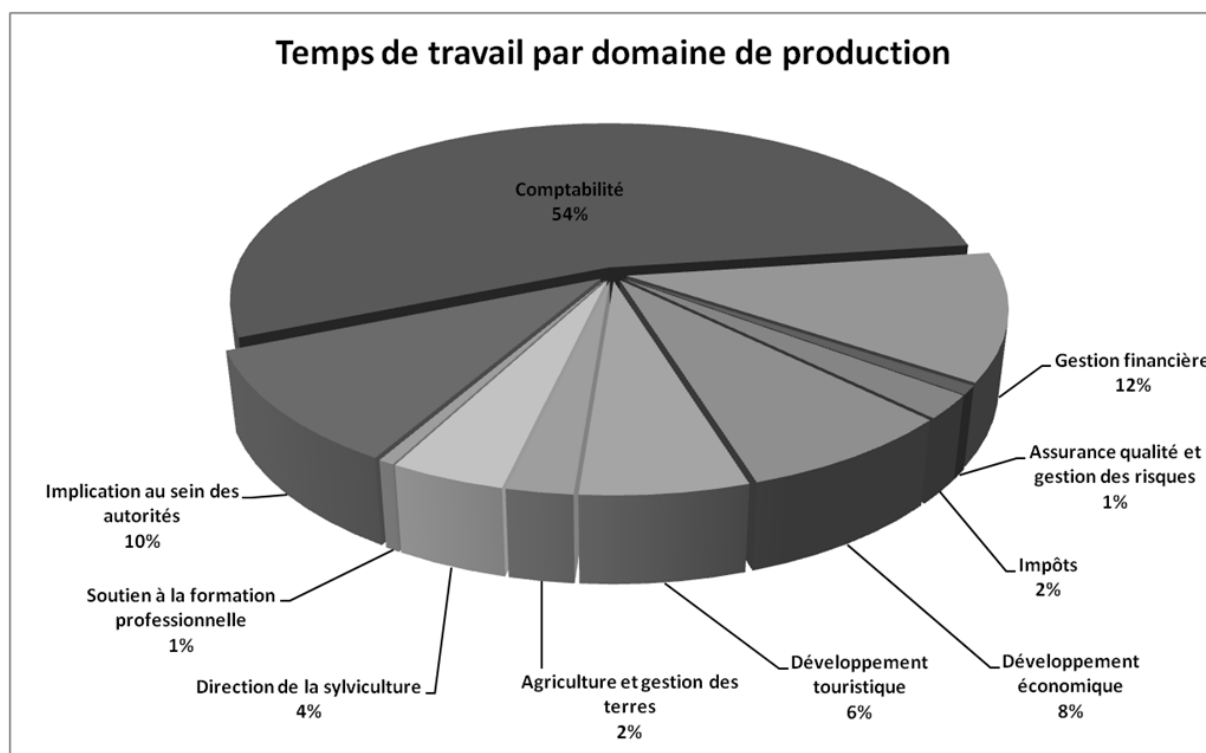
Le dicastère de l'économie bénéficie pour sa part de l'appui d'une commission consultative du Conseil communal pour l'attribution des terres agricoles (CATA). La CATA, présidée par le chef de dicastère, compte quatre autres membres désignés par le Conseil communal. MM. Jean-Pierre Duvanel et Gérard Stämpfli, préposés agricoles, y siègent en tant qu'experts invités. La CATA s'est réunie à 4 reprises en 2011, pour exercer ses compétences dans le cadre des procédures de mise en soumission de parcelles agricoles.

En matière de développement touristique, le dicastère organise six fois par an des rencontres de la Table ronde touristique, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois. Tous les acteurs intéressés sont invités et la fréquentation est excellente. Cette plateforme constitue un lien fort entre la commune, Tourisme neuchâtelois et les acteurs du terrain. Elle est un lieu privilégié pour dialoguer et échanger l'information.

En matière de sylviculture, il existe une commission forestière d'arrondissement (CFA), dont les attributions sont déterminées par la législation cantonale. Cette commission est décrite plus loin.

Le chef de dicastère assume la présidence de l'ARVT et Katia Chardon, collaboratrice de l'association RUN, assume le secrétariat dans le cadre des prestations de base du RUN. En 2011, les activités ont été marquées par l'aboutissement de plusieurs projets importants découlant du contrat-région. Des discussions intenses ont également suivi la décision de l'Etat de se retirer de l'association RUN, les communes décidant finalement de poursuivre entre elles, malgré cette regrettable décision du Conseil d'Etat. Il s'en est suivi une remise en question des prestations et de l'organisation de l'équipe administrative du RUN, réflexion qui est toujours en cours au niveau du comité directeur du RUN.

2.3. ACTIVITÉ 2011



Répartition du temps de travail du personnel fixe, conseiller communal inclus, mais hors apprentis, stagiaires, etc.

Si le service a acquis une certaine routine dans les tâches répétitives et que le surplus de travail découlant de la fusion est désormais quasiment absorbé dans tous les domaines, la diminution de dotation consentie au niveau de la direction a « mangé » l'ensemble des gains de productivité.

Comme l'an dernier, le domaine de la comptabilité a mobilisé plus de la moitié des heures productives de la direction du dicastère. Si l'on inclut la gestion financière, les impôts et la gestion des risques, cette proportion atteint même deux tiers. Le volume de travail affecté a permis d'assumer ces tâches, correspondant au volet « finances » du dicastère, dans de bonnes conditions et aucun retard n'est à déplorer.

Les domaines liés au volet « économie » du dicastère sont, par ordre de temps de travail consacré, ceux du développement économique, du développement touristique, de la direction de la sylviculture, de l'agriculture et du soutien à la formation professionnelle. Si ces cinq domaines ne totalisent « que » le cinquième du temps de travail total, il convient de relativiser ce constat. En effet, le service n'ayant pas les forces suffisantes pour mener lui-même les nombreux projets ouverts, il a beaucoup sollicité le soutien de ses partenaires et a également recouru occasionnellement aux services de prestataires externes, respectivement de stagiaires et de civilistes. Une masse de travail conséquente a ainsi pu être absorbée malgré une situation de sous-effectif, sans pour autant que les soldes d'heures supplémentaires n'exploient.

La rubrique « implication au sein des autorités » est un peu particulière, puisqu'elle regroupe le temps de travail consacré par le conseiller communal à ses tâches politiques avec les prestations d'appui aux autorités fournies par la direction.

2.3.1. COMPTABILITÉ

2011 a été une année de consolidation pour la comptabilité générale. L'intégration des comptabilités des anciennes communes et syndicats ayant presque pu être menée à bien en 2010, l'année sous revue a été l'occasion de stabiliser certains processus plus spécifiques, telle la TVA, et surtout d'affiner les contrôles comptables.

S'agissant de la comptabilité *fournisseurs*, ce domaine a été le premier à trouver son fonctionnement définitif, ceci une année après la fusion déjà. En 2011, la comptabilité fournisseurs a traité environ 9300 factures. Hormis les salaires, la quasi totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseur de l'application SAI.

L'émission de factures par la commune elle-même est partiellement décentralisée. Les services créent leurs factures dans l'application ETIC, les vérifient et les valident. La comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu moins de la moitié des factures, le service procède à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets ou les taxes de chiens sont imprimées et mises sous plis par le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel. Les factures pour des locations de salles qui sont éditées et envoyées par la centrale des réservations du Centre sportif régional.

Dans tous les cas le service comptable enregistre les factures à la fois dans le compte de recettes et dans le compte particulier du destinataire de la facture.

A titre d'exceptions, à fin 2011, la facturation et la gestion des débiteurs reste décentralisée pour les activités scolaires et le service de l'eau.

Le service comptable a pris en charge 13'563 factures pour un chiffre d'affaires de 8,6 millions de francs. Ces factures se répartissent comme suit :

6858	Taxes de déchets ménages
2029	Factures de crèches
1448	Locations de la gérance
1090	Taxes de chiens
473	DUDD (dont déchets entreprises)
204	Travaux publics
201	Locations de terrains (champs et jardins)
189	EcoVal
182	Culture loisirs et sports
148	Sécurité publique
126	Vente de bois
122	Contrôle des habitants
112	Facturation d'impôts
97	Chauffage à distance
284	Divers

La comptabilité *débiteur* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale fonctionne en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes. Pour accomplir cette mission la commune a acquis en 2011 un logiciel mieux adapté à la comptabilité des PME. La tenue des comptes était déjà réalisée pour CCBB S.A. (chauffage à bois des Bayards). Cette prestation a été étendue en 2011 à la Copropriété du Centre sportif régional du Val-de-Travers et au restaurant du Centre sportif régional. De manière ponctuelle la comptabilité communale a en outre dressé les comptes de liquidation de la Fondation du Château de Môtiers.

2.3.2. GESTION FINANCIÈRE

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de bouclage. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières :

Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le DEFI doit s'assurer que la commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt, une gestion active et dynamique visant une optimisation du rendement des liquidités ne se justifie pas. Le plus gros placement s'est élevé à deux millions de francs, il a été déposé sur des comptes e-deposito de Postfinance. Les comptes 2011 présentent un revenu de ce placement de Fr. 13'560.-. Dans le courant du premier semestre l'intégralité de ces dépôts a été récupérée pour les besoins de la trésorerie communale.

Une gestion plus active est celle de la dette. Cette dernière vise en premier lieu à contenir le risque de taux auquel la commune ne peut échapper. Mais en concentrant les appels d'offres pour requérir des tranches suffisamment élevées sur plusieurs échéances, il est possible d'obtenir des conditions nettement plus favorables qu'en adoptant une attitude passive.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la commune tient :

- 10 caisses : la caisse principale, les caisses des piscines du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes et sept petites caisses dans différents services. Les *caisses du café* des différents services ne sont pas portées en comptabilité, la commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds.
- 3 comptes postaux, 11 comptes postaux ayant été clôturés depuis la fusion. 2 comptes sont en outre situés hors comptabilité en tant que *caisses du café* sous la responsabilité des services concernés. Le compte postal du restaurant du Centre sportif régional est également hors comptabilité, mais les droits de signature sur ce compte sont gérés depuis le DEFI.
- 3 comptes à la banque cantonale. Rappelons que nous en avons 29 au jour de la fusion. Le compte BCN du restaurant du Centre sportif régional ne figure pas au bilan communal, de même que les quatre comptes du guichet social régional. Les droits de signature sur ces cinq comptes sont gérés par le DEFI.
- 1 compte au Crédit suisse et 2 à l'UBS, liés à des emprunts.
- 1 compte à la Raiffeisen.

Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chacun dans la commune. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le Conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine hebdomadaire. Elle l'est également par la mise à disposition de l'outil Argos, qui permet aux services d'accéder aux comptes dont ils ont la responsabilité.

Dans ce domaine le DEFI intervient également en contrôlant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général.

Il supervise et complète également toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires.

Soutien aux autres dicastères

Le dicastère des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets. Loin de l'exhaustivité, nous relèverons par exemple les soutiens à l'élaboration de la taxe sur le traitement des déchets, l'harmonisation des règles relatives au transport d'élèves ou la facturation des manifestations.

2.3.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Le portefeuille d'assurances non liées aux ressources humaines ayant été intégralement revu en 2009, le domaine de la gestion des risques est devenu nettement moins gourmand en temps travail... et en moyens financiers, puisque la facture globale des assurances communales a diminué encore plus fortement que nous ne l'avions anticipé.

Avec le recul, il s'agit clairement de l'un des domaines dans lesquels la fusion a permis une amélioration substantielle en regard de la situation qui prévalait auparavant.

En 2011, l'activité a visé à stabiliser la gestion des inventaires. Initialement construits pour le calcul des primes d'assurances, les inventaires sont devenus pour le DEFI d'importants instruments de contrôle et de suivi du patrimoine communal.

Pour le reste, il s'est surtout agi d'adapter la couverture en fonction de l'évolution de l'organisation communale :

Au niveau des véhicules pour tenir compte de la réorganisation du parc de véhicules de la voirie. Les acquisitions et cessions de véhicules sont suivies au fur et à mesure, avec un contrôle global annuel. La couverture en est standardisée. Parmi les exceptions 2011, citons la nouvelle ambulance, dont le matériel embarqué, à l'instar des deux autres, est couvert par une casco machines.

Sur le plan immobilier nous avons affiné le contrôle, pour nous apercevoir que la commune payait des primes pour deux petits bâtiments démolis depuis plusieurs années. A l'inverse, la cabane forestière de la Montagnette n'était pas déclarée à l'ECAP.

Les assurances en responsabilité civile, en protection juridique et celle des biens meubles n'ont pas dû être adaptées depuis 2010.

En prévision de la mise en soumission de nos polices, prévue pour l'année 2012, le secrétaire général du service a suivi une formation relative à l'application au domaine des assurances des dispositions sur les marchés publics. En effet, le DEFI sera probablement amené à conduire une ou plusieurs procédures ouvertes lors du prochain appel d'offres.

2.3.4. IMPÔTS

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique. Seules les récupérations suite à des soustractions fiscales sont encore facturées directement par la commune. Cette activité a été assez marginale en 2011 puisqu'elle s'est limitée à 3 dossiers. Ajoutons que 10 demandes de remises nous sont parvenues en 2011, à propos desquelles nous avons préavisé négativement dans neuf cas.

Les tâches liées à l'impôt communal relèvent ainsi plutôt du suivi. Le Conseil communal vous a présenté dans son rapport la structure de nos contribuables, nous ne nous étendons donc pas ici sur l'impôt direct.

Le DEFI assure par contre lui-même la perception de l'impôt foncier. Cet impôt a frappé en 2011 quatre-vingt-cinq contribuables, pour une valeur cadastrale totale de 71,1 millions de francs.

De même, le DEFI assure la perception de la taxe des chiens, dont le montant est resté fixé au niveau de 90 francs arrêté en 2009. Cet impôt a rapporté 91'710 francs l'an dernier. De cette somme, 32'670 francs ont été reversés à l'Etat.

Finalement, le DEFI assure la perception de la taxe de séjour des chambres d'hôtes et appartements de vacances, pour le compte de Tourisme neuchâtelois. Le montant encaissé s'est élevé à 2312 francs. Quinze pourcents de la somme restant à la commune pour la dédommager de son travail.

2.3.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de développement économique, le rôle de la commune est principalement centré sur l'analyse, le réseautage, l'accueil et l'appui aux entreprises. Les tâches de représentation doivent également être mentionnées.

L'année 2011 a été marquée par la bonne marche des affaires dans l'industrie, induisant différents projets de développement d'entreprises installées, respectivement quelques implantations de nouvelles sociétés dans la commune. Un intense travail a en outre été nécessaire durant tout le second semestre, en lien avec trois grands projets privés de développement, qui ont abouti à un rapport présenté au Conseil général début 2012. Ce rapport prévoit également de prendre des dispositions pour anticiper les besoins futurs en terrains et locaux dévolus au développement économique.

La fermeture du magasin Manor a également été un élément marquant de l'exercice sous revue. Les contacts menés par le propriétaire, avec le soutien de la commune, n'ont malheureusement pas abouti à une reprise du magasin en 2011.

La plateforme de collaboration entre partenaires publics et entreprises mise en place en 2010 a fonctionné de manière très intense durant toute l'année 2011. Deux groupes de travail ont planché au travers de 9 séances pour élaborer des propositions concrètes visant à améliorer la promotion externe et interne de la région, respectivement la situation au niveau de l'offre d'apprentissage. Ces travaux ont été rythmés par deux « 7 à 9 » de l'économie, ainsi que par l'édition 2011 du cocktail des entreprises, qui a rencontré un franc succès.

2.3.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La commune assume un rôle central de coordination entre les acteurs du tourisme régional. En premier lieu par les rencontres de la Table ronde touristique, que la commune organise en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, l'organisation cantonale en charge de la promotion et de l'accueil touristique.

La commune s'implique activement au sein des organes de Tourisme neuchâtelois et des réseaux d'acteurs que sont Destination Val-de-Travers et Pays de l'absinthe. La commune apporte également un soutien financier à ces différentes entités. A noter que du côté de Destination Val-de-Travers, l'objectif de quintupler les ventes des forfaits touristiques Pass'temps et de franchir ainsi la barre des 1000 a été largement atteint, ce qui constitue un succès important, à mettre en lien avec l'obtention en 2010 d'une aide NPR pour ce projet. Du côté du Pays de l'Absinthe, la concrétisation de la Route franco-suisse a bien avancé et a rencontré un succès dépassant les espérances, au niveau du nombre de prestataires ayant souhaité s'impliquer, qui dépasse désormais 80 !

La commune apporte également des contributions financières ponctuelles à des projets privés de développement et elle soutient de manière régulière différentes structures ou manifestations

touristiques, telles que TBRC, Défi Val-de-Travers, musées,... L'année 2011 a été marquée par la tenue, durant toute la belle saison, de l'exposition Art Môtiers, qui a attiré plus de 30'000 visiteurs.

Par ailleurs, la commune détient elle-même certaines structures à vocation touristique, notamment les piscines, le centre sportif régional et sa capacité d'hébergement, le camping, ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel. A ce titre, notons l'ouverture d'un nouveau parcours didactique dans la forêt de la Caroline, au nord du village de Fleurier.

En termes de développement de l'offre, la commune est fortement impliquée dans la valorisation des thématiques de l'absinthe et de l'identité horlogère. Ces deux axes forts doivent compléter l'orientation « verte » du tourisme sportif et familial, qui constitue notre fonds de commerce. Dans cette perspective, l'année 2011 a été marquée par le lancement public du projet de Maison de l'Absinthe, qui a fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général et qui a bénéficié la plus importante aide NPR à fonds perdus jamais octroyée dans le canton.

Du côté de l'accueil touristique, le point d'information nouvellement situé à la gare de Noiraigue a donné pleinement satisfaction et constitue une très belle réussite. Rappelons que l'exploitation est confiée à Goût & Région par un mandat conjoint de Tourisme neuchâtelois et de la commune.

Finalement, en termes de promotion, un véritable portail touristique a été mis en place par la commune sur son site web, à la satisfaction générale des acteurs du secteur. En outre, différentes actions promotionnelles ont été menées sous l'égide de la commune, notamment la présence assurée à la foire commerciale Modhac.

2.3.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

En matière agricole, les implications de la commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives et les animaux nuisibles ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

Hormis une action de lutte contre les plantes invasives menée durant la belle saison par un agent-nature, avec l'appui d'un civiliste et de requérants d'asile volontaires, peu de projets ont été menés durant l'année 2011. La commune a toutefois été intégrée à des réflexions portant sur la mise en place de plans de gestion intégrés (PGI) sur différents sites importants de la région.

Du côté des drainages, la situation n'est pas encore réglée et différentes réglementations héritées des anciennes communes se sont appliquées durant l'exercice 2011. Des travaux ont notamment été menés aux Sagnettes, ainsi qu'à Couvet.

Pour ce qui est de la gestion des terres communales, 406 hectares de terres et quelques bâtiments sont loués à 52 exploitants ou communautés d'exploitants de la région.

Les objets comprenant des bâtiments sont dénommés comme des domaines. La commune en compte cinq, qui figurent dans le tableau ci-après :

<i>Domaine</i>	<i>Lieu</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Robella	Buttes	Claire-Lise & Jean-Bernard Staehli	47.30	SFr. 13'500.00
Prise-Cosandier	Buttes	Christian & René Jeanneret	16.06	SFr. 4'070.00
Longeaigue	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	6.05	SFr. 2'628.00
Riau	Môtiers	Eric Schopfer	12.28	SFr. 2'500.00
Oeillons	Noiraigue	Régine Oappel	11.33	SFr. 9'000.00
			93.02	SFr. 31'698.00

Quant aux champs, prés et pâturages, ils sont loués aux différents exploitants de la commune conformément au règlement sur l'attribution des terres et domaines communaux. A fin 2011, la situation par fermier de la commune était la suivante :

<i>Terres affermées</i>	<i>Lieu</i>	<i>Exploitant</i>	<i>SAU</i>	<i>Fermage</i>
Pâturages	Bayards	Fritz & Nicolas & Frank Keller	24.40	SFr. 3'928.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse & Couvet	Daniel & Claude-Alain Dreyer	21.01	SFr. 7'882.00
Pâturages	Bayards	Pierre-André Hainard	18.91	SFr. 3'044.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Stéphane Perret	14.74	SFr. 4'759.00
Pâturages	St-Sulpice	Walter Erb	13.34	SFr. 2'488.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier	Pascal Thiébaud	13.29	SFr. 3'017.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Pascal Montandon	11.64	SFr. 4'226.00
Pâturages	Bayards	Daniel Cand	10.83	SFr. 1'745.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Xavier & Bernard & Fabrice Menoud	10.50	SFr. 4'596.00
Pâturages	Bayards	Thierry Fatton	10.50	SFr. 1'690.00
Pâturages	Bayards	Jean-Bernard & Pascal Staehli	9.98	SFr. 1'607.00
Pâturages	Bayards	Alain Jeannin	9.84	SFr. 1'584.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Beat Schmidlin	8.70	SFr. 3'839.00
Pâturages	Bayards	Jean-Paul Chédel	8.50	SFr. 1'368.00
Pâturages	Bayards	Daniel Favre	8.06	SFr. 1'298.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Eric Schopfer	7.06	SFr. 2'734.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Gerard & Jean-Marie Stampfli	7.00	SFr. 2'862.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Meieli & Max Henri Monnier	6.51	SFr. 2'209.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Joëlle Maire	6.37	SFr. 1'769.00
Pâturages	Bayards	Thierry Jeanneret	6.31	SFr. 884.00
Pâturages	Bayards	Eve Chédel	6.30	SFr. 882.00
Pâturages	Bayards	Anouk & Luc Ducommun-Dit-Verron	5.98	SFr. 837.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric Thiébaud	5.18	SFr. 1'848.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Jean-Daniel Erb	5.05	SFr. 1'542.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	André Rosselet	4.98	SFr. 1'307.00
Pâturages	Bayards	Alain Kaenel	4.96	SFr. 695.00
Pâturages	Bayards	Liliane Benoit	4.96	SFr. 931.00
Pâturages	Bayards	Marlène Guenat & Gérald Jeannin	4.39	SFr. 615.00
Champs, prés et pâturages	Fleurier & Noiraigue	David & Alex & Lukas Eschler	4.17	SFr. 1'368.00
Champs, prés et pâturages	St-Sulpice	Patrick Schlub	4.17	SFr. 987.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Charles Thiébaud	3.71	SFr. 1'165.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Félix Derendinger	3.51	SFr. 1'212.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Pascal Cudré-Mauroux	3.23	SFr. 1'157.00
Champs, prés et pâturages	Môtiers	Bernard Bähler	3.20	SFr. 1'191.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jämes & Jean-Pierre Duvanel	3.16	SFr. 1'360.00
Champs, prés et pâturages	Travers	François & Raphael Beck	2.96	SFr. 1'324.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Marc Duvanel	1.74	SFr. 400.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Nicole Hugi & Rudolf Hauri, par M. Rudolf Hauri	1.74	SFr. 754.00
Champs, prés et pâturages	Bayards	Daniel Gerber	1.29	SFr. 270.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Pierre Pellaton	1.13	SFr. 182.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	François Blanchet	1.12	SFr. 387.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Denise Leuba	1.10	SFr. 397.00
Champs, prés et pâturages	Noiraigue	Francis Dénervaud	0.99	SFr. 443.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Robert-André Pellaton	0.69	SFr. 309.00
Pâturages	Travers	Marilyn & Michel Bettex	0.55	SFr. 76.00
Champs, prés et pâturages	Boveresse	Christine Borel	0.36	SFr. 86.00
Champs, prés et pâturages	Buttes	Francis Zurcher	0.25	SFr. 70.00
Champs, prés et pâturages	Couvet	Robert Leu & Gabriel Eidam	0.21	SFr. 51.00
Pâturages	St-Sulpice	Olivier Currit	0.20	SFr. 28.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Sylvain Grisel	0.18	SFr. 80.00
Champs, prés et pâturages	Travers	Jean-François Pellaton	0.13	SFr. 49.00
Objets en cours de résiliation	et divers petits terrains	faisant l'objet de convention	3.03	SFr. 350.00
			312.09	SFr. 79'882.00

2.3.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Le DEFI joue un rôle de direction administrative envers le service forestier et l'équipe forestière communale. Cela recouvre des tâches de coordination, de représentation et d'appui.

En outre, le DEFI est impliqué dans la préparation et le suivi des décisions du chef de dicastère, qui a notamment la compétence d'attribuer, sur proposition du service forestier, les travaux de façonnage et de débardage, ainsi que les ventes des bois. Tous ces éléments sont cités et commentés dans les rapports de gestion du service forestier et de l'équipe forestière communale.

En outre, l'exercice 2011 a été marqué, sous le signe de l'Année internationale de la forêt, par la première édition de la journée des naissances. Cet événement a pour but de réunir les familles domiciliées dans la commune et ayant accueilli un nouvel enfant durant l'année écoulée. A cette occasion, les parents prêtent main forte à l'équipe forestière pour finaliser une réalisation liées à la préservation et à la valorisation de notre environnement naturel, réalisation qui est ensuite dédiée aux nouveaux-nés de l'année écoulée. En plus de souligner l'attachement de la région à ses enfants, cette manifestation symbolique est une occasion importante de mettre une population réceptive en contact avec notre environnement naturel et, plus spécifiquement, forestier. La réalisation dédiée aux enfants lors de cette première édition a été le sentier didactique des arbres de la Caroline, inauguré pour l'occasion.

2.3.9. FORMATION PROFESSIONNELLE

Même si le soutien à la formation professionnelle n'est pas une tâche principalement communale, notre volonté de faire du Val-de-Travers une région apprenante nous incite à nous engager auprès de partenaires publics et privés en faveur du développement de l'offre de formation. Avec succès, puisque plusieurs bonnes nouvelles ont marqué l'exercice 2011.

Le principal est l'aboutissement d'un projet de longue haleine mené par le réseau des fleurons, avec l'appui de la commune et du RUN. C'est ainsi que le centre d'apprentissage des fleurons a ouvert ses portes, en les murs du CNIP, qui a reçu ce mandat des entreprises au travers du réseau des fleurons. La rentrée 2011 a permis d'accueillir une première volée de sept apprentis en polymécanique. Le concept prévoit que les apprentis sont engagés sous contrat dual par chacune des entreprises participantes pour son propre compte. Les apprentis effectuent ensemble la partie pratique de leur apprentissage au centre d'apprentissage, durant les deux premières années d'apprentissage. Puis, tout en demeurant suivis par les répondants du centre d'apprentissage, les apprentis rejoignent leur entreprise pour la troisième et la quatrième année. Les cours théoriques sont quant à eux dispensés normalement au CIFOM. La cible de 10 apprentis par année est visée, ce qui signifie que le centre devrait compter à terme 40 apprentis sous suivi, dont 20 en formation pratique au CNIP. Une extension ultérieure à d'autres métiers n'est pas exclue.

Finalement, dans le cadre des rencontres des 7 à 9 de l'économie, l'un des deux groupes de travail ayant œuvré en 2011 s'est penché sur l'apprentissage dans la commune. Il a élaboré des propositions visant à valoriser les entreprises formatrices et à promouvoir les filières offertes dans la région auprès des jeunes Vallonniers. En outre, la question de l'accueil des apprentis venant d'ailleurs pour se former dans la région a également été traitée et a débouché elle aussi sur plusieurs propositions concrètes.

2.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Durant toute l'année 2011, le DEFI a compté sur une dotation fixe de 5,05 EPT, répartie comme suit :

Chef de dicastère	1 EPT	Jean-Nat Karakash
Secrétaire général	1 EPT	Christian Reber
Chef comptable	1 EPT	Jean-Pierre Chassot
Secrétaires-comptables	1,4 EPT	Catherine Risse (60%) Daniel Gerber (80%)
Secrétaire administrative	0,65 EPT	Anne-Marie Jaeger (65%)

Le service a également bénéficié dès 2011 d'une dotation temporaire de 0,5 EPT liée au projet de Maison de l'Absinthe, dotation qui sera portée à 1,0 EPT dès 2012 et jusqu'à la concrétisation du projet, planifiée courant 2014. Jusque là, c'est également ce poste qui assumera les prestations d'appui et de soutien à la Route franco-suisse de l'absinthe, dès lors que le financement Interreg couvrant les prestations fournies jusqu'ici par le RUN s'éteindra en 2012. Le poste de chef de projet est attribué à M. Yann Klauser.

Le service peut en outre compter sur l'apport d'un apprenti employé de commerce, et il accueille de temps à autre des stagiaires et autres civilistes.

La dotation du service s'est révélée insuffisante. En effet, à fin 2010, la décision avait été prise de ne pas remplacer Pierrette Marquis, secrétaire-comptable à 70%, qui partait en retraite. L'idée était d'expérimenter un fonctionnement avec plus de mandats externes, pour évaluer ses avantages et ses inconvénients. Il fallait également prendre le temps de bien définir le profil d'un éventuel nouveau poste avant de rouvrir une mise au concours.

Or, à l'heure du bilan, même si toutes les tâches et projets ont été menés à bien à 100%, trois problèmes ont subsisté durant tout l'exercice 2011:

- Une grande vulnérabilité de l'entité face aux absences et aux départs de personnel, dans la mesure où la plupart des tâches, y compris certaines tâches-clés, sont encore maîtrisées par une seule personne.
- Des disponibilités insuffisantes pour mener à bien les nombreux projets ouverts dans tous les domaines de production du dicastère. A ce titre, le recours à des mandats externes est apparu comme excessivement coûteux. En outre, le gain qualitatif à travailler avec des spécialistes est largement contrebalancé par la méconnaissance de la commune et de la région. Finalement, le temps nécessaire au suivi et à la coordination des mandats externes est lui-même une source de problèmes, dans la mesure où il charge exclusivement les cadres les plus chargés du service.
- L'impossibilité de dégager le temps nécessaire à préparer la transition vers le nouveau modèle de comptes harmonisés (MCH2), qui interviendra en 2015 et qu'il s'agit d'anticiper dès à présent.

Après analyse de différentes variantes, le Conseil communal a décidé en fin d'année de renforcer la dotation par la création d'un poste de chargé de mission à l'économie, à 50%. Cette solution permettra d'assurer une meilleure continuité des prestations dans les domaines liés à l'économie, tout en libérant des disponibilités dans les postes-clés du dicastère, en particulier au niveau du chef de dicastère et du secrétaire général, qui pourront ainsi dégager le temps nécessaire à mener les démarches de consolidation du fonctionnement et de préparation à l'introduction de MCH2.

2.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

2.5.1. COMPTABILITÉ

Les principaux projets menés en matière de comptabilité ont été, dans l'ordre chronologique :

- Organisation suite à la réduction de l'effectif des secrétaires comptables
- Finalisation de l'intégration comptable du Centre sportif régional et mise en place d'outils analytiques pour ce service.
- Reprise de la comptabilité et du suivi des débiteurs du service des ambulances. Celle-ci était auparavant gérée de manière décentralisée par le service.
- Mise en œuvre d'un outil pour la création et la gestion de la signature électronique des factures fournisseurs.

2.5.2. GESTION FINANCIÈRE

Les principaux projets menés dans le domaine de la gestion financière ont été, dans l'ordre chronologique :

- Bouclage des comptes 2010.
- Création d'un règlement sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.
- Etablissement du budget 2012, révision de la planification quadriennale et préparation de l'arrêté de dissolution de l'aide à la fusion

En matière de gestion financière, le secrétaire général participe au groupe de travail pour l'introduction dans le canton de Neuchâtel du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2).

2.5.3. GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE-QUALITÉ

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.4. IMPÔTS

Aucun projet important n'a occupé le DEFI dans ce domaine durant l'exercice sous revue.

2.5.5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement économique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Cycle 2011 des 7 à 9 de l'économie, avec deux plénières (janvier et juin) et deux groupes de travail actifs durant toute l'année (9 séances au total).
- Cocktail 2011 des entreprises
- Mise en place de la section Entreprendre du nouveau site web communal
- Obtention d'une aide NPR de 40'000.- francs en faveur de la poursuite des démarches de l'interprofession visant à obtenir une IGP absinthe.
- Création d'un groupe de pilotage du Pôle de développement régional de Couvet-La Léchère, intégrant le dicastère de l'urbanisme et plusieurs services cantonaux.
- Production de films promotionnels sur les atouts économiques et résidentiels du Val-de-Travers

En outre, une dizaine de projets privés d'implantation ou de développement d'entreprises ont fait l'objet de séances de travail, de conseils ou d'appuis divers.

En matière de développement économique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, parmi lesquelles :

- Réseau des fleurons du Val-de-Travers
- Conseil d'administration de Neode S.A. (représentation des collectivités neuchâtelaises)
- Conseil de fondation de la Fondation Qualité Fleurier (représentation de la région)
- Conseil de fondation de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine horloger de Fleurier et du Val-de-Travers (ex-fondation Jequier)
- Conseil cantonal de l'emploi
- Diverses sociétés dans lesquelles la commune détient des participations

2.5.6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les principaux projets menés en matière de développement touristique ont été, dans l'ordre chronologique :

- Mise en place du nouveau point d'information touristique de la gare de Noiraigue
- Lancement du projet et production d'un rapport d'information sur la Maison de l'absinthe, obtention d'une aide NPR de 272'000.- francs pour la phase d'étude de projet.
- Mise en place de la section Visiter du nouveau site web communal
- Organisation de diverses actions de promotion durant la saison touristique, notamment en lien avec Art Môtiers 2011 et lors du meeting aérien organisé pour le jubilé de l'Aéroclub.
- Dépôt d'une candidature dans le cadre des Milestones de Suisse tourisme pour le projet de Route de l'absinthe. Le projet ayant été nominé, il a bénéficié d'une forte visibilité auprès des prestataires touristiques de Suisse entière, même s'il n'a pas gagné le Milestone 2011.
- Appui à l'obtention d'une aide NPR de 50'000.- francs sous forme de prêt sans intérêt, visant la création d'un Carrefour chocolat à la gare de Noiraigue.
- Lancement d'un projet visant à l'unification du système de billetterie des principaux acteurs touristiques de la région, lié à l'aide NPR reçue en 2010 par Destination Val-de-Travers
- Organisation de la présence communale lors de la foire commerciale Modhac 2011.
- Production d'un film promotionnel sur les atouts touristique du Val-de-Travers.
- Dépôt d'une candidature visant l'obtention d'un soutien de Suisse tourisme et de l'Aide suisse aux montagnards pour un projet de revalorisation économique et de préservation durable du site du Creux-du-Van.

En outre, divers projets de prestataires ont fait l'objet de séances de travail, de conseils ou d'appuis divers.

En matière de développement touristique, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité de Tourisme neuchâtelois
- Groupe de pilotage cantonal pour la mise en œuvre de la stratégie touristique
- Comité de l'association Destination Val-de-Travers
- Comité de l'association Pays de l'Absinthe
- Commission de travail pour la valorisation de l'identité horlogère de Fleurier et du Val-de-Travers
- Comité de l'Aire de proximité transfrontalière Chasseron - Mont d'Or.

2.5.7. AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

Les principaux projets menés en matière d'agriculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Diverses attributions de parcelles remises par leurs exploitants suite à des cessations d'activité.
- Participation au lancement d'une démarche de plan de gestion intégré et de réseau écologique sur le pâturage communal des Bayards.
- Action de lutte contre les plantes invasives, avec focus sur l'élimination de plusieurs foyers de Berce du Caucase.
- Vente d'une parcelle contre un droit de passage sur la route de la Banderette, au Haut-de-la-Côté.

2.5.8. DIRECTION DE LA SYLVICULTURE

Les principaux projets menés par la direction de la sylviculture ont été, dans l'ordre chronologique :

- Mise en œuvre de la réorganisation des cantonnements décidée à fin 2010.
- Assujettissement volontaire du compte forestier à la TVA
- Finalisation du parcours didactique des arbres de la forêt de la Caroline, sur Fleurier.
- Première édition de la journée des naissances.
- Mise en œuvre du nouveau système d'évaluation des offres reçues pour l'attribution de travaux forestiers à des entreprises privées.

En matière de sylviculture, le chef de dicastère assure plusieurs représentations externes, notamment :

- Comité directeur de l'Association forestière neuchâteloise
- Commission forestière d'arrondissement
- Assemblée générale de l'association Lignum
- Assemblée générale de l'association AOC Bois du Jura

2.5.9. SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les principaux projets menés en matière de soutien à la formation professionnelle ont été, dans l'ordre chronologique :

- Appui à la création du centre d'apprentissage des fleurons en polymécanique.
- Interventions politiques visant à assurer l'avenir du CNIP à Couvet.

2.6 ETAT DE SITUATION À LA FIN DU PREMIER EXERCICE

Le bilan 2011 est très satisfaisant pour le DEFI, qui est parvenu à assumer ses missions et à mener les nombreux projets ouverts, malgré une dotation insuffisante dans les domaines rattachés au dicastère de l'économie.

La décision prise d'augmenter la dotation dès le début de l'année 2012 devrait permettre de faire face à l'avenir à un volume de travail qui ne devrait pas aller en diminuant, si l'on en croit le dynamisme affiché par les acteurs privés, tant dans le domaine de l'économie que du tourisme.

Parallèlement, la démarche de consolidation du fonctionnement initiée en 2011 pourra s'intensifier en 2012, de manière à assurer la pérennité des processus prioritaires du service.

3. SERVICE FORESTIER

3.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Les forêts du district du Val-de-Travers (7'704 ha) constituent l'un des 5 arrondissements forestiers du Canton. Dirigée par l'ingénieur forestier d'arrondissement, cette entité de gestion comprend 4 cantonnements placés sous la responsabilité de 4 gardes forestiers déployant leur activité dans les forêts publiques (43% de l'aire boisée totale) et dans les forêts privées (57% de l'aire boisée totale).

Pour réaliser une partie des travaux, le service forestier peut compter sur une équipe cantonale (3 hommes et un apprenti) et une équipe communale (2 hommes et 2 apprentis), deux entreprises formatrices de forestiers-bûcherons. Tout le reste est attribué à dix entreprises de bûcheronnage et de débardage de la région après mise en soumission des travaux.

L'ingénieur forestier assure la bonne marche du service et est le coordinateur entre le Service de la Faune, des Forêts et de la Nature, les conseils communaux et les propriétaires de forêts. Il est à la fois sylviculteur, aménagiste, ingénieur des travaux d'amélioration, responsable de l'application de la loi. Depuis plus d'un siècle, il veille à l'application des principes de gestion durable du patrimoine forestier régional qui doit remplir durablement et de manière exemplaire ses multiples fonctions. Il contrôle le suivi des travaux envisagés dans le cadre de l'accord de prestations conclu entre le Canton et la Commune durant la période 2008-2011 et qui octroie une aide cantonale et fédérale de CHF 414'334.- par année. Il prépare les budgets annuels pour les domaines forestiers publics de l'arrondissement et présente chaque année une comptabilité analytique de chaque entreprise.

Les forestiers de cantonnement sont quant à eux responsables de la parfaite organisation de l'ensemble des chantiers forestiers sur le périmètre dont ils ont la charge. En forêt publique, le forestier de cantonnement participe activement au martelage, au mesurage, au classement et à la commercialisation des bois. Il joue un rôle primordial dans l'attribution et la planification des coupes de bois et des soins à la jeune forêt. Dans l'ensemble de l'aire boisée soumise à sa surveillance, il veille au respect de la législation forestière (fonction de police).

Deux d'entre eux sont responsables du bon fonctionnement et de la productivité maximale des deux équipes communales et cantonales tout en veillant à l'application stricte des règles de sécurité du travail. Dans la formation professionnelle, deux forestiers assument les fonctions de moniteurs de bûcheronnage et de sylviculture, ainsi que d'experts aux examens de fin d'apprentissage de forestier-bûcheron.

Le forestier du cantonnement de Môtiers, M. C.-A. Montandon garantit en outre le bon fonctionnement du centre régional de déchiquetage de la Presta, qui approvisionne en bois d'énergie le CSPC de Couvet et une dizaine de chaufferies privées. Par ailleurs, avec sa formation

de « Ranger », il traite dorénavant de la gestion du public dans les milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

En forêt privée, les forestiers de cantonnement agissent en tant que conseillers techniques auprès des 500 propriétaires de la région, en marquant plus de 30'000 m³ de bois par année. Pour l'entretien de leur patrimoine boisé, ils leur apportent un appui précieux. De plus, dans leur secteur d'activité, ils assument la fonction d'agent chargé de la protection de la nature en forêt et hors forêt en faisant appliquer les différentes législations en la matière.

Toute leur activité vise à assurer la bonne santé des forêts et ceci dans la durabilité.

Le coût de l'ensemble du personnel forestier cantonal et communal est pris en charge par l'Etat et les communes selon le tableau suivant (situation 2011) :

Personnel forestier	Communes	Canton
1 ingénieur forestier	50% *	50%
4 forestiers de cantonnement	54%**	46%
1 équipe forestière communale (2 fo-bû + 2 apprenants)	95%**	5%
1 équipe forestière cantonale (3 fo-bû + 1 apprenant)	5%**	95%

*selon dispositions légales

**selon le nombre d'heures effectives de travail

3.2. COMMISSION FORESTIÈRE

Il n'existe pas de commission forestière communale. Par contre, la loi cantonale sur les forêts institue une commission forestière par arrondissement. Celle du Val-de-Travers se compose de 9 membres représentant les autorités suivantes:

<i>Autorité représentée</i>	<i>Nombre de commissaires</i>
Département de la gestion du territoire	1
Commune de Val-de-Travers	3
Commune de la Côte-aux-Fées	1
Commune des Verrières	1
Forêt privée	3

Cette commission a trois tâches essentielles :

- veiller à l'application de la loi et de ses dispositions d'exécution ;
- préavisier la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement ;
- diffuser toutes informations utiles dans les domaines touchant à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Elle se réunit deux fois par année pour prendre connaissance du rapport annuel de l'ingénieur d'arrondissement et pour visiter des forêts ou des industries de transformation du bois.

3.3. ACTIVITÉ 2011

Avec ses 2'166 ha de forêt et ses 12'000 m³ de possibilité annuelle, la Commune de Val-de-Travers est la plus grande commune forestière du canton. Suite à une nouvelle organisation des

cantonnements de l'arrondissement du Val-de-Travers mise en place dès le 1^{er} janvier 2011, les 9 domaines forestiers communaux sont attribués aux cantonnements suivants:

Forestier responsable	Taux d'occupation en forêt communale*	Nom du domaine	Surface forestière en ha	Surface totale du cantonnement en ha	Possibilité annuelle	
					par domaine sv	du cantonnement sv
Cl.A. Montandon	65%	1. Domaine de Noiraigue	183	945	540	6'940
		2. Domaine de Travers	88		570	
		3. Domaine de Couvet	181		1800	
		4. Domaine de Boveresse	126		1410	
		5. Domaine de Môtiers	189		1420	
		6. Domaine de Fleurier	178		1200	
R. Mercier	65%	7. Domaine de Buttes	568	1221	2950	6'800
		8. Domaine de Saint-Sulpice	278		1450	
		9. Domaine des Bayards	375		2400	
1,3 poste de forestier de cantonnement	130%	Forêt communale de Val-de-Travers	2'166		13'740	
*tâches d'utilité publiques déduites (21% de subvention cantonale)						

Désormais, le domaine forestier communal comprendra 2 cantonnements (anc. 3) placés sous la responsabilité de C.-A. Montandon et R. Mercier, forestiers de cantonnement. D. Piazza s'occupera essentiellement de forêts cantonales et de forêts privées. De plus, il garde le dossier des plantes invasives en tant qu'agent-nature référent pour l'ensemble du district du Val-de-Travers.

Les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier et de Buttes sont certifiés FSC et PEFC. Cette certification est reconnue sur 57% de la propriété forestière communale. Pour les autres massifs, cette question sera examinée lors de la prochaine campagne de labellisation en 2013.

Pour la commune de Val-de-Travers, l'exercice forestier 2011 aura permis de réaliser le programme annuel des travaux établi par l'ingénieur forestier d'arrondissement, programme issu des plans de gestion des 9 domaines communaux et des 9 accords de prestations 2008-2011 (RPT).

Par cantonnement, l'activité peut se résumer ainsi:

	Volume exploité et commercialisé			Soins à la jeune forêt hectares traités	Travaux d'amélioration		
	Résineux m ³	Feuillus m ³	Total m ³		Plan de gestion ha	Renforcement chemins m'	Construction pistes à tracteur m'
Cantonnement de Motiers	5'232	1'383	6'615	116	0	1'030	0
Cantonnement de Saint-Sulpice	6'170	2'735	8'905	121	278	2'500	1'110
Commune de Val-de-Travers	11'402	4'118	15'520	237	278	3'530	1'110

La part des grumes résineuses commercialisées (bois d'œuvre) représente plus du 70% du volume total façonné qui assure le 60% des recettes totales. Par rapport à 2010, le prix de vente moyen de sciage sapin/épicéa (9'800 m³ de bois sain vendus) a subi une moins-value de 6,7%, passant de CHF 104.- à CHF 97.-/m³.

3.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

Fonction	Employeur	Taux d'activité pour la commune de Val-de-Travers
1 ingénieur forestier	Etat	33%
1 forestier de cantonnement	Commune	65%
1 forestier de cantonnement	Etat	65%
1 contremaître-forestier	Commune	100%
1 forestier-bûcheron	Commune	100%
2 apprentis forestiers- bûcherons	Commune	100%

3.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

3.5.1. PROJETS RÉALISÉS EN 2011

- Réorganisation des cantonnements forestiers de l'arrondissement du Val-de-Travers
- Inauguration du sentier didactique de la Caroline (domaine de Fleurier)
- Renforcement du chemin à camion des Suvagniers (1'380 m'), domaine de Buttes
- Construction de nouvelles pistes à tracteur, (710 m'), domaine de Buttes
- Renforcement du chemin à camion de la Côte de la Corbière, (1'120 m'), domaine de Saint-Sulpice
- Construction d'une nouvelle piste à tracteur, (400 m'), domaine de Saint-Sulpice
- Renforcement du Chemin des Oeillons, (620 m'), domaine de Noiraigue
- Renforcement du chemin à camion du Pasquier, (410 m'), domaine de Môtiers
- Réfection chemin de la Vieille Côte (éboulement mur), domaine de Môtiers
- Plan de gestion du domaine de Saint-Sulpice

3.5.2. PROJETS INITIÉS EN 2011

- Participation à l'élaboration du projet de chauffage à distance de Couvet (CAD-Couvet)
- Préparation des accords de prestations 2012-2015 (programme RPT)

3.6. ÉTAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Suite à la fusion des 9 communes, le service forestier a gagné en efficacité en ayant un seul répondant politique pour l'ensemble de la propriété communale. Les missions du service forestier n'ont bien évidemment pas changé, mais sa tâche est devenue plus aisée par la centralisation des décisions.

L'année 2011 aura permis d'achever l'uniformisation des différentes procédures liées principalement à l'attribution et au contrôle des travaux forestiers dans les 2 cantonnements de la commune de Val-de-Travers.

Ce regroupement a permis de créer une unité de gestion plus performante en améliorant les mécanismes de rendement et l'engagement des ressources de l'entreprise forestière communale.

4. EQUIPE FORESTIÈRE

4.1. RÔLE ET FONCTION DU SERVICE

Le présent rapport porte sur l'équipe forestière communale et son lien avec le forestier de cantonnement qui en assure la direction. L'équipe forestière, qui préexistait à la fusion, a pour mission l'exécution des travaux forestiers sur une partie des domaines forestiers communaux.

Sous la conduite du contremaître forestier, Pierre-Alexis Pochon, l'équipe :

- participe au martelage des coupes de bois ;
- participe à la reconnaissance (ou l'exécute selon les chantiers) des bois abattus destinés à la vente ;
- exécute les coupes de bois ;
- exécute les travaux de soins à la jeune forêt ;
- exécute les travaux forestiers pour le compte des CFF aux abords de la ligne Noiraigue-Les Verrières ;
- entretient le réseau de desserte des chemins à camions et desserte de détail (layons) ;
- entretient le parcellaire et les limites de propriétés ;
- entretient les sentiers pédestres et à thème ;
- effectue des travaux de génie forestier selon la demande ;
- participe aux et exécute les inventaires forestiers périodiques ;
- procède aux travaux d'élagage et d'abattages des grands arbres en milieu urbain ;
- vient en renfort au service de la voirie, spécialement pour le service hivernal ;
- confectionne des objets en bois (tables, bancs, bassins, petites constructions) ;
- exécute des travaux de tailles et d'abattages pour le compte de privés dans les parcs arborisés ;
- est active dans la formation professionnelle avec en permanence 2 apprentis en formation et l'engagement de certains membres de l'équipe (tout comme le forestier de cantonnement) dans différentes missions de formation professionnelle comme moniteur et expert.

4.2. COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La commune n'a pas organisé de commission forestière communale.

4.3. ACTIVITÉ 2011

En 2011, l'équipe forestière :

- a **exploité** 4515 sylvies de bois (3693 m³ de produits commercialisables), ce qui représente son activité principale. Ces exploitations se situent sur les domaines de Couvet, Boveresse, Môtiers, Fleurier, St-Sulpice et Noiraigue.

- a effectué des **soins à la jeune forêt** dans 12 divisions pour une surface de 67 hectares.
- s'est chargée de l'**entretien** courant des **chemins forestiers**, notamment les sorties d'eau et le maintien au gabarit des chemins et pistes de débardage.
- a été active, dans les **travaux d'intérêts publics**, pour le maintien des espaces d'accueil en forêt pour le public, notamment les sentiers pédestres, les sentiers à thèmes et les places d'accueil.
- a fourni des **prestations contre rémunération** pour quelques chantiers d'abattage et élagage en parcs privés, ainsi que pour l'entretien du bord de la ligne ferroviaire et des forêts des CFF sur le tronçon Noiraigue-Les Verrières.
- Un **abri forestier** pour le compte d'un client a aussi été réalisé et des prestations ont été fournies en faveur de Art Môtiers 2011.
- est venue en **renfort du service de la voirie** pour le service hivernal.

Plusieurs cours ont été dispensés par le contremaître et le forestier de cantonnement contre facturation.

Les activités de l'équipe forestière sont exprimées ci-dessous en pour cent du volume d'activité :

Exploitation des bois	39 %
Martelage	2 %
Traitement des bois	1 %
Soins à la jeune forêt	4 %
Entretien de la desserte	5 %
Mise à jour du parcellaire	2 %
Travaux d'intérêts publics (sentiers, objets récréatifs)	10 %
Travaux pour des tiers, CFF, Expo Môtiers, construction abri forestier	20 %
Cours contre rémunération	4 %
Travaux pour autres services (surtout voirie)	4 %
Divers, administration, protection de la forêt, produits accessoires, entretien du centre forestier, atelier, chauffage.	9 %
Total	100 %

4.4. EFFECTIF DU PERSONNEL

L'équipe forestière est placée sous la responsabilité du forestier du cantonnement de Môtiers, Claude-André Montandon.

La conduite de l'équipe est assurée par le contremaître, Pierre-Alexis Pochon, qui organise et conduit le travail sur le terrain. Il est également le formateur pour les apprentis. Il fonctionne comme moniteur dans différents cours, et comme expert aux examens.

Michaël Hämmerli travaille comme forestier-bûcheron. Il a suivi en 2011 la formation de maître d'apprentissage et d'expert aux examens.

Charles Thiébaud a terminé en 2011 avec un grand succès sa formation de forestier-bûcheron.

François Piazza est entré en août dans sa 3^{ème} année d'apprentissage.

Gilles Piaget a commencé son apprentissage en août.

Plusieurs stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe pour découvrir le métier de forestier-bûcheron et pour certains, se porter candidat pour une place d'apprentissage.

4.5. PROJETS IMPORTANTS RÉALISÉS OU INITIÉS EN 2011

- Reconduction de la collaboration avec le service de la voirie.
- Remise à niveau finalisée en 2011 du sentier didactique de la Caroline en collaboration avec la Société du Musée régional. Ce sentier a été inauguré dans le cadre de la journée des naissances, avec une très belle participation des parents et enfants concernés.
- Engagement de l'équipe pour Môtiers Arts Plein Air.
- Construction par l'équipe et le forestier de cantonnement d'un abri forestier en faveur de la Commune du Locle, aux Roches de Moron.
- Une stagiaire de Nantes est venue durant 3 mois au sein du service forestier communal. Elle a principalement travaillé sur les relevés des objets nature en milieu urbain.
- Un civiliste a fait son service durant un mois auprès de la Commune, notamment pour la mise à jour du sentier de la Caroline.
- Un autre civiliste a fait son service (un mois) pour lutter contre les plantes invasives.
- Un cours de protection civile a eu lieu dans les forêts de Môtiers pour la mise à niveau des sentiers de ce secteur.
- Les étudiants de l'école des gardes-forestiers de Lyss sont venus une semaine en exercice pour traiter le thème de la protection de la nature. Ils ont travaillé sur des objets de protection communale (ZP 2) ainsi que sur l'entretien des berges des cours d'eau.
- Tous les étudiants gardes-forestiers des deux écoles de Suisse, Lyss et Maienfeld, sont venus pour étudier l'exploitation en forêt jardinée. Ils ont pu effectuer des exercices de martelage avec le coaching du forestier de cantonnement.
- Des filets de protection ont été posés dans les forêts de la Caroline, en dessous du Signal de Fleurier. Le service forestier communal a pu intervenir pour adapter les emplacements définitifs de manière à ce qu'ils n'entravent pas trop les exploitations forestières futures.

4.6. ETAT DE SITUATION À LA FIN DE L'ANNÉE 2011

Les modifications structurelles initiées en 2009 consécutivement à la fusion des communes, ont perduré en 2010 et en 2011. On peut compléter l'analyse par les points ci-dessous :

- Les secteurs d'intervention des forestiers de cantonnement ont changé au 1^{er} janvier 2011. Dominique Piazza ne travaille plus dans les domaines forestiers communaux et Claude-André Montandon a augmenté sa part de travail dans les domaines communaux.
- Des missions ont évolué. Par exemple le suivi de l'entretien des objets récréatifs sur l'ensemble de la commune a été confié au contremaître et à son équipe, mis à part quelques objets spécifiques confiés à des organisations externes. Nous sommes dans la phase de rodage de cette mission.
- Son faible effectif n'a pas changé.
- Ses secteurs d'interventions évoluent dans le sens du périmètre étendu de la nouvelle Commune.
- La communication entre le contremaître, le forestier de cantonnement et la direction du dicastère est mise en place sous le signe de la transparence réciproque des informations de part et d'autre et tend à donner satisfaction.

L'année 2011 a été particulièrement chargée au sein du cantonnement de Môtiers et pour l'équipe communale. Malgré cela, de nombreux événements ont pu se réaliser à satisfaction des différents partenaires.

La collaboration de la direction jusqu'aux apprentis doit se maintenir pour faire face aux missions de base du service forestier communal ainsi qu'aux missions temporaires.

Il y a des défis importants dans la gestion forestière actuelle et c'est dans cet esprit de collaboration et de confiance qu'on pourra les relever et les résoudre ensemble.

DICASTERES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
LE CONSEILLER COMMUNAL

Jean-Nathanaël Karakash